

L'assurance-médicale Rien ne sera changé dans le projet fédéral

- Pearson

Par GERARD ALARIE

OTTAWA (P.C.) — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a écarté vendredi toute possibilité que son gouvernement propose des amendements à la loi fédérale touchant l'assurance-maladie pour changer quoi que ce soit à la nature du projet de régime national d'assurance-maladie.

Au cours d'une conférence de presse qui faisait suite à deux journées consécutives de réunions ministérielles, M. Pearson a déclaré que le gouvernement avait commencé jeudi l'examen des représentations des provinces contre la mise en vigueur du régime le 1^{er} juillet prochain et que cet examen n'était pas complet.

"La révision à laquelle nous procédons, a insisté M. Pearson, ne porte pas sur l'opportunité de la mise en vigueur du régime d'assurance-maladie le 1^{er} juillet et ne touche pas le régime lui-même".

M. Pearson a reconnu que certains de ses collègues au sein du cabinet entretenaient des doutes sur l'opportunité de la mise en vigueur du régime le 1^{er} juillet prochain, soulignant toutefois que le "régime même est accepté par le cabinet entier".

La loi fédérale d'assurance-maladie adoptée à l'unanimité par le Parlement canadien en 1966 pose quatre critères auxquels les régimes provinciaux de "medicare" devront se conformer pour être admissibles aux contributions fédérales de 50 pour cent d'une moyenne nationale de leur coût.

CRITERES DU REGIME

Ces critères exigent que les régimes provinciaux d'assurance-maladie soient universels, transférables d'une province à l'autre, administrés sans but lucratif et complets, à savoir qu'ils comprennent au départ les services dispensés par les omnipraticiens et les médecins spécialistes.

Les objections à la mise en vigueur du régime le 1^{er} juillet tiennent aux conditions actuelles de l'économie canadienne et à l'incapacité de certaines provinces de mettre leur régime en place d'ici cette date.

La déclaration de M. Pearson hier révèle que son gouvernement n'envisage pas de modifier les conditions d'admissibilité des régimes provinciaux aux contributions fédérales. Il n'est pas exclu toutefois que le prochain premier ministre, qui lui succédera en avril prochain, propose aux Communes, par voie d'amendement à la loi actuelle, de modifier le critère d'universalité de façon à prévoir la mise en place progressive de l'assurance-maladie au Canada.

M. Pearson a promis de faire une déclaration sur la révision à laquelle le cabinet procède quant à l'assurance-maladie quand celle-ci sera terminée.

Les médecins du Canada réitèrent leur opposition

TORONTO (P.C.) — Le président de l'Association des médecins du Canada a fait parvenir au premier ministre Pearson une lettre dans laquelle il réitère l'opposition de son groupement à un régime universel d'assurance-maladie.

Le Dr Norman Belliveau, dans cette lettre qui a été publiée vendredi, dit que l'AMC croit que la première responsabilité du gouvernement devrait être de fournir de l'aide financière aux Canadiens qui n'ont pas les moyens de se payer le bénéfice de l'assurance-maladie. La lettre est datée du 17 janvier.

"L'association s'est toujours opposée au principe de l'universalité", est-il spécifié dans la lettre. "Elle s'y est opposée avant même que le gouvernement n'énonce les quatre principes de base qui sont inhérents à la loi de l'assurance-maladie".

Un des quatre principes est qu'un régime provincial d'assurance-maladie, pour avoir droit à l'aide fédérale, doit être entièrement universel.

QUESTION DE PRINCIPLE

"Les raisons de nos recommandations en cette matière sont bien documentées et ont été transmises à votre gouvernement", a écrit le Dr Belliveau, rappelant ainsi à M. Pearson que le 9 septembre dernier, il lui avait adressé une première lettre dans laquelle il était spécifié que l'AMC s'alarmait au sujet de cette détermination du gouvernement à appliquer le principe de l'universalité. L'AMC avait alors exprimé l'avis que l'application du principe aurait pour effet de retarder l'avenement des bénéfices de l'assurance-maladie pour ces gens qui en ont le plus besoin".

"Il semble maintenant bien évident que nos craintes étaient bien fondées", écrit le Dr Belliveau. "De récentes déclarations publiques par des personnes en autorité dans le gouvernement laissent entendre que la mise en application du régime fédéral d'assurance-maladie pourrait bien être encore retardée, ce qui aurait pour effet de priver nombre de Canadiens dans le besoin des bénéfices de l'assurance-maladie".

Le Dr Belliveau a demandé au premier ministre d'étudier soigneusement la possibilité de mettre en application un régime d'assurance-maladie pour les économiquement faibles et de voir à apporter de l'aide financière aux provinces pour que ces dernières puissent adopter des régimes dont bénéficieraient les moins fortunés. Il a ajouté que cette façon modifiée d'aborder le problème "réduirait grandement les sommes d'argent requises par voie de taxes fédérales et provinciales pour l'application d'un programme d'assurance-maladie".

Le Cambodge dénonce des infiltrations américaines

PHNOM PENH (Reuter) — Le Cambodge a fait savoir aujourd'hui que des soldats américains et sud-vietnamiens s'étaient aventurés sur une profondeur de 200 verges, en territoire cambodgien, jeudi, y tuant trois Cambodgiens. L'accusation survient quelques heures à peine après que l'agence de nouvelles officielles du Cambodge eut rapporté que les Etats-Unis avaient donné l'assurance aux autorités cambodgiennes qu'ils feraient tout en leur possible pour éviter des incursions en territoire cambodgien. La Commission internationale de contrôle de la trêve devait se rendre sur les lieux de la présumée intrusion, samedi. Cette commission, comme on le sait, se compose du Canada, de la Pologne et de l'Inde. Une déclaration émanant du ministère de l'Information dit que les forces américaines et sud-vietnamiennes, aidées de quatre avions, sont entrées dans le territoire du Cambodge, dans la province de Prey Veng, à 50 km. de Phnom Penh. Ils ont ouvert le feu sur un poste cambodgien, à Peam Montea, y tuant trois personnes et en blessant deux autres. Elles se sont retirées au bout de 40 minutes, avec, semble-t-il, quelques pertes.

Formule Pelletier présentée au congrès québécois de la FLC Ottawa s'apprête à donner satisfaction au Québec en matière internationale

(Par GERARD ALARIE)

OTTAWA (P.C.) — Une formule se dégage au sein du parti libéral fédéral propre à satisfaire le Québec dans son effort d'affirmation sur la scène internationale sans pour autant rogner la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral sur les affaires extérieures. Elle prend pour l'instant la forme d'un projet de résolution que le congrès de la section du Québec dans la Fédération libérale du Canada, qui aura lieu à Montréal durant le prochain weekend, sera appelé à adopter.

Le projet de résolution a été soumis déjà à l'examen du caucus libéral du Québec et de la commission politique de la FLC (Q). Il a été rédigé par M. Gérard Pelletier, adjoint parlementaire du ministre des Affaires extérieures et député de Montréal-Hochelaga aux Communes.

DROIT DE REPRESENTATION

Il vise à faire admettre le droit des provinces d'être représentées auprès de certains organismes internationaux et à l'établissement des mécanismes de consultations entre Ottawa et les provinces préalables à la signature de tout accord qui dépasse les domaines de compétence fédérale exclusive.

Le projet de résolution paraît par l'adjoint parlementaire du ministre des Affaires extérieures poser que "le gouvernement du Canada reconnaît, dans tous les domaines qui ne sont pas de sa compétence exclusive, le caractère essentiel de consultations avec les gouvernements provinciaux préalables à la signature de tout accord international".

Il demande aussi que le gouvernement du Canada "institutionnalise ces consultations préalables".

Il cherche également à faire admettre par le gouvernement canadien que "des représentants des gouvernements provinciaux soient systématiquement invités à participer aux délégations canadiennes auprès de tous les organismes internationaux responsables de matières qui ne sont pas de la compétence exclusive du gouvernement fédéral".

ASSENTIMENT DES MINISTRES

Des sources dans le parti libéral fédéral ont fait valoir hier qu'il n'est pas exclu que la résolution rédigée par M. Pelletier ait obtenu l'assentiment tacite, quant aux principes qu'elle pose, du ministre, M. Paul Martin.

Qu'elle demeure comme elle se présente, une semaine avant le congrès et après avoir été présentée au caucus libéral fédéral du Québec, indique que des ministres comme M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'œuvre, leader des libéraux fédéraux du Québec, et M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la Justice, ne l'écartent pas.

Le projet de résolution de M. Pelletier, présenté par des informateurs comme une des "résolutions capitales" à être soumises au prochain congrès de la FLC (Q), reprend notamment l'essence des articles et discours de M. Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre québécois de l'Éducation, publiés, depuis 1965, sur la capacité constitutionnelle du Québec dans les affaires internationales.

Des sources au sein du parti libéral fédéral déclarent que le projet de résolution de M. Pelletier correspond à l'étape initiale d'une démarche en vue de mettre fin à la tension continue entre Ottawa et Québec depuis quelque temps résultant de la volonté du Québec d'œuvrer sur la scène internationale.

S'il est destiné à satisfaire surtout le Québec, le projet de résolution ne s'inscrit pas dans l'optique d'un quelconque statut particulier évaluable pour le Québec, étant donné qu'il pose la question de consultations préalables non pas seulement avec Québec, mais avec toutes les provinces.



● OTTAWA — Le gouverneur général Roland Michener, à gauche, félicite Jean Chrétien au moment où il vient d'accéder au poste de titulaire du ministère fédéral du Revenu, au Parlement de la capitale fédérale. Chrétien était jusqu'à présent ministre sans portefeuille et la fonction qui lui échoit s'inscrit dans le cadre d'un remaniement ministériel mineur du premier ministre Pearson.

La chefferie du parti libéral

J.J. Greene annonce qu'il sera candidat

REGINA (P.C.) — Le ministre de l'Agriculture, M. J. J. Greene, a annoncé vendredi son entrée dans la course à la chefferie libérale.

Au cours d'une conférence de presse, M. Greene a expliqué qu'il avait pris cette décision après avoir beaucoup voyagé à travers le Canada depuis l'annonce de la démission du premier ministre, M. Lester Pearson.

"Mes voyages", a précisé le ministre, "avaient pour but de savoir s'il existait une unité parmi les libéraux du Canada sur l'identité du prochain premier ministre".

"Je n'ai pas trouvé une telle unité et j'ai vu que les libéraux du pays étaient généralement indécis sur les choix et se gardaient l'esprit ouvert jusqu'au congrès. Ils sont décidés à assumer sérieusement la lourde responsabilité qui reposera sur les délégués chargés de choisir non seulement un chef à leur parti, mais un premier ministre au Canada".

Le ministre a déclaré qu'il inscrivait au programme de sa campagne une productivité accrue au Canada, l'unité nationale et des amendements à la constitution.

M. Greene a expliqué qu'il avait choisi Regina pour annoncer sa candidature parce qu'un des objectifs de la campagne est d'assurer au parti libéral une meilleure place dans l'Ouest canadien.

Libéralisme dans l'Ouest — Le ministre de l'Agriculture qui affirme bien connaître l'Ouest canadien et sa population, a exprimé l'espoir de gagner les provinces de l'Ouest à la cause libérale.

Le parti libéral, selon M. Greene, devra définir au cours des trois mois son orientation et ses objectifs.

Il faut déterminer quelle contribution le parti libéral croit pouvoir apporter au développement de notre pays, a ajouté le ministre, ainsi qu'à la poursuite des principes du premier ministre Pearson sur la question de l'unité nationale.

J'ai remarqué, a dit encore M. Greene, que les libéraux du Canada veulent faire de ces objectifs la nature même de la campagne.

Selon M. Greene, les partisans libéraux veulent entendre les opinions sincères et complètes des candidats sur l'avenir du pays et l'orientation du parti libéral.

"Ils sont décidés à prendre leur décision selon leur jugement sur les opinions et politiques des candidats respectifs", a déclaré le ministre.

"J'espère que notre parti sortira de la campagne après avoir démontré clairement les philosophies et principes du libéralisme dans le cadre du monde actuel ainsi que la place du Canada dans le monde".

Paris nomme un conseiller de presse à Québec

PARIS (Reuter) — Le gouvernement français a créé un nouveau poste diplomatique aujourd'hui au Québec, soit celui de conseiller de presse et d'information.

Un diplomate de carrière âgé de 43 ans, M. Philippe Bey, qui a servi au Moyen-Orient et en Amérique latine, devient le premier titulaire de ce nouveau poste. M. Bey partira pour Québec le 25 janvier.

La nomination d'un conseiller de presse et d'information a été faite au moment où le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, terminait une visite officielle de 10 jours à Paris en dinant ce soir en compagnie de M. Alain Peyrefitte, ministre français de l'Éducation.

Cette nomination coïncide également avec l'arrivée au Québec d'un nouveau consul général de la France dans la personne de M. Pierre de Menthon dont on a déjà prédit qu'il serait éventuellement nommé ministre plénipotentiaire.

La nomination d'un diplomate de carrière comme conseiller de presse et d'information vient accrédiiter ces informations officielles.

George Davidson est nommé président de Radio-Canada

Laurent Picard à la vice-présidence

OTTAWA (P.C.) — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a annoncé vendredi la nomination de M. George F. Davidson au poste de président de la société Radio-Canada et celle de M. Laurent A. Picard au poste de vice-président.

Ces deux nominations, prévues depuis quelques mois, s'inscrivent dans la refonte de la loi canadienne de la radiodiffusion dont le parlement est actuellement saisi.

Au cours d'une conférence de presse M. Pearson a déclaré que le projet de loi sur la radiodiffusion, au stade de l'examen au comité plénier des Communes, sera le premier article dans l'ordre des travaux de la session fédérale qui reprendra le lundi 22 janvier.

Les nouveaux président et vice-président de Radio-Canada doivent entrer dans leurs nouvelles fonctions le 1^{er} février prochain.

M. Davidson, âgé de 58 ans, est un fonctionnaire de carrière et depuis 1964 il occupe le poste de secrétaire du Conseil du trésor.

M. Laurent Picard, directeur associé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, âgé de 40 ans, est tenu comme un expert en administration. La nouvelle loi de la radiodiffusion en fera le vice-président exécutif de la société Radio-Canada responsable des opérations courantes de la société.

L'ex-président régulier de Radio-Canada, M. J.-Alphonse Ouimet, a abandonné son poste à la mi-décembre et la nomination était attendue depuis lors.

Mlle JUDY LAMARSH

La mise en vigueur de la loi de la radiodiffusion entraînera les démissions automatiques des membres actuels du conseil d'administration de la société et il appartiendra à M. Davidson et à M. Picard d'en constituer un nouveau.

La démission de M. Ouimet en décembre faisait suite à des accusations publiques du secrétaire d'Etat Mlle Judy Lamarche selon lesquelles l'administration de Radio-Canada était "pourrie".

M. Ouimet et le conseil d'administration avaient protesté vigoureusement contre les accusations de Mlle Lamarche, qui est comptable de Radio-Canada devant le Parlement, lui reprochant son refus de les motiver.

Aux Communes Mlle Lamarche affirmait qu'elle trouvait inutile de motiver ses accusations de direction pourrie après de l'actuel conseil d'administration de la société et qu'elle communiquerait les informations qui l'amenaient à les formuler au nouveau président de la société quand il serait nommé.

\$30 millions pour les centres de placements

M. Robert Poulin, conseiller en main-d'œuvre à Québec, nous a appris, hier, qu'Ottawa versera \$30 millions en 1968 aux centres de placement du Québec.

- en page 3

Restrictions pour les commissions scolaires

Le gouvernement du Québec a avisé les commissions scolaires qu'elles ne doivent pas engager de personnel non enseignant avant 1969 et que les salaires de tout leur personnel doit demeurer le même d'ici les prochains quatre mois.

- en page 2

La session fédérale se terminera le 10 mars

La session de la Chambre des Communes reprendra lundi pour durer un peu plus d'un mois et se terminera vers le 10 mars. C'est ce qu'a laissé entendre le premier ministre Pearson au cours d'une conférence de presse, hier.

- en page 16

Johnson rencontre les chefs syndicaux et le monde des affaires

Le premier ministre Daniel Johnson a rencontré, hier, les représentants du monde syndical, des affaires et des entreprises pour les informer de la situation financière du Québec.

- en page 2

'Action

Annonces classées	14
Bridge	17
Décès et funérailles	17
Editorial	4
Féminine	6
Finance	13
Horoscope	6
Mots croisés	15
Nouvelles canadiennes	9
Nouvelles provinciales	2
Nouvelles internationales	18
Spectacles, T.V.	16
Sport	10-11-12



• LE NOUVEAU CONSUL AU PARLEMENT — Le nouveau consul général de la France à Québec, M. Pierre de Menthon, a rendu une visite officielle au chef du gouvernement du Québec, M. Daniel Johnson. Cette photo fut prise alors que M. Johnson accueillait M. de Menthon à son bureau. Cette visite fut suivie d'un dîner offert par la province au nouveau consul.

Directives aux Commissions scolaires

Le personnel non enseignant ne pourra être augmenté d'ici '69

(L.B.) — A la suite de la rencontre du 14 décembre que le Premier ministre, M. Daniel Johnson a eue avec les représentants des associations de commissions scolaires, d'hôpitaux et d'agences de bien-être, le gouvernement du Québec a adopté diverses mesures. "Hebdo-Education" publie en premier, bien que la réunion se soit déroulée à huis clos, les grandes lignes de ces mesures dans le domaine de l'éducation qui consiste à geler les effectifs du personnel non enseignant au cours des 12 mois de 1968 et les salaires du personnel de direction, administratif et des services éducatifs pour une période de quatre mois, jusqu'à ce que le ministère de l'Éducation établisse des normes

Les seules augmentations d'effectifs qui seront permises seraient celles rendues nécessaires pour l'ouverture de nouvelles écoles dans les catégories de personnel non enseignant.

Voici le texte des deux direc-

tives gouvernementales que les commissions scolaires sont invitées à appliquer dès maintenant : "Les catégories de personnel en cause sont les suivantes : le personnel de direction, le personnel professionnel non affecté à l'enseignement

proprement dit, le personnel des services éducatifs, le personnel administratif, le personnel des services éducatifs, le personnel technique, le personnel de secrétariat, le personnel des entreprises auxiliaires et du

service d'équipement scolaire. "Dans toutes les catégories de personnel non enseignant, les effectifs — c'est-à-dire le nombre des postes inscrits au journal de paie au 31 décembre 1967 — ne pourront être augmentés pendant les douze mois de l'année 1968.

"Les seules augmentations d'effectifs normalement autorisées seront celles rendues nécessaires par l'ouverture de nouvelles écoles dans les catégories de personnel non enseignant directement requis par l'ouverture de nouvelles écoles.

"En outre, cependant, le ministère de l'Éducation pourra autoriser l'addition de postes dans les catégories de personnel énumérées ci-dessus sur présentation d'une demande à cet effet par les commissions scolaires. Une telle demande devra être adressée à la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire et elle devra être accompagnée des justifications appropriées."

Selon M. Maurice Martel

Une école d'administration devrait être créée au Québec

Par Lucien BOUCHARD

Une école d'administration devrait être créée au Québec, a déclaré le député de Richelieu, M. Maurice Martel devant les membres des assureurs-vie de Sorel-Tracy. Une telle école, selon le conférencier, assurerait aux futurs employés du gouvernement une meilleure formation, une plus grande unité dans les méthodes de travail et une définition plus claire des diverses tâches de la Fonction publique.

Selon M. Martel, le gouvernement doit maintenir deux grandes priorités en 1968 : l'éducation et l'expansion de notre économie, deux domaines vitaux pour la nation. Parlant à bâtons rompus, M. Martel a préconisé une nouvelle constitution qui devait être soumise au peuple par voie de référendum ou autrement, une constitution qui reconnaît l'existence de deux nations au Canada et qui garantirait aux Canadiens français l'équité et les pouvoirs dont aucune nation ne saurait être privée sans perdre sa dignité.

M. Martel a préconisé un ministère de la Fonction publique qui mettra de l'ordre dans l'ap-

pareil administratif du gouvernement. Le conférencier a souhaité une amélioration dans les re-

lations patrons et employés, préconisant la création dans chaque région d'un comité patronal-ouvrier permanent.

Le "racket du logement" d'Expo 67

Le gouvernement remboursera les plaintes bien fondées

(L.B.) — Le secrétaire de la province, Me Yves Gabias a confirmé hier une nouvelle du journal La Presse, disant que 600 dossiers concernant des plaintes portées par "les victimes du racket du logement" sont présentement à l'étude afin de déterminer si des poursuites judiciaires doivent être prises contre des personnes ou des entreprises concernées.

M. Gabias a révélé que 12,279 visiteurs de l'Expo ont exigé le remboursement de leurs dépôts, ce qui représente des sommes s'élevant à environ un million de dollars. On se souvient qu'au cours de la dernière session, le chef du gouvernement, M. Daniel Johnson avait déclaré que les visiteurs ne seraient pas victimes de ceux qui ont voulu profiter de l'Expo pour "faire une passe" et que le gouvernement rem-

boursierait les plaintes bien fondées.

M. Gabias a révélé que une somme de \$115,000 sur un montant global de \$909,637 a déjà été remboursée à quelque 2,000 visiteurs. De plus, des amendes se chiffrent à plus de \$18,000 ont été imposées jusqu'à maintenant à 37 propriétaires d'établissements reconnus ou trouvés coupables d'avoir violé la loi protégeant les visiteurs de l'Expo.

M. Gabias a déclaré au journaliste de La Presse que n'ont été des motifs temporaires et de quelques autres établissements, il est probable que toute la mauvaise publicité faite à l'Expo aurait été inexistante et que le nombre de plaintes aurait été minime.

M. Gabias a révélé que 129 causes ont été instruites de vant les tribunaux. Sur ce nom-

bre, 31 plaidoyers de culpabilité furent enregistrés, et ont donné lieu à des amendes de \$5,640 tandis que 26 verdicts de culpabilité ont donné lieu à des amendes représentant \$12,789.

"L'ACTION" pour LEVIS & RIVE SUD

notre correspondant

EDDY LABRIE

522-4771

abonnements-service :

ROBERT BRETON

245, rue Wolfe
LEVIS, P.Q.
Tél. : 837-1922

Horlogers — Bijoutiers

AVANT - INVENTAIRE
ECONOMISEZ
de 10% à 50%
SUR MONTRES,
VERRE TAILLÉ,
BIJOUTERIE, ETC.
Marques réputées :
LONGINES, BULOVA,
ACCUTRON, OMEGA, etc.
Montre 17 pierres 9.95
Reg. \$18 - Spécial
OMER ROUSSEAU
IMPORTATEUR
802, St-Joseph
Tél. : 524-1372
11-1 (12 He) 107 C.L.

Le Québec ne peut dépenser plus que ce que lui procure ses ressources fiscales

— Johnson

Par Lucien BOUCHARD

"Dans la mesure où le taux de rendement des impôts dans le Québec augmente moins rapidement que les dépenses, dans la mesure aussi où le gouvernement du Québec ne peut obtenir du gouvernement fédéral un transfert net de ressources fiscales pour combler la différence, il doit forcément ou bien réduire les dépenses ou bien augmenter les impôts ou combiner les deux.

"Il y a cependant des limites aux augmentations d'impôt que le gouvernement du Québec peut proposer". C'est en ces termes que le premier ministre, M. Daniel Johnson a exposé hier aux représentants des grandes centrales syndicales, des Chambres de Commerce et, des chefs d'entreprises, la politique d'austérité annoncée dans tous les secteurs de l'administration provinciale. La réunion, à huis clos, eut lieu à la salle du comité des bills privés de l'Assemblée législative.

Rencontré par les journalistes au cours de l'après-midi au Motel Holiday Inn à la suite de rumeurs de conférence de presse syndicale, le président de la CSN, M. Marcel Pepin, fut d'une discrétion exemplaire, refusant de dévoiler un iota des propos de M. Johnson.

Cependant, un informateur nous a dit que M. Johnson avait tenu, à peu de choses près, les mêmes propos que lors de la réunion du 14 décembre dernier alors qu'il informait les représentants des associations de commissions scolaires, des hôpitaux et des agences de bien-être de l'application d'un véritable régime d'austérité dans tous les secteurs de l'administration provinciale.

M. Johnson a révélé que jusqu'à l'an dernier, le gouvernement ne savait pas précisé-

ment quels pouvaient être les effectifs dans le secteur public. D'autre part, il était difficile pour les institutions de savoir si elles opéraient à un niveau d'efficacité plus ou moins élevé que celui d'autres institutions comparables, dans la mesure où de telles comparaisons ne pouvaient s'appuyer que sur des chiffres partiels et souvent difficilement interprétables.

"Dans ces conditions les fonctionnaires et la direction des institutions ou des agences administraient sans doute au meilleur de leur connaissance, mais on doit reconnaître qu'ils étaient singulièrement démunis des instruments nécessaires à l'établissement de normes rigoureuses".

M. Johnson a insisté sur la nécessité de procéder non seulement dans les ministères mais aussi dans les institutions que le gouvernement subventionne à une réorganisation afin d'administrer les fonds publics avec le plus d'efficacité et d'économie possible.

Il a répété pour la nième fois qu'il serait aussi anormal et injuste de limiter les augmentations de salaires que les employés du secteur public devraient normalement recevoir avant d'être certain que l'administration a atteint un niveau d'efficacité raisonnable. Puisque le gouvernement du Québec devra vivre sous le signe de l'austérité jusqu'au prochain réaménagement fiscal, il importe de ne pas faire payer tout le coût de l'austérité aux employés et de se débarrasser sans hésitation de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire.

La responsabilité ultime de toute société est de pouvoir offrir à ses membres les services nécessaires sans les écraser d'impôts".

Cette réunion avait eu lieu également à huis clos, mais la revue hebdomadaire du ministère de l'Éducation, "Hebdo-Education" a publié "en premier" il va sans dire de larges extraits des propos du premier ministre, alors qu'il a démontré la nécessité de limiter l'augmentation des charges imposées aux contribuables et invité les administrateurs publics à "liser de la façon la plus efficace et la plus rentable

possible les ressources mises à leur disposition.

"Le gouvernement du Québec, selon M. Johnson, a pris cette année à l'égard de l'administration des ministères un certain nombre de mesures destinées à alléger les coûts et à réduire le taux de progression des dépenses".

Insistant sur la limitation nécessaire de l'augmentation des impôts, le chef du gouvernement a continué ainsi : "Il importe que la capacité concurrentielle de l'économie du Québec à l'égard des autres provinces ne soit pas atteinte. En pratique, cela veut dire que nous ne pourrions pas au Québec financer uniquement par des augmentations d'impôt la différence entre le niveau prévu des dépenses et le niveau prévu du rendement des impôts actuels alors que, ailleurs, les augmentations d'impôts seraient d'autant plus faibles que l'on aurait fait des économies importantes sur les dépenses.

Dans ces conditions, le gouvernement du Québec a décidé d'une remise en ordre des dépenses du secteur public, en commençant par les ministères. Il va de soi cependant que toutes les institutions émarquant au budget de la province devront entreprendre la même opération, adaptée à la nature de leurs activités et à leurs besoins véritables.

Le quatrième homme ne fera pas de vieux os

MONTREAL (P.C.) — Les policiers de Greenfield Park ne recherchent plus qu'un des quatre individus soupçonnés d'avoir grièvement blessé un sergent-détective le 5 janvier, au cours d'une fusillade qui a accompagné un vol de \$400 commis par les cagoullards dans une succursale de la Banque de Montréal.

Alors qu'un des suspects a été arrêté sur la scène de l'attentat et qu'un autre est tombé quelques jours plus tard aux mains des enquêteurs, un troisième individu, qui était intensivement recherché, s'est rendu mercredi soir au capitaine Gilles Legault et au détective Germain Charest, de la Sûreté de Greenfield Park.

Il a été cueilli dans un restaurant de Jacques-Cartier, d'où il avait appelé un peu plus tôt les deux policiers.

Entre-temps, le sergent-détective Charles Jeary, atteint au foie par une balle, restait dans un état critique à l'hôpital.

Recommandation des propriétaires

Comité d'enquête sur la taxation à ville de Laval

(Par Jacques DALLAIRE)

Le regroupement des 14 municipalités de l'île Jésus qui devait donner naissance à ville de Laval, il y a deux ans, a occasionné de nombreux problèmes, notamment au niveau de la

taxation, qui ne semblent pas être encore en voie de solutions.

La Fédération des ligues de propriétaires de Laval a décidé de prendre en main la situation, en présentant hier un mémoire au ministre des Affaires municipales du Québec, M. Robert Lussier.

L'organisme recommande principalement l'institution d'un comité d'enquête sur toute la taxation dans cette ville, en vue de définir le coût réel des taxes, d'évaluer surtout la capacité de payer des propriétaires et aussi de trouver des solutions à long terme.

AMELIORATION LOCALE

"Les quelques dix représentants de la Fédération, qui ont reçu bonne écoute auprès de M. Lussier, ont allégué, à l'appui du document, qu'il faudrait suspendre, pour l'instant, le paiement de l'exécédent des comptes actuels d'amélioration locale par rapport à ceux de l'an dernier.

Ils ont fait valoir également qu'il est urgent d'établir un taux de taxation ne devant pas être supérieur à \$2.75 le pied linéaire. "Ce qui semble fort raisonnable", précise le mémoire, "et être aussi une commune mesure ailleurs dans la province". La délégation a recommandé que le gouvernement s'engage à combler la différence en accordant une subvention annuelle spéciale pour une période d'au moins dix ans.

Ils ont insisté sur deux autres points, à savoir que les autorités gouvernementales devront accorder une priorité au futur bill de Laval ou encore à toute autre revendication des autorités municipales comme mesure d'exécution, et remettre aux dirigeants municipaux de Laval une plus imminente partie des revenus de la taxe de vente prélevée dans les limites de cette ville.

SITUATION ALARMANTE

Le mémoire présenté par le président de la fédération, M. Louis L'Heureux, décrit la situation à Laval comme alarmante, considérant que les propriétaires sont "étouffés" par des taxes de toutes sortes, découlant de projets antérieurs à la fusion, ou dus à la fusion et à la nécessité d'une amélioration locale.

Comme, de l'avis même des propriétaires, il ne faut pas attribuer tous les torts à la fusion, il en résulte néanmoins qu'ils font face à une situation qui se traduit en trois points principaux :

— Une intention déterminée de vendre, ce qui s'avère impossible dans la situation actuelle, vue le montant

exorbitant des taxes;

— Un désir d'abandonner leur maison au créancier hypothécaire, au risque de perdre les investissements péniblement gagnés;

— Une volonté bien arrêtée de ne pas payer leurs taxes d'amélioration locale tant et aussi longtemps que la situation présente ne sera pas clarifiée.

Il importe de souligner ici que la seule et unique subvention dont fut gratifiée Laval atteint \$5 millions et demi, répartie en dix ans. Ce qui est nettement insuffisant, selon la fédération, et sans soulagement immédiat et tangible.

Maisons à vendre

MAISON à revenus, 3 logements, 28 Cote du Passage, Lévis. Pour informations : Tél. : 837-1810, entre 7 h. et 9 h. p.m.
3437 19-1 (v. au 3-2) 127 C.L.

LEVIS, 26 Christ-Roi, 1 logement, 2 appartements, avec terrain double, garage, capacité de faire une piscine, conviendrait pour professionnels, cause décès. Tél. : 837-1810, entre 7 h. et 9 h. p.m.
3437 19-1 (v. au 3-2) 127 C.L.

Dentistes

Dr Yvan Bourget

R.A., B.D.S., D.D.S.

Tél. : 837-0633

BUREAU : tous les jours :

9 heures à midi — 2 à 5 heures

LE SOIR : SUR RENDEZ-VOUS

40, St-Joseph, LAUZON

3138 18-1 (mar.-s. au 14-3) 74 C.L.

REMERCIEMENTS POUR FAVEUR OBTENUE

Grande reconnaissance à Jean XXIII pour sa faveur obtenue avec promesse de faire publier.
R.A.B.
(Ste-Hénédine)

COURS CONVERSATION ANGLAISE
529-4888

ABONNEZ-VOUS A "LA SAINTE-CROISADE"

"LA SAINTE-CROISADE" l'organe de la Pleuse Union St-Joseph, est honorée d'une bédiction de S. S. Pie XI et elle a été recommandée à maintes reprises par feu S. E. le cardinal Villeneuve, o.m.i., archevêque de Québec.

Elle publie des articles de fond, des traits édifiants des légendes charmantes sur saint Joseph, ainsi que de nombreux autres faits obtenus par l'intercession de ce grand saint. "LA SAINTE-CROISADE" est imprimée sur papier de luxe et ses illustrations, œuvres d'excellents artistes, tout en agrémentant la matière à lire, permettent d'admirer les plus belles productions de l'art chrétien.

Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande. On s'abonne à n'importe quelle date de l'année. Prix de l'abonnement : \$1.00 au Canada; \$1.25 aux États-Unis.

De très belles récompenses sont offertes aux sœurs de la revue. Adresse : "LA SAINTE-CROISADE" 500 chemin Sainte-Foy, Québec-8.



• LE SOURIRE DANS L'AUSTERITE — Les mesures d'austérité annoncées hier par le premier ministre M. Daniel Johnson aux représentants syndicaux, les Chambres de Commerce et des chefs d'entreprises n'ont pas fait perdre le sourire aux participants comme on peut le constater sur cette photo prise alors que le premier ministre s'entretenait amicalement avec les participants à la réunion qui s'est déroulée dans le huis clos le plus strict, même si les journalistes ont pu apprendre des bribes de la réunion précédente par Hebdo-Education.

Participer à titre privé au congrès libéral fédéral

(L.B.) — Le chef du parti libéral du Québec, M. Jean Lesage, a déclaré hier qu'il ne croyait pas que le caucus du parti et le conseil supérieur interdise aux députés libéraux provinciaux et aux militants de participer activement mais à titre personnel au congrès de la section provinciale du parti libéral fédéral à Montréal la semaine prochaine et au congrès pour le choix d'un nouveau chef du parti national.

On sait, en effet qu'un caucus du parti et une réunion du Conseil supérieur de la Fédération libérale du Québec auront lieu dans la Vieille Capitale dimanche, le 21 janvier. M. Lesage a dit que si le caucus décidait unanimement que personne ne doit participer aux activités du parti libéral fédéral, ce qui est peu probable, les directives seraient données en conséquence et tous les membres du parti devraient s'en abstenir.

M. Lesage a aussi dit qu'il était peu probable que le parti délègue une représentation comme telle. M. Lesage a fait ces commentaires au cours d'une conférence de presse pour remettre aux membres de la presse un volumineux rapport qui contient les résolutions adoptées au cours du dernier congrès de la Fédération libérale du Québec, l'automne dernier.

Autos à vendre

VOLKSWAGEN
VENTE et SERVICE
Dépositaire
RINFRET AUTO ENR.
LEO RINFRET - G. BEDARD Tél. : 833-2133
176, rue St-Georges, LEVIS, Qué.
5406 20-1 (1 He) A.V. C.L.

Le QUEBEC métropolitain

Informations demandées

DUBERGER. — Voici copie intégrale de la résolution adoptée lundi soir par 3 échevins du conseil municipal de Duberger (en l'absence du maire pour cause de maladie) au sujet du deuxième questionnaire soumis par le comité des cinq maires relativement à la création éventuelle d'un gouvernement supra-municipal: "Ce conseil, après avoir pris connaissance du questionnaire soumis relativement à la création éventuelle d'un gouvernement supra-municipal, est d'avis que ne connaissant pas suffisamment les implications financières que créerait la composition d'un tel organisme, il serait imprudent de décider qu'il soit à l'aveuglette car répondre immédiatement sans connaître plus profondément les effets probables ou éventuels pourrait nous conduire à des résultats inattendus.

"Que ce conseil considère la nécessité absolue qu'une enquête sérieuse d'un tel projet puisse être faite par les responsables afin de prouver hors de tout doute qu'un gouvernement supra-municipal est devenu chose nécessaire. Bien entendu, telle enquête devra prouver la nécessité du gouvernement en y faisant mention de toutes les implications financières ou autres qui s'y rattachent.

"Que copie de cette résolution soit transmise à toutes les municipalités concernées avec mention que Ville de Duberger désire approuver en principe l'attitude prise par la Cité de Giffard".

Rénovation

QUEBEC. — Nous annonçons en primeur jeudi que l'administration municipale de la capitale était maintenant décidée, depuis la parution des règlements de la Société d'habitation du Québec, de prendre les devants en ce qui a trait au réaménagement et à la rénovation du Vieux Québec en se prévalant de ces dits règlements pour faire préparer un plan d'ensemble du réaménagement de cet arrondissement historique. Par ailleurs, il semble que le premier projet concret que veut mettre en oeuvre, dans un avenir rapproché, l'administration Lamontagne consiste en la rénovation de l'escalier Petit Champlain, qui permet de monter de la rue Petit Champlain à la Côte de la Montagne. Ce projet comprendrait, outre l'aménagement de paliers, la disparition des poteaux, l'enfouissement des fils et un nouvel éclairage par lampadaires.

Consultation nécessaire

L'ANCIENNE-LORETTE. — Selon une déclaration récente du maire de la municipalité de l'Ancienne-Lorette, M. Jacques Bureau, il semble que la population veut être consultée sur la tenue des projets de regroupement. Pour leur part, a-t-il affirmé, les administrateurs municipaux ne sont pas réfractaires à certains projets de regroupement, notamment en ce qui concerne les transports en commun ou les services de protection, mais les populations des villes du Québec métropolitain n'ont pas confié de mandat précis à cet effet à leurs conseils municipaux. D'après M. Bureau, "il est tout à fait logique que la population qui sera liée par les dispositions de son conseil municipal, puisse auparavant se prononcer sur la nécessité ou le bon aloi de certains regroupements".

Les beaux côtés de la vie Le bien devrait faire du bruit

Jean-Claude, adolescent de 17 ans, a posé un geste qui a fait écho à beaucoup de jeunes. Il a refusé de se joindre à la manifestation de la jeunesse à la place d'Armes.

Durant le bon temps des fêtes, il a réalisé que sa mère s'était donnée sans compter pour rendre son foyer agréable, gai, faisant valoir une fois de plus ses talents de cordon bleu.

Dimanche dernier, soit le 14 janvier, le jeune homme de dix à sa mère: "Maman, pendant les vacances des fêtes, on s'est bien amusé... Maintenant, c'est ton tour, cette semaine, je sacrifie mon hockey, mes séries, et tu sortiras tous les soirs, je me charge de la garde de mes deux frères et de ma sœur".

Notre adolescent a tenu parole... il a bien fait les choses à la grande joie de sa mère... Qui n'aurait pas confiance en un tel jeune homme? Il ira loin, j'en suis sûr, car il semble bien comprendre ces mots de Lacordaire: "Le dévouement est l'immolation de soi à l'objet aimé. Quiconque ne va pas jusqu'à là n'aime pas".

Y.M.D., Riv.-du-Loup

Ce qui me paraît surtout remarquable chez cet adolescent du Bas du Fleuve, c'est d'avoir réalisé que sa mère s'est donnée sans compter pour faire vivre à sa famille de belles et joyeuses fêtes...! Réaliser pareille chose dénote déjà un bon commencement de maturité qui promet beaucoup... Il y en a tant qui restent toujours d'éternels adolescents!

On reste enfant ou adolescent même avec une stature d'adulte aussi longtemps qu'on ne veut que recevoir, et recevoir toujours... Au contraire, on devient adulte à partir du moment où on éprouve le besoin de donner ou de se donner... pour les autres.

R. Gaillard.

OTTAWA VERSERA \$30 MILLIONS, EN 1968 AUX CENTRES DE PLACEMENT DU QUÉBEC

Nombre élevé des chômeurs dans la région de Québec

Le ministère fédéral de la main-d'œuvre versera en 1968 la somme de \$30 millions aux différents centres de placement du Québec dans l'intention de promouvoir les cours de Formation Professionnelle destinés aux personnes sans emploi ou désireuses de perfectionner leurs connaissances dans le domaine qui leur est propre. C'est la nouvelle que nous apprenait hier M. Robert Poulin, conseiller en main-d'œuvre à Québec. Déjà 2.400 personnes suivent des cours identiques dans notre région, 1.000 sont inscrites au cours de pré-emploi, les autres suivent le programme des cours de métier.

Dans l'entrevue qu'il nous a accordée M. Poulin a bien voulu traiter des trois sujets suivants: le chômage à Québec, les besoins actuels de main-d'œuvre dans l'industrie, et enfin les cours de Formation Professionnelle.

Le chômage dans la région de Québec (déc. 67) Selon les statistiques du 29 décembre 1967, plus de 18.000 personnes (hommes et femmes) étaient entrées en contact avec le Centre de placement.

Hommes: 5.846 personnes se cherchaient du travail à temps complet.

600 personnes se cherchaient du travail à temps partiel.

320 travaillaient déjà, mais désiraient changer d'emploi.

340 suivaient des cours du soir ou de perfectionnement.

7.000 personnes avaient un statut inconnu.

Sur les 5.846 personnes sans travail, 2.314 se désiraient à la construction et 872 se classaient journaliers.

Chez les femmes, sur un total de 4.257:

2.370 étaient sans emploi

480 se cherchaient du travail à temps partiel

232 désiraient changer d'emploi

143 suivaient des cours du soir

962 avaient un statut inconnu.

Sur les 4.257 femmes, 1.086 désiraient un emploi de bureau.

L'âge des deux groupes se classait ainsi:

— de 20 ans: 18%

20-24: 18%

25-44: 37%

45-64: 22%
plus de 65: 5%
Ces chiffres s'appliquent à la ville de Québec, Québec (comté fédéral), Montmorency et Portneuf.

ENQUÊTE MENSUELLE DANS LES INDUSTRIES

"Depuis septembre dernier, nous déclarons M. Poulin, le Bureau fédéral de la statistique a entrepris une enquête sur les emplois vacants, à laquelle participent chaque 5.000 firmes importantes du Canada (plus de 500 employées). De plus, un échantillon de 30.000 petites entreprises (10% environ) font l'objet d'une enquête trimestrielle. La principale fonction de cette enquête est d'indiquer où se trouvent les emplois. Cette enquête continue (mensuellement) fournira,

au sujet des emplois vacants, des statistiques qui non seulement permettent d'établir les besoins immédiats, mais aident à guider l'évolution future.

"Le questionnaire, nous précise M. Poulin, se compose de trois questions: le titre de l'emploi, le nombre et la nature des emplois vacants, et la rémunération offerte. Ainsi nous pouvons mieux répondre à la demande et connaître par conséquent les besoins des qu'ils se présentent".

AUGMENTATION DU PERSONNEL DE 32% EN 2 ANS

"Pour donner toutes les chances possibles à quelqu'un, le ministère a mis sur pied un programme de mobilité de main-d'œuvre. Nous payons à

la personne qui doit se rendre dans une autre partie du Canada pour travailler les frais de prospection, c'est-à-dire une semaine de salaire pour son déplacement, \$1.000 de frais d'installation, plus les frais de transport. Pour ceux qui bénéficient des cours de formation professionnelle, l'inscription et les cours leur sont gratuits, enfin pour ceux qui étudient d'une façon permanente, nous leur versons des allocations de \$30 à \$90 selon leur situation".

En terminant, M. Robert Poulin nous assure que le "travail ne manque pas puisqu'une augmentation de 20% du personnel s'est faite l'an dernier, suivie d'une de 12% cette année, cela illustre bien l'effort que le nouveau ministère de la Main-d'œuvre entend soutenir au cours des prochaines années". (R.K.)

Il n'y aurait pas lieu de craindre des inondations dans la région de Trois-Rivières

Le chenal du Saint-Laurent serait libéré aujourd'hui

(M. S. P.) — L'embâcle bloquant depuis une dizaine de jours le chenal maritime du Saint-Laurent dans le secteur du pont de Québec sera vraisemblablement crevé dès aujourd'hui, estiment les observateurs maritimes.

Les brise-glaces du gouvernement fédéral ont de "grosses chances", selon un porte-parole, de disloquer l'embâcle et de mettre fin aux risques d'inondation commençant à poindre dans le secteur des Trois-Rivières.

La circulation maritime dans le fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec n'en serait toutefois pas rétablie pour autant du fait que subsistent d'autres embâcles, apparemment de moindre importance.

Ce sont ces embâcles qui immobilisent toujours le "Tuscan", en face du Cap à la Roche, près de Deschailhons, et le "Ma-planchon", un peu plus haut dans le chenal navigable.

Ces mêmes embâcles, dont principalement celui du pont de Québec, ont bloqué dans le port de Montréal une douzaine d'océaniques. À Québec, une demi-douzaine de cargos sont demeurés coincés également.

Un seul d'entre eux, l'"Indigirka", battant pavillon russe, a préféré reprendre la mer et filer en direction de Port-Arthur afin de prendre une cargaison là-bas plutôt que dans le havre de la métropole.

Les cinq brise-glaces du département fédéral des Transports, le MacDonald, le d'Iberville, le J.E. Bernier, le Montcalm et le Wolfe, dernier arrivé, reprendront le travail au début du jour après avoir passé la nuit à l'abri dans le port de Québec.

Leurs efforts viendront à point s'ils sont couronnés de succès à cause du niveau de l'eau qui ne cesse de croître avec le dégel et les grandes crues de l'époque survient ces jours-ci.

La crue des eaux dans le secteur des Trois-Rivières notamment risque d'inonder des centaines d'habitations construites sur les rives du fleuve.

Selon M. G.-E. Malenfant

Le fleurdelisé symbolise les valeurs essentielles caractérisant le Québec

M. G.-E. Malenfant, président de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec, dans un message adressé à la population québécoise a déclaré que le drapeau fleurdelisé symbolise les valeurs essentielles qui caractérisent le Québec: l'identité à un état dont la souveraineté politique s'accroît sans cesse et qui affirme légitimement sa personnalité internationale; la vigueur d'une société originale qui entend prendre en mains propres son avenir national; les aspirations collectives de mieux-être et d'épanouissement; l'affirmation d'une manière d'être et de vivre originale en Amérique du Nord.

M. Malenfant s'adressait à la population du Québec à l'occasion du 20ième anniversaire du drapeau fleurdelisé.

"Le drapeau fleurdelisé est le symbole d'un vouloir-vivre collectif qui s'affirme chaque jour d'avantage, le symbole aussi d'une identification de plus en plus intense de tous les citoyens québécois à un état et à un territoire national: le Québec.

M. Guy Lefebvre, président général de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, a pour sa part souligné qu'il y a lieu d'être fiers de notre drapeau fleurdelisé qui, en plus d'être

le symbole politique du Québec, est également l'étendard national de tous les Canadiens français, où qu'ils soient.

"Fidèle reflet de notre histoire et de notre fidélité à nos origines culturelles et religieuses, le fleurdelisé mérite tout l'honneur et le respect de chaque Canadien français. Il doit avoir la place d'honneur qu'on accorde aux symboles nationaux dans les manifestations publiques. Il doit être arboré avec fierté sur nos édifices publics, nos écoles, nos institutions, partout où nous devons avoir la fierté de souligner notre présence comme Canadiens français.", a dit M. Lefebvre.

Le président général de la SSJB a ajouté que le fleurdelisé doit être tout particulièrement à l'honneur le 24 juin, jour de notre fête nationale, jour de la fête des Canadiens-français.

Emblème officiel du Québec M. Malenfant a rappelé que le 21 janvier 1948, un décret du gouvernement québécois proclamait que le drapeau "généralment connu sous le nom de fleurdelisé" devenait l'emblème officiel du Québec.

"C'était le premier geste posé par les législateurs québécois pour affirmer l'originalité, la personnalité et le caractère souverain de l'État du Québec", devrait-il dire.

Toutes les écoles de la régionale Tardivel seront soumises à un seul règlement touchant la discipline

Par Claude MARSOLAIS

Avez-vous lu ça?

Même les journaux anglophones de Montréal encouragent leurs lecteurs à aller applaudir Monique Miller et Jean-Louis Roux, qui remportent un grand succès dans une version française de Pygmalion (My Fair Lady), présentée par le Théâtre du Nouveau Monde au Théâtre Port Royal de Place des Arts.

— oOo —

Depuis quelque temps, la rumeur voulait que la Brasserie Molson et Imperial Tobacco acquièrent le contrôle de Oglivie Flour Mills Co. — Mais voilà que, subitement, c'est John Labatt Ltd., qui deviendrait propriétaire de Oglivie avec au moins 60% des actions communes.

— oOo —

Est-ce bien vrai que la municipalité de Sainte-Rose-du-Dégel veut changer son nom en celui de Sainte-Rose-de-Dégel?

— oOo —

L'avion supersonique "Concorde" un projet conjoint de la France et l'Angleterre ont conjugué leurs talents et leurs ressources, étonnera le monde du transport aérien en 1968. Je prévois la première envolée vers le mois de juin, peut-être même en mai.

— oOo —

Il y a des chiens chanceux. A St-Louis, Missouri, il y en a un qui ne fera pas une "vie de chien", car il vient d'hériter d'une somme de \$51.553, à la suite du décès de sa riche propriétaire. Quatre cousins de la défunte sont surpris et contestent le testament de la cousine.

— oOo —

M. Robert Stanfield a dit à un auditoire anglais de Toronto que la séparation du Canada comme pays et que l'absorption par les États-Unis serait une conséquence normale. Et maintenant c'est M. Paul Gérin-Lajoie qui leur dit: "Votre refus d'entamer le dialogue menace l'avenir du Canada".

— oOo —

Dans l'édifice du succès, il n'y a pas d'ascenseur. Il faut monter par l'escalier.

Jean Napran.

Jusqu'à maintenant, il existait un comité de discipline au niveau de chaque école composée du principal et des professeurs qui jugeaient des mesures à prendre dans les cas d'indiscipline.

M. Alfred Gauthier, président de la Régionale, nous a déclaré qu'il se présentait quelques fois des cas d'ivresse à l'école. A ce moment, le comité d'indiscipline décide s'il doit renvoyer temporairement ou définitivement, après avoir avisé les parents, les trouble-fêtes.

Souvent, on enquête pour savoir si c'est une offense passagère. Par exemple, on consultera le chauffeur de l'autobus qui transporte l'élève, on consultera son dossier scolaire, etc.

— oOo —

Il existe aussi dans certaines écoles, un système de mérite. Il est basé sur un total de 50 points décernés à chaque élève au début de l'année académique. Si au cours de l'année, un élève a perdu plus de trente points à cause d'infractions disciplinaires, il est traduit devant le conseil d'école.

— oOo —

Le président déplore la tolérance des professeurs dans les cas d'indiscipline grave. Selon lui, les enseignants ne devraient pas se laisser aller à laisser passer les infractions de certains élèves qui veulent montrer leur force musculaire. Situation semblable pour les élèves qui aiment mieux lire le "Montréal-Matin" que de suivre les cours.

M. Gauthier ajoute qu'on fera participer les présidents des élèves aux questions de discipline afin de leur donner une chance de jouer un rôle dans les responsabilités de l'école. "Cependant, nous ne voulons pas d'un règlement trop rigide qui régenterait les élèves", dit-il.

Il admet enfin que les cas d'indiscipline résultent bien souvent de conflits à l'école ou du milieu et que si ces inadaptés sont pris à temps, en les dirigeant vers d'autres écoles, ils s'améliorent.

L'HOMME devant LA LOI

par Guy Baillargeon



Six mois de prison pour possession de marijuana

Deux "hippies" nouvellement arrivés à Québec ont été écoper de six mois de prison pour possession de la plante, le juge Jean Grenier de la Cour des Sessions de la Paix pour avoir été trouvés en possession de cinq onces de marijuana "dans le but d'en faire un trafic".

Les deux prévenus, un navigateur canadien de 25 ans et un technicien français de 23 ans avaient été arrêtés, à la mi-décembre, et avaient tout d'abord protesté de leur innocence. Quelques semaines plus tard, ils enregistraient un plaidoyer de culpabilité.

En rendant sa sentence, le juge Grenier a dit qu'il était temps que l'on donne des sentences exemplaires "afin que cette habitude qui croît de jour en jour finisse par diminuer et même cesser complètement".

Me Gaston Desjardins, procureur de la Couronne, avait pour sa part demandé un an d'emprisonnement. "Il est temps que ça cesse, avait-il dit, on assiste depuis quelques temps à une immigration dangereuse des habitudes de la drogue".

Un des accusés, un Français établi au Canada depuis un an, purgait sa peine au pays et sera automatiquement déporté dans son pays d'origine.

Le juge Grenier ne s'est pas montré tendre à l'égard de l'étranger.

"Ce sont des individus de votre acabit qui font que certaines personnes du Québec s'imaginent que tous les immigrants français n'ont rien de bon à nous apporter..." a dit le magistrat.

Le juge a finalement ajouté que cet individu avait encouragé "nos jeunes Canadiens à la débauche et à l'usage de stupéfiants".

"Vous avez déshonoré tous vos concitoyens qui sont venus au pays pour tenter de faire quelque chose de bien..."

Le magistrat ne s'est pas montré plus tendre avec le Canadien en lui disant que notre jeunesse se ruinait avec ces drogues et que des individus de son genre fourniraient les drogues à la jeunesse et l'encourageaient à demeurer dans cette voie aussi dangereuse pour la santé que pour l'esprit.

Cautionnement très élevé pour un individu qui fait face à 14 chefs de fraude

Le juge Paul Roy de la Cour des Sessions de la Paix a fixé un cautionnement très élevé pour la mise en liberté d'un jeune homme de 23 ans qui pesait pas moins de 14 chefs de fraude et un chef de menaces.

"Je fixe un cautionnement de \$5.000, en argent ou \$10.000, sur immeuble..." a répondu le juge au procureur du prévenu.

Sur les huit premiers chefs d'accusation, on reprochait au jeune homme d'avoir mis dans ses goussets la jolie somme de près de \$670, la propriété de la Banque Royale du Canada.

Toutes ces fraudes auraient été commises dans la même succursale, à Limoilou, entre le 29 octobre et le 30 décembre '67.

"Si l'on s'en tient aux actes d'accusation, vous n'avez même pas eu le temps de jouer des fêtes... vous étiez toujours sur la 'job'", a dit le juge Roy avant de fixer le cautionnement.

On reproche aussi au prévenu de s'être illégalement procuré de la marchandise pour un montant de \$635, dans sept magasins différents. Les établissements présumés lésés sont le Syndicat de Québec, Simpsons-Sears, Sam Shaffer's, Dalmor, Bond, Raymond Côté ainsi que la pharmacie Place Laurier.

Le procureur de l'accusé a insisté pour que son client soit admis à la caution soulignant que son casier judiciaire n'indiquait qu'un seul vol en '65. Le prévenu avait alors écoper de huit jours de prison.

Me André Gaulin, pour sa part, représentant du ministère public, s'est opposé énergiquement à cette demande.

Le juge Roy a fixé un cautionnement, mais un cautionnement extrêmement élevé.

15 fraudes: tout cautionnement refusé

Tout cautionnement a été refusé hier après-midi à un camionneur de 32 ans de l'extérieur de la ville à qui on reprochait d'avoir frustré pas moins de 15 personnes ou établissements, entre le 21 août '67 et le 2 janvier '68.

Le procureur de l'accusé a procédé à une demande de caution devant le juge Paul Roy, mais ce dernier a répondu par la négative lorsque le procureur de la Couronne, Me Gaetan Pelletier, eut informé la Cour que le prévenu était déjà sous le coup d'une sentence suspendue à Rivière-du-Loup.

Le ministère public reproche au prévenu d'avoir frustré M. Raymond Bédard, d'une somme de \$270, entre le 23 décembre et le 2 janvier, M. Marcel Légaré d'une somme de \$75, les 4 et 5 janvier, et M. Georges Durand d'une somme de \$395, entre le 23 décembre et le 2 janvier.

En outre, l'individu est accusé d'avoir frustré la Banque de Montréal, (\$137), l'Hôtel Loretteville (\$25), la Station Martel (\$65), et Mme Albert Vincent (\$160).

Le prévenu a, de par la bouche de son avocat, enregistré un plaidoyer de non culpabilité et son enquête préliminaire a été fixée au 26 janvier "pro forma".

6.000 bénévoles à l'oeuvre

Ce soir, deux bougies peuvent rapporter jusqu'à \$10.000

QUEBEC (M.S.P.) — Le président du Carnaval de Québec, M. Fernand Audet, et le président de la Bougie, M. Robert Blais, rappellent à tous les citoyens du grand Québec de bien recevoir le vendeur de la bougie du Carnaval qui sonnera à leur porte samedi, à compter de six heures.

Ces vendeurs font partie d'une équipe de 6.000 bénévoles qui permettront ce soir à une foule de Québécois de remporter des prix dont le plus important sera celui de \$10.000. M. Robert Blais a souligné par ailleurs qu'entre les 6.000 bénévoles les 10 pharmacies du Québec métropolitain collaboreront à la vente en disposant également de Bougies du Carnaval.

Les appels seront sélectionnés selon leur provenance, acheminés dans le duché concernés et confiés à un véhicule de la "flotte de la bougie" qui se rendra directement au domicile des intéressés.

Un numéro

M. Blais a indiqué par ailleurs que le numéro de téléphone 656-4711 pourra être

L'Action éditoriale

Un puissant candidat

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp annonce qu'il sera candidat à la chefferie du Parti libéral et promet en même temps qu'il recherchera une solution canadienne aux problèmes du Canada. Cette nouvelle porte à six le nombre de libéraux qui ont maintenant annoncé officiellement leur candidature, alors que l'on considère au moins quatre autres personnes comme candidats possibles. Décidément, le poste que quitte M. Pearson est fort convoité et tout le monde se croit qualifié pour le remplir.

Mais la candidature de M. Sharp en est une de taille. Parmi les membres du cabinet fédéral, le ministre des Finances est certainement celui qui est le plus au courant de la situation économique, de la situation du budget et des besoins de tous les ministères.

Il a été appelé, dans les dernières années, à annoncer des décisions douloureuses pour la population canadienne. C'est de lui en effet que nous apprenons les augmentations de budget, les augmentations d'impôts, les mesures d'austérité, la restriction des crédits, et bien d'autres nouvelles qui frappaient le contribuable dans ses plus vifs sentiments. Dans la situation économique actuelle et celle qui a prévalu au cours des dernières années, il semble bien qu'aucun autre ministre des Finances n'aurait pu se rendre populaire. Il faut donc reconnaître qu'un homme qui accepte la responsabilité des décisions prises par le Cabinet, qui accepte d'en subir les blâmes bien plus souvent que les félicitations, doit être un homme d'une trempe particulière et d'une fermeté remarquable.

Avec la liste des candidats qui s'allongent continuellement, il serait difficile de prévoir dès maintenant celui qui aura le plus de chance de succéder à M. Lester

B. Pearson. Mais il est certain que M. Sharp a toute la confiance du chef actuel du Parti libéral et que ses chances sont bonnes, voire même excellentes.

Peut-être après tout, que le Parti et éventuellement le Canada ont besoin d'un homme de la trempe de M. Sharp pour les diriger après avoir connu un chef de compromis comme M. Pearson.

Certains gouvernements provinciaux, dont celui de Québec, verront certes d'un moins bon oeil la candidature de M. Sharp et envisageront peut-être avec appréhension son élection à la chefferie du Parti libéral. On sait que le ministre des Finances du Canada s'est toujours montré intransigeant avec les provinces en ce qui touche le partage des ressources. En annonçant qu'il va rechercher une solution canadienne aux problèmes du Canada, M. Sharp nous laisse peut-être entrevoir un désir de renforcer le pouvoir fédéral, de lui assurer la juridiction sur le plus grand nombre de domaines possibles et de mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires pour atteindre ces buts.

Si le Québec redoute l'avènement d'un Mitchell Sharp comme chef du Parti libéral et comme premier ministre du Canada, d'autres provinces qui se veulent moins tracassières sur les questions de juridiction, accueilleront cette nouvelle avec joie. C'est ce qui nous fait dire que dans l'ensemble, les chances de M. Sharp sont excellentes.

Quant à la candidature éventuelle de M. Pierre Elliott-Trudeau, nous croyons qu'elle n'ajouterait rien à la liste déjà imposante des candidats. Les chances du ministre de la Justice seraient minces et ses aspirations risqueraient bien plus de se terminer par un "avortement" que par un succès.

Roger Bruneau

Sacerdoce et célibat

Voici qu'un théologien allemand, le révérend Hens Kung, propose que les prêtres catholiques participent à un vote secret sur la question du célibat ecclésiastique ! Un peu, ma foi ! comme s'il s'agissait d'élire un président au suffrage universel, ou encore, pour les habitants d'une municipalité, de décider si, oui ou non, l'on emprunterait tel ou tel montant à telle ou telle fin !

C'est à croire que rien ne s'est passé en pareil domaine, depuis, par exemple, quelques mois. N'y a-t-il pas eu un document pontifical d'importance, rien d'autre qu'une encyclique, de Sa Sainteté le Pape Paul VI, sur ce sujet précis ? Et qu'y a dit le Père commun des fidèles, sinon ce qu'avaient dit déjà ses prédécesseurs ?

Le révérend Kung est ce même théologien qui prétendait, il y a un certain temps, que le Pape, devrait être élu par les membres d'un Synode épiscopal. Alors que le Souverain Pontife lui-même, Paul VI, déclare, nous l'avons vu l'autre jour, que le Pape doit être élu "par un Collège cardinalice stable et exempt de toute influence indue ou étrangère". L'élection du successeur de Pierre, précisait Paul VI, est une "prérogative on ne peut plus délicate", prérogative "exposée à des influences et à des dangers nuisibles pour toute l'Eglise si elle n'est pas protégée, comme elle l'est actuellement".

L'encyclique "SACERDOTALIS CAELIBATUS" que "venerabilis homo" ne peut plus nettement la pensée de l'Eglise sur le célibat des prêtres. Lisons ou relisons ce texte majeur. Nous y trouverons les raisons pour lesquelles le Pape, principal responsable du gouvernement de l'Eglise, tout informé, tout compréhensif qu'il soit, estime de son devoir sacré de ne point toucher à la loi actuelle du célibat ecclésiastique. Selon Paul VI, le célibat est "un joyau splendide" que l'Eglise garde depuis des siècles. Le Souverain Pontife écrit notamment (no 27) : "En se vouant au service du Seigneur Jésus et de Son Corps mystique, dans une complète liberté que facilite l'offrande de soi, le prêtre réalise plus pleinement l'unité et l'harmonie de sa vie sacerdotale".

L'on pourrait citer et citer encore maints passages. Retenons, par exemple, celui-ci : "En tout cas, l'Eglise d'Occident ne peut faiblir dans la fidélité à la tradition ancienne qui est la sienne; il n'est pas pensable qu'elle ait pendant des siècles suivi un chemin qui, au lieu de favoriser la richesse spirituelle de chacun et de tout le Peuple de Dieu, ait en quelque sorte compromis celle-ci, ou que, par des interventions juridiques arbitraires, elle ait endigué le libre développement des réalités les plus profondes de la nature et de la grâce".

Précédemment, le Pape avait fait mention de la législation de l'Eglise orientale, différente, en raison de "circonstances historiques différentes et propres à cette partie très noble de l'Eglise", et il avait signalé deux points : a) — "l'éloge que les Pères orientaux font de la virginité"; et b) — ce fait, savoir qu'en Orient, "l'épiscopat est également réservé aux

prêtres célibataires et que les prêtres, une fois ordonnés, ne peuvent plus se marier". Il peut y avoir, ajoutait-il, des cas particuliers, face à la tradition propre de l'Eglise d'Occident. "Mais il ne faut pas voir en tout cela un relâchement de la loi en vigueur, ni l'interpréter comme le prélude à son abolition".

Six mois après la publication de "SACERDOTALIS CAELIBATUS", soit le 22 décembre dernier, dans une allocution au Sacré-Collège, Paul VI qualifiait ladite encyclique de "document d'une importance décisive".

Pourquoi donc, nous le demandons, le révérend Hens Kung, lui, y va-t-il de l'idée d'une sorte de plébiscite ou de référendum parmi les membres du clergé ? Oui ou non, le Pape, chef et docteur de l'Eglise, s'est-il prononcé sur la loi ecclésiastique du célibat des prêtres ? Oui, le Pape s'est prononcé.

Pour sa part, bien consciente du fait, la Conférence nationale des évêques catholiques des Etats-Unis, tout en notant qu'"une encyclique n'est pas nécessairement infaillible", s'unit de coeur au Souverain Pontife. "Unis avec le successeur de saint Pierre dans notre commune responsabilité d'enseignement et de service, nous proclamons unanimement ce même enseignement et nous prescrivons sans réserve la même discipline". Ce serait donc, de notre part, faire preuve d'irresponsabilité que de laisser espérer des changements dans cette discipline. De tels espoirs sont sans fondements".

Les évêques américains déclarent que l'encyclique "SACERDOTALIS CAELIBATUS" "requiert un assentiment religieux". "Nous regrettons, ajoutent-ils, de devoir dire qu'il est difficile de voir une acceptation respectueuse dans certaines paroles que l'on entend aujourd'hui. Que ceux qui parlent ainsi se rendent compte qu'ils donnent l'impression non seulement de contester la discipline établie, mais de rejeter des valeurs qui touchent à nos convictions catholiques, qu'ils scandalisent les fidèles et qu'ils nuisent grandement aux vocations".

Non !, révérend Kung, il n'y aura point de plébiscite sacerdotal sur le célibat ecclésiastique. Comme l'explique l'Episcopat des Etats-Unis, "le Pape, quand il demande un surcroît d'étude et de méditation sur le célibat, ne le fait pas en vue de "relâcher la loi existante" ou "comme une prélude à son abolition". Ce que le Souverain Pontife désire, "c'est une compréhension plus profonde de ce que cela signifie d'être associé au sacerdoce du Christ, de partager sa consécration totale à sa mission de salut". Le Saint-Père souhaite que se développent "les études par lesquelles la virginité et le célibat soient confirmés leur vrai sens spirituel et leur valeur morale".

Entre cela et... un référendum, même secret... Il y a toute une marge ! Le clergé dans son ensemble l'a compris, et il faut en savoir gré à Dieu. Prions, prions plus souvent pour les prêtres actuels et futurs !

Odilon ARTEAU

Les inquiétudes d'une mère de famille

Nous avons les lois que nous méritons, dit-on ! Alors, que pensez-vous du "Bill Trudeau" en ce qui a trait à l'avortement ? Dans tous les quotidiens, nous avons pu lire un grand nombre de nouvelles à ce sujet. Le Comité des Communes chargé d'étudier le projet de loi visant à l'élargissement de la loi a entendu de nombreuses requêtes. Qu'en pensez-vous ? Y avez-vous réfléchi ?

Puisque je suis mère de famille, la question d'avortement me préoccupe beaucoup. J'ai un grand respect pour la vie, l'ordre dans la nature et la dignité humaine. A mon avis, l'élargissement de la présente loi, tel que présenté dans le "Bill Trudeau", m'inquiète parce que le projet de loi ne semble pas assez exigeant. Je partage donc les inquiétudes de M. Vincent Prince du Journal le Devoir de Montréal. Dans un éditorial le 29 décembre dernier, il écrivait :

"Mais la prudence devrait commander qu'on n'adopte rien de définitif avant d'avoir laissé le temps aux experts d'étudier le projet plus à fond et de formuler leurs recommandations".

Est-ce que l'Etat ne doit pas être le gardien des règles de morale collective ? Est-ce que l'intérêt de la société saurait justifier l'avortement ? Après tout, l'avortement est une atteinte à une autre vie : c'est l'interruption d'une vie humaine. Quand on a donné la vie, a-t-on le droit de retirer cette vie ? La vie est une chose sacrée qu'on doit respecter. C'est primordial. Qu'arrive-t-il à un pays où le peu de respect de la vie permet d'attaquer des vies sans défense ?

On parle beaucoup de liberté, liberté de la femme, liberté du couple. Mais il y a des responsabilités aussi, n'est-ce pas ? Quand on a donné la vie, on n'en est pas du tout propriétaire. Le droit à la vie nous vient de Dieu, alors nous avons des responsabilités envers cet être qui a des droits. Donc, droit à SA vie : c'est fondamental ce droit ! Cette vie est inviolable.

Question de conscience nous dit-on en termes très forts. Mais c'est une question sociale et morale qui touche toute la société dans des domaines très complexes. Quelle pitié d'entendre une femme dire devant le Comité des Communes "Si les législateurs estiment trop difficile de trancher la question, qu'ils laissent les femmes d'âge à porter des enfants décider à leur place". Quels propos puerils ! Quel manque de profondeur, de logique et de sens de responsabilités !

Le projet de loi est basé sur "la santé de la mère". Mais je dis avec M. Prince : "Notre crainte c'est que si l'on se contente de parler de santé mise en danger, on finira par interpréter ce texte de façon très large et légaliser des meurtres qui ne devraient jamais l'être".

Est-ce que les experts ont étudié les effets psychologiques néfastes causés par l'avortement ? Je connais des infirmières qui m'ont dit avoir entendu des confidences de mouroles ayant avorté. Jusqu'à la mort, l'âme de cet être détruit les avait suivies. Et on parle de "santé mentale" ?

Un gynécologue de grande réputation à Nagoya, au Japon

(appelé le "paradis" de l'avortement), le docteur Kaseki, questionna 325 femmes qui avaient eu recours à l'avortement thérapeutique. Il a découvert que 73% d'entre elles avaient souffert d'angoisse après l'avortement. Dans une autre enquête, sur 253 femmes mariées qui avaient elles aussi eu recours à l'avortement thérapeutique, 92% ressentait des remords. De plus, une enquête menée par un journal de Malindi rapporta 1,026 réponses : 68% révélèrent que l'avortement était mauvais, soit parce que c'était mal en soi ou qu'elles regrettaient l'enfant détruit. Dans son livre "Flight from Woman", le docteur Karl Stern, éminent psychiatre de Montréal et auteur de renommée mondiale, écrit sur ce point si important du remords après l'avortement. Et on parle de "santé mentale" ?

En conclusion, j'aimerais souligner qu'il y a non seulement des valeurs de civilisation mais il y a aussi des devoirs de vie. Dans cette question d'avortement, c'est un devoir pour nous tous de faire connaître nos craintes. Jamais n'avons-nous eu autant besoin de parfaite lucidité pour envisager les conséquences possibles d'un élargissement trop large de la loi ou d'une loi pas assez exigeante.

Avec la foi, la foi religieuse, la foi en l'humanité et la foi en soi-même, on peut facilement trouver le courage d'écrire à son député ou à son journal. Evidemment, il faut avoir des convictions !

Mme Claire Campbell, 5389, rue Earnsccliffe, Montréal 29, Québec.

Avortement

Je prie instamment le Gouvernement canadien de retirer en entier son bill sur l'avortement. Je demande à toutes les municipalités de faire signer des pétitions de protestation pour envoyer au parlement et je supplie nos législateurs de nous aider en protestant à leur tour, montrant par là que véritablement ils veulent pro-

téger ceux qui les ont élus pour défendre leurs intérêts.

Nous, Canadiens français catholiques, nous sommes respectueux de la vie qui n'appartient qu'à Dieu et nous avons assez de charité dans le coeur pour n'en pas laisser supprimer une seule par notre faute en nous taisant.

Mme Anna Caron, St-Cyrille de L'Islet

Gare à cette trilogie !

Toute loi doit être conforme à la nature des choses. En matière de morale chrétienne ou autre, il est évident qu'une loi qui renfermerait des clauses pouvant parfois permettre de déroger, cette loi-là ne serait jamais conforme à la vérité énoncée ci-dessus. Or, l'avortement, le divorce, l'homosexualité sont des actes qui violent cette loi naturelle et immuable.

Croire que dans certains cas, il pourrait être permis et préférable de tolérer ou de légaliser ces actes déshonorés, c'est se laisser cruellement sur la nature humaine. Il en résulterait une décadence morale, cause des pires mauxheurs des individus et des sociétés.

Toute loi doit refléter la Vérité aux yeux des hommes. Elle doit aussi exclure toute possibilité d'être violée légalement. C'est là la seule formule de législation justifiable : la seule capable d'aligner tous les humains dans la poursuite de leur bonheur, et de celui de la société à laquelle ils appartiennent.

C'est pourquoi, en présence de ces trois étranges projets de loi, la seule attitude à prendre par tout citoyen éclairé est celle dictée par la nature des choses, non par ses accidents.

Henri ALAIN

2170 Joliette, Montréal-4

L'idéal séparatiste au Québec

Se séparer de toute boisson alcoolique, ou, du moins, s'engager à une très grande sobriété.

L'usage de l'alcool, surtout d'une manière abusive, est l'organisation centrale pour faire perdre la force d'un peuple. Conséquences : pertes de vies par accidents, spécialement sur

nos routes, et autres cas ; indécence dans le vêtement et ce qui s'ensuit.

Pour combler ce malheur, diminution inquiétante de la Foi.

A. F.

Un concédant de Normandin.

Le chapelet à la radio

M. le Rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance de publier ces quelques réflexions à propos du "chapelet à la radio".

Les autorités religieuses d'un diocèse et un poste de radio viennent de supprimer la diffusion du chapelet à la radio, après l'avoir mis en ondes durant une quinzaine d'années environ.

En 1950, on s'en souvient, ce fut la grande Croisade du chapelet en famille ; plus de 660,000 familles avaient promis de réciter le chapelet chaque jour. Pour aider à cette récitation et la méditation des mystères du Rosaire nombreuses furent les stations radio-phoniques qui offrirent leurs services aux Autorités religieuses diocésaines en vue de répandre cette dévotion mariale qui connut, en l'Année Sainte et dans les années mariales de 1954 et de 1958, une diffusion fort considérable.

Depuis 1952 il y a eu l'invasion des foyers par la T.V., bien des changements sociologiques, tout cela a modifié considérablement le rythme de vie et la façon de penser des citoyens et catholiques de notre province et d'ailleurs.

Conséquences : baisse de la foi, désaffection pour la pratique religieuse, remise en question des structures traditionnelles existantes, doute sur les questions religieuses discutées, morale de facilité, goût effréné pour ce qui demande peu d'effort, peu d'intérêt pour les dévotions, etc.

Un événement d'importance à qui a marqué l'Eglise et qui n'a pas fini d'avoir des répercussions sur le Peuple de Dieu, c'est le Concile Vatican II.

Voici ce qu'il a dit de la T. Ste-Vierge et de la dévotion mariale : Marie... "Elle est encore saluée comme un membre suréminent et tout à fait singulier de l'Eglise et comme la figure et le modèle exemplaire de celle-ci dans la foi et dans la charité, et l'Eglise catholique, enseignée par l'Esprit Saint, la vénère avec une piété et une affection fidèle comme sa mère très aimante" (L'Eglise, no 53).

En parlant des diverses formes de dévotion envers Marie voit l'affirmation des Pères du Concile : "En effet, les diverses formes de dévotion envers la Mère de Dieu, que l'Eglise a approuvées dans les limites de la doctrine saine et orthodoxe, selon les circonstances de temps et de lieu et selon le caractère et les dispositions des fidèles, font que, tandis que la Mère est honorée, les Fils pour qui tout existe (Col. 1, 15-16) et en qui "il a plus au Père éternel

nel de faire résider toute la plénitude (Col. 1, 19), est reconnu comme il convient, aimé, glorifié et que ses commandements sont observés" (L'Eglise, no 66).

Ce qui est dit à propos de Notre-Dame et des formes de dévotion mariale est acceptée par les catholiques, et de plus en plus par les Protestants. Que des autorités religieuses et civiles décident, à tel endroit, de supprimer la récitation du "chapelet à la radio" pour remplacer cette émission par une "Réflexion chrétienne", cela en étonne plusieurs, bien sûr, mais attention ! Il ne faut pas s'imaginer qu'ils aiment moins la T. Ste Vierge ou qu'ils ne veulent plus favoriser la dévotion au saint Rosaire. La décision a été prise après enquête, réflexion et dans une intention tout à fait légitime. Evitons la panique et les jugements mal fondés.

Pour révaloriser cette émission encore populaire quand même voici une suggestion : pourquoi ne pas structurer ainsi l'émission du "chapelet à la radio" : un thème musical d'ouverture, lecture d'un texte biblique concernant le mystère du Rosaire à méditer, réciter une couple de dizaines de chapelet avec réflexion sur les deux mystères concernés, terminer par un cantique marial ou une brève prière à la Reine du Rosaire. Cette émission religieuse de quinze minutes encore y gagnerait : elle serait plus vivante, plus instructive et partant, plus belle et mieux suivie.

Quand une lumière est en train de "brûler", il ne s'agit pas de dire : "on ne fera plus de lumière dans la place", on la remplace tout simplement par une meilleure. Et tout le monde est dans la joie.

Faisons un nouvel éclairage sur Notre-Dame et sur les formes de dévotion à la Mère de Dieu, notamment sur le Rosaire et le "chapelet à la radio", nous serons dans la joie car, en cette "année de la foi" nous entrerons davantage dans le mystère de Dieu et de Notre-Dame.

Gabriel Destrempe, O.M.I. Cap-de-la-Madeleine, Qué.

Lettre à M. Eddy Faillace

Mon cher Eddy,

Vous n'êtes pas sans ignorer que notre belle province, et ce, depuis quelques années, des éléments probablement irresponsables oeuvrent dans le but obscur de nous ramener aux années pénibles de la crise 29/39 et ce en étalant leurs idées de séparatisme, d'indépendantisme ou de souveraineté.

Je respecte et respecterais toujours les opinions politiques, les vues raciales et les opinions religieuses de tous les individus, mais par contre, je n'accepterai jamais que ces mêmes individus, qui l'histoire le démontre, ne sont qu'une infime minorité ; s'efforcent d'amener par des moyens que je qualifierai de malhonnêtes, la grande masse de nos populations à leurs vues.

Les menaces, le déploiement de la force brutale et la pose de bombes ne font pas honneur à ceux qui n'ont que cela pour affirmer leur présence.

Un référendum ou des élections à l'échelle provinciale seraient à mon sens les seuls critères valables pour nous éclairer sur les aspirations de la population de notre belle province.

Après avoir pris bouche avec divers éléments de notre société j'en suis arrivé à croire qu'il serait souhaitable d'envisager la formation d'un club social qui pourrait avoir comme dénomination "La Vieille Garde". Les cadres et les membres de ce club seraient en principe recrutés parmi les vétérans, miliciens, membres des clubs

Lions, Optimistes, Légion Canadienne et tous clubs organisés tant à l'échelle provinciale que nationale et en général de tous citoyens vivant dans le Québec et désireux d'y vivre heureux dans une entité purement canadienne.

"La Vieille Garde" pourrait être fondée sur l'heure ou dans un avenir plus ou moins proche, fonction de l'évolution de la situation existante à l'heure actuelle.

Bien à toi, Louis-René Drapeau.

Tennis junior

Votre premier journal de 1968 souligne le classement de jeunes joueurs de tennis locaux, sur le plan provincial, en 1967. On donne également des mentions spéciales à certains d'entre eux ayant obtenu les meilleurs succès. Bravo. L'année commence bien et espérons qu'elle se continuera ainsi.

Il arrive que certains coups de fouets ont des effets heureux. Il arrive aussi que ces coups provoquent des rudes inconvénients, blessantes, injustifiées et incompréhensibles, dont l'agenda n'est pas utile au souvenir.

(signé) F. L.

4 janvier 1968.

Un jeune s'exprime

Si les organisateurs de ces messes rythmées ont comme but d'attirer les jeunes, d'éloigner les vieux, de faire du bruit, de créer de la confusion chez les adultes, eh bien ils réussiront certainement. Mais, par contre, s'ils ont comme but de faire comprendre au jeune d'aujourd'hui le vrai sens du sacrifice de la messe, je crois qu'ils échoueront. Il n'entre aucun recueillement, aucune piété, aucun sens religieux dans l'esprit du jeune qui écoute cette messe. Et c'est tout à fait normal. Si vous avez déjà assisté à une messe de ce genre, vous le savez. Ce n'est pas du tout une ambiance de sacrifice religieux. Ce n'est que du rythme.

Les hommes. Voilà la clef de l'énigme : refaire des hommes, en commençant par les jeunes, car ce sont eux qui demain gouverneront le monde. Tâche hardue, je le sais, mais seule solution qui vaille. Travaille à orienter, à modifier la psychologie du jeune d'aujourd'hui. C'est ainsi que vous nous ferez découvrir et apprécier ce Dieu dont vous parlez continuellement.

La messe à gogo sera une autre rage passagère tout comme le reste des modes des jeunes. Ce qu'il nous faut, c'est quelque chose de plus profond, de plus valable, de plus intelligent pour nous faire comprendre. Je veux, comme tous les jeunes d'aujourd'hui être conscients de mon rôle futur dans la société. Je suis chercheur de la vérité. Nous voulons expérimenter et chercher pour trouver la vérité.

Je termine en disant que les fameuses messes rythmées ne sont pas le moyen véritable d'arriver à convaincre les jeunes de la messe catholique, encore moins de l'existence de Dieu. Ces messes tapageuses ne feront que rendre les jeunes encore plus sceptiques vis-à-vis de cette religion qu'ils traitent de légère et de frivole.

Marcel Barthe, 17 ans.

La régulation des naissances chez les insectes

MAYENCE (DaD) — Un généticien allemand, le professeur Hannes Laven a découvert une nouvelle méthode pour se débarrasser des moustiques. Au cours des expériences de croisement entre des moustiques originaires du nord de l'Allemagne et des moustiques originaires du sud, réalisées à Mayence, il a constaté que les insectes étaient parfaitement disposés à s'accoupler et pondait des oeufs. Mais de ces oeufs ne sortaient pas de larves. Les moustiques du professeur Laven étaient condamnés à voir leur espèce disparaître. Le chercheur poursuivait ses expériences avec d'autres moustiques originaires de France et de Californie. Il put observer de

nombreuses incompatibilités génétiques dont on pourrait tirer profit. Son intérêt porté sur les régions tropicales où les moustiques sont un véritable fléau et de surcroît des agents de nombreuses maladies graves.

Le croisement d'un moustique franco-californien avec une femelle de Birmanie donna le résultat cherché : les moustiques célébraient leurs noces en toute pompe mais la cérémonie n'eut pas de suites, les moustiques ne se multiplièrent pas. Armé de plusieurs spécimens de moustiques stériles, le professeur Laven se rendit dans un petit village de Birmanie, à Okpo. Il lâcha ses précieux insectes et attendit... Les moustiques importés ne tardèrent pas à

faire une cour assidue aux femelles moustiques de Birmanie qui finirent par ignorer les tentatives de séduction de leurs "compatriotes". Le résultat : en deux mois, le nombre d'oeufs pondus diminua rapidement et le petit village d'Okpo fut débarrassé de ses moustiques quelques semaines plus tard.

Cette méthode biologique d'extermination nécessitant un très grand nombre de moustiques mâles, élevés dans des conditions spéciales, le professeur Laven recommande d'utiliser pour commencer des insecticides dans les régions infestées de moustiques avant de recourir à ce moyen radical.

Copyright Flash sur l'Allemagne

J.O. FISET GRANDIT • J.O. FISET GRANDIT • J.O. FISET GRANDIT • J.O. FISET GRANDIT • J.O. FISET GRANDIT

L'Action féminine

Sous la présidence du général Allard

Le Bal de la Reine aura un cachet militaire

par Céline COTE

C'est le Général Jean-Victor Allard, chef de l'Etat-Major de la Défense canadienne et Madame Allard qui présideront le Bal de la Reine du 14ème Carnaval d'Hiver de Québec. Cet événement mondain teinté, pour la première fois, du décorum propre aux galas militaires, aura lieu au Château Frontenac dans la soirée du vendredi 16 février.

Voilà en effet ce que nous révélait Me Louis Remillard, président du Comité de ce Bal, lors d'une conférence de presse qui avait lieu au Cercle Universitaire hier en fin de matinée.

Garde d'honneur et orchestre du 22ème régiment ajouteront un cachet militaire à cette grande soirée carnavalesque où la cravate blanche, uniformes d'apparat des forces armées, navales ou aériennes seront de rigueur pour l'escorte de Madame vêtue de la longue robe des grands soirs...

LE NOMBRE D'INVITES EST LIMITEE...

Des expériences tentées au cours des années passées ont démontré qu'un maximum de 250 à 280 invités ne pouvait être dépassé si l'on souhaite que le Bal de la Reine du Carnaval demeure un événement mondain des plus agréables.

Alors, vous madame ou mademoiselle qui désirez participer à cette soirée ne tardez pas à communiquer votre vœu à votre cavalier servant... ainsi qu'aux amis dont vous aimerez être entourée à l'occasion de ce Bal. Il ne faut plus tarder à faire vos réservations auprès des organisateurs de cet événement. Pour le Bal de la Reine, comme pour les autres activités sociales ou mondaines dans les cadres du Carnaval, vous devez communiquer aux bureaux permanents de cet organisme québécois.

UN COCKTAIL SERVIRA DE PREMICES A CETTE GRANDE SOIREE...

Le Bal de la Reine débutera vers 22h30 par un cocktail servi dans le Salon Madeleine de Verchères à l'issue des présentations traditionnelles au Général et à Madame Allard ainsi qu'à la Reine et aux duchesses, au président du Carnaval 68 et à Mme Audet, au président du comité de ce Bal et à Mme Remillard.

A la suite de ces quelques exigences protocolaires, les invités seront guidés vers leurs tables respectives réservées pour eux et leur groupe.

Puis, voilà que le Bal proprement dit s'ouvrira sur un air militaire de grande circonstance tout indiqué pour guider les pas du Général Allard et de sa Majesté la Reine 14ème Carnaval d'Hiver de Québec.

Toujours au son de la musique du 22ème Régiment, un buffet sera servi et clôturera cette grandiose Bal de la Reine du 16 février 68!

Les duchesses elles-mêmes présenteront leur garde-robe aux québécoises

par Céline COTE

"LES ANNEES FOLLES"

Pour la première fois ce seront les duchesses elles-mêmes qui modèleront pour les Québécoises les quelque onze ensembles qui constitueront leur garde-robe pour le prochain Carnaval d'Hiver de Québec.

En effet, au Château Frontenac, les lundi et mardi soirs 5 et 6 février prochain sera présenté, à la population de Québec et des régions avoisinantes, l'annuel Défilé de Modes du Carnaval d'Hiver. Voilà ce que nous annonçait hier en fin de matinée, au cours d'une conférence d'information, Mme Jacqueline Tremblay, présidente du Comité des Défilés de Modes du Carnaval.

Grâce à la collaboration des maisons commerciales de Québec, ce défilé de modes prendra, cette année, l'allure d'un véritable spectacle fort intéressant. Outre la présentation de la garde-robe des sept duchesses par elles-mêmes, plus d'une centaine de toilettes et vêtements féminins sont déjà inscrits pour cette prochaine revue de modes.

Six mannequins professionnels de notre ville et six danseuses torontoises défileront et danseront sur l'estrade qui sera tout spécialement aménagée au centre de la grande Salle de Bal du Château Frontenac. Ainsi seront présentées les dernières tendances qui constitueront la nouvelle mode pour les prochains saisons printanière et estivale de cette présente année.

Sous le thème général "Les Années Folles" ou de la Belle Époque des années 20 le Défilé de Modes du Carnaval 68 se divisera en trois sous-thèmes, soient: "Galerie d'Art", "Dans le Parc" et "Après Minuit".

Portant facilement à diverses interprétations ou significations selon la vivacité d'imagination de chacune, Mme Tremblay nous expliqua donc ce que constitue, en langage de modes, ces trois subdivisions du grand thème général. Effectivement, "Galerie d'Art" constituera des scénettes au cours desquelles les mannequins mettront en évidence les vêtements d'allure sportive. Des jeux de lumières, des projections de diapositives ainsi que des airs appropriés compléteront cette première partie "Des Années Folles".

"Dans le Parc" qui fera suite à "Galerie d'Art" mettra davantage à l'honneur les tricotés de tous genres.

Et puis, la dernière partie de ce spectacle "Après Minuit" donnera libre cours à toutes ces excentricités encore aussi agréables à la gent masculine 1967 qu'elles le furent pour nos ancêtres, n'est-ce pas...

Enfin, faites comme Bonhomme Carnaval réservez dès maintenant, aux bureaux du Carnaval de Québec, vos billets d'entrée pour ce grand spectacle-modes qui aura lieu les 5 et 6 février prochain au Château Frontenac!



Voilà le bonnet à qui l'on a confié la tâche de garder bien au chaud les oreilles des sept duchesses du prochain Carnaval d'Hiver de Québec. Taillé dans un tissu extensible de Dupont Canada, ce chapeau-complément de ski comprend dans la garde-robe des duchesses du Carnaval, est une création de Jerry Yates. Toutes les pièces et ensemble de la garde-robe des duchesses 68 vous seront présentées lors du défilé de modes qui aura lieu au Château Frontenac les lundi et mardi, 5 et 6 février prochain.

Nouveaux tissus canadiens de coton pour la belle québécoise

Par Thérèse Dallaire

Un défilé de modes nouveau genre, puisqu'il s'agit de tissus drapés à l'orientale sur de jolies mannequins, permet à nos Québécoises de se familiariser avec les nouvelles créations de la maison Domil.

Mercrredi, jeudi et vendredi, la Maison Paquet a présenté la merveilleuse collection de tissus Mahri, (100% coton), comprenant des cotons, des voiles, des toiles de toute première qualité. Offerts en largeur de 45" et 50" ces formidables tissus, imprimés de fleurs éclatantes dans les tons soleil, de dessins abstraits évoquant par leurs coloris vert, bleu et blanc, la mer agitée et ses profondeurs, serviront à la création de l'élégante garde-robe printemps-été 68 de la Québécoise.

D'entretien facile, ces tissus, fabriqués au Canada, peuvent être employés dans la confection de tout genre de robes. Avec le coton on réalisera des

robes sport, tailleurs tout-aller pour le bureau, les petites sorties sans apparat etc... Le voile léger offre de grandes possibilités de création pour les robes légères de la saison estivale, pour la danse, les cocktails, les mariages, les bals de graduation etc... La toile, tissu idéal pour les voyages, les croisières, les vacances à la mer se présente dans un choix incroyable de couleurs, de motifs.

N'êtes-vous pas tentées mesdames de sortir vos longs ciseaux, et vos rouleaux de fil? Au travail, à peu de frais vous réussirez de jolies petites robes qui vous vaudront un sourire d'appréciation de votre grand connaisseur de mari.



Combattre la FAIBLESSE

Si vous êtes pâle, faible, toujours fatiguée, sans appétit, nerveuse, endurant des maux organiques dus à la pauvreté du sang, les bonnes PILULES ROUGES, par leur formule à base de fer, sont un tonique qu'il vous faut. Achetez aujourd'hui mêmes les

PILULES ROUGES

AMÉLIORÉES Elles sont peu coûteuses. Tonique à base de fer, préparé contre l'anémie. 3-39



Horoscope

LUNDI, 22 JANVIER

21 mars au 20 avril (Bélier) — Profitez de vos moments de loisir, mais ne négligez aucune de vos obligations. Vous ferez la connaissance d'une personne intéressante.

21 avril au 21 mai (Taureau) — N'essayez pas de faire plus d'une chose à la fois. Vous êtes porté à faire des dépenses excessives.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Prenez le temps de relaxer et ne cherchez pas à aller plus vite que nécessaire. Un de vos voisins pose à l'original.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous vous élevez contre de petits abus qui pourraient dégénérer en véritables désordres. Cultivez l'harmonie des couleurs.

24 juillet au 23 août (Lion) — Un imprévu mettra votre patience à l'épreuve. Faites-vous un devoir d'être ponctuel et de ne pas être encombrant.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Il y a plusieurs moyens de rendre votre journée profitable. On vous demande quelle est votre recette préférée, histoire de connaître vos goûts culinaires.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Les activités des jeunes retiendront votre attention. Passez l'éponge sur les contrariétés et conservez le sourire.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Mesurez la portée de vos arguments et débitez calmement. Votre budget pour les imprévus se volatilisera aujourd'hui.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — On tient compte de vos goûts et l'on fait état de vos ambitions. Influences planétaires stimulantes pour les artistes.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Imagination et méthodes de travail s'accroîtront d'une certaine flexibilité. Ne vous laissez pas imposer de restrictions excessives.

21 janvier au 19 février (Verseau) — N'hésitez pas à faire des changements s'ils sont nécessaires. Des amis vous ménagent une bonne surprise au cours de la soirée.

20 février au 20 mars (Poissons) — Votre vie sentimentale est avantagée par la marche des planètes. Tenez-vous au courant des progrès dans votre milieu professionnel.

SI VOUS ÊTES NE UN 22 JANVIER

Vous avez des qualités indispensables au bonheur et au succès: une versatilité qui s'adapte aux gens et aux événements, ainsi qu'une vitalité mentale et physique. Vous êtes d'un commerce agréable, avec les humbles aussi bien qu'avec les grands de ce monde. Des personnalités éminentes ont vu le jour à pareille date.

PAR CELINE COTE

Mais ce qu'il en a de la chance ce Bonhomme Carnaval d'Hiver de Québec! Encore cette semaine, soit jeudi dernier, c'est à lui que revenait l'agréable mission d'accueillir, à l'écopage de L'Action-Lorette, Carol Madeline MacKinnon, "Miss Canada 68".

"Miss Canada 68" qui réalise actuellement une tournée dans les grandes villes du pays, effectuée présentement une visite de quelques jours dans la Vieille Capitale.

D'abord élue Miss Ile-du-Prince-Edouard, cette jeune

Canadienne de langue anglaise se voyait, quelque temps plus tard, décerner le titre aussi enviable que Miss Canada pour la présente année.

Ce concours annuel, organisé par la Compagnie Singer, souhaite avant tout favoriser de meilleures relations entre les habitants des différentes provinces du Canada. Il permet à la jeune Canadienne élue à ce titre un voyage à travers le Canada où elle a la possibilité de séjourner plus ou moins longtemps dans les plus grands centres de chacune des provinces.

Avant de venir dans la Vieille Capitale, Carol a visité les provinces Maritimes. Dimanche, elle quittera Québec pour se rendre à Sherbrooke et continuer ainsi son voyage à travers notre province. De là elle franchira nos frontières pour aller vers les provinces de l'Ouest et l'Ontario.

Si vous n'avez pas rencontré "MISS CANADA 68"...

Plutôt petite de taille, Carol a les cheveux noirs et les yeux bruns. Son sourire est sympathique, bref, ses traits dessinent une physionomie des plus ravissantes...

Native de Montague, Ile-du-Prince-Edouard, Carol est issue d'une famille dont le père est militaire. A maintes reprises les MacKinnon ont connu des déplacements qui les ont amenés à vivre tantôt en Allemagne, en France, puis dans

Micro-Quebec de 6 h. 15 a.m. à 9 h.
NOTRE INVITEE LUNDI MATIN:
Mme Raymond Thibierge, vice-présidente Service des donneurs de sang.
Sujet: "LA CROIX ROUGE"

DES EMISSIONS POUR MADAME

DIMANCHE — RADIO

CBV: "Ni ange ni bête", 11 h. à 11 h. 30 a.m.

"Présent-Dimanche", 12 h. 30 à 1 h. p.m. — Revue des journaux français de province et entrevues avec des correspondants de Moncton, de Winnipeg, de Chicoutimi, de Québec, de Toronto et d'Ottawa. Animateurs: Adrienne Lafond et Roger Nantel.

"Jardins plantureux, jardins fleuris", 1 h. 15 à 1 h. 30 p.m. — Invité: M. Jean-Paul Gariépy, du Jardin botanique de Montréal. Sujet: forçage des arbustes.

"Cours Universitaires", 6 h. 30 à 7 h. p.m. — "Histoire de la philosophie moderne et contemporaine", avec M. Gustave Hennuy, prof. de philosophie à l'Université de Moncton.

CHRC: "La foi vivifiante", 8 h. 30 à 8 h. 45 p.m. — Émission religieuse présentée par les Églises Évangéliques Unies du Canada.

"Refrains des temps heureux", 10 h. 30 à 12 h. 55 p.m. — Des succès d'hier et d'aujourd'hui, choisis dans les répertoires français et canadiens.

CJLR: "Café Opéra", 10 h. à 10 h. 55 a.m. Extraits d'opéra parmi les plus célèbres et les plus connus interprétés par des artistes de renom. — Animateur: Claude Mercier.

"De Hollywood à Broadway", 11 h. à 12 h. 26 p.m. Les amateurs de comédies musicales seront choqués car à notre émission nous présentons des extraits de films et comédies musicales américaines sélectionnées parmi les meilleures. — Animateur: Claude Mercier.

LUNDI — RADIO

CBV: "Le matin d'aujourd'hui", 9 h. 30 à 10 h. 30 a.m.

"Fémina", 10 h. 30 à 10 h. 45 a.m. Animatrice: Solange Chaput-Rolland.

"Un homme vous écoute", 10 h. 45 à 11 h. a.m. Le docteur François Cloutier enseigne l'art d'être heureux avec soi-même et avec les autres. Sujet: "L'hypersensibilité".

"D'une certaine manière", 12 h. à 12 h. 15 p.m.

"Le Père Legault", 1 h. 30 à 2 h. p.m. Le Père Legault répond aux questions des auditeurs en ce qui a trait à la religion et à la morale.

"Place aux femmes", 2 h. 32 à 3 h. 30 p.m. Enquête: "Les

hommes sont-ils trop gâtés?" Invité: Claude Gauthier. — Animatrice: Lise Payette et Guy Provost.

"Faire sa vie", 7 h. 30 à 7 h. 45 p.m. "Faire sa vie au nord-ouest québécois". Dorval Brunelle interview des mineurs de Chibougamau en Abitibi et des agriculteurs de la région d'Amos.

"Orchestre de chambre de Québec", 8 h. 02 à 8 h. 30 p.m. Dir.: Sylvio Lacharité. Invité: Frans Brou, pianiste. Ouverture "Coriolan", op. 62 (Beethoven) et "Concertstuck" en fa mineur pour piano et orchestre, op. 79 (Weber).

CHRC: "Point de vue", 6 h. 35 à 8 h. 55 a.m. Avec Michel Montpetit. Une émission où les auditeurs sont invités à faire connaître leur avis sur un sujet donné par l'intermédiaire du téléphone.

"Bloc-notes", 9 h. 30 à 10 h. 15, 10 h. 45, 11 h. 15 et 11 h. 45 a.m. Animatrice: Mme Lucille Després. Du lundi au vendredi, cinq courts bulletins d'environ 3 minutes sur des sujets féminins.

"A coeur ouvert", 2 h. à 2 h. 55 p.m. Animatrice: Mme Francoise Larochelle-Roy, assistée de Roc Prou. Un service d'entraide où les auditrices sont invitées à soumettre leurs problèmes, et où les personnes à l'écoute peuvent suggérer des solutions provenant de leur propre expérience.

CJLR: "10 minutes avec vous madame", 10 h. 30 à 10 h. 40 a.m. — Les détacheurs qu'il est bon de connaître et d'avoir à portée de la main. — Animatrice: Michelle Goulet, diététicienne.

"Un homme et une femme", 1 h. 30 à 3 h. 56 p.m. Une émission destinée tout spécialement aux dames et demoiselles, animée par un homme et une femme. On y parle de cinéma, des modes, de la femme, de l'homme et de l'actualité.

CKCV: "Les vainqueurs", 9 h. à 12 h. p.m. Palmarès pour la femme adulte avec différents prix.

"Éclairciez-moi", 1 h. 30 à 2 h. 30 p.m. Mgr Raymond Lavoie, curé de Saint-Roch, donne de nombreux conseils sur la religion, la morale et la vie familiale.

"Étoiles 1280", 2 h. 30 à 4 h. p.m. Un magazine féminin qui donne des conseils de beauté, de mode, de bon parler et de bonnes manières.

2 heures de couture



9435 2-6 Marian Martin

Un vrai charme parfait pour les jours de plaisir d'été, pour les sorties du dimanche. Seulement 2 heures de couture et votre fillette sera charmante dans ce joli modèle.

Demandez le patron 9435 — grandeurs 2 à 6 ans inclus.

Envoyez .65 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

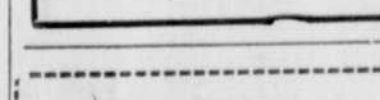
Ci-inclus .65 (Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron
Mesure désirée
Nom
Adresse

la province d'Ontario, pour finalement retourner habiter à Summerside, Ile-du-Prince-Edouard.

Carol qui était étudiante infirmière avant d'être choisie Miss Ile-du-Prince-Edouard et Miss Canada, entend poursuivre ses études lorsque son règne sera terminé. Au cours de l'entrevue qu'elle nous accordait lors de son passage au magasin Singer de Place Laurier, Carol nous avouait que les autorités du Prince County Hospital où elle a commencé son cours d'infirmière et le terminera éventuellement changera de nom pour adopter "le sien". Même en l'an 2000, on se souviendra encore qu'une jeune étudiante de l'Ile-du-Prince-Edouard fut élue "Miss Canada 68".

TRIBUTS FLORAUX
Mme Hanna
1153 rue St-Jean
FLEURISTES 522-6868



Et maintenant service complet

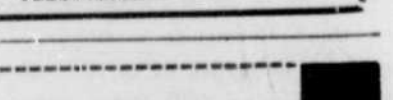
DE CORSETERIE MEDICALE et section pour COMMUNAUTES

Pour les cas: POSTOPERATOIRES, SUPPORTS LOMBAIRES, MASTECTOMIE. Spécialistes diplômées et choix complets de supports CAMP. Ordonnances médicales exécutées de façon impeccable.

Service Autorisé
Genevieve Morin
287 est. rue St-Joseph 522-3590

Robol
Une ou deux ROBOL se solifient demain matin
CONSTIPATION

TRIBUTS FLORAUX
Mme Hanna
1153 rue St-Jean
FLEURISTES 522-6868



Et maintenant service complet

DE CORSETERIE MEDICALE et section pour COMMUNAUTES

Pour les cas: POSTOPERATOIRES, SUPPORTS LOMBAIRES, MASTECTOMIE. Spécialistes diplômées et choix complets de supports CAMP. Ordonnances médicales exécutées de façon impeccable.

Service Autorisé
Genevieve Morin
287 est. rue St-Joseph 522-3590

VENTE jusqu'au 31 janvier
TOUT LE STOCK REDUIT

Tissus façonnés et matelassés.....	50%
Imprimés de soie, laine, toile.....	40%
Coton suisse imprimé ou brodé.....	40%
Velours uni et côtelé.....	30%
Brocart et cloqué.....	40%
Lainages importés.....	30%
Pure soie unie.....	30%
Dentelle et guipure.....	30%
Soie brute hindoue.....	30%
"Stretchie" de laine d'Allemagne.....	30%

Tissus importés seulement

SOIERIES LOEWIG
52, Côte de la Fabrique, Qué. — Tél.: 523-1109
Le magasin est ouvert pendant la vente mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 9.30 hres p.m.

CINE BULLETIN

APPRECIATION DES FILMS

"Appréciation des films" est un service de l'Office des Communications sociales (organisme de l'Épiscopat canadien). Les appréciations portent essentiellement sur la valeur humaine et chrétienne des films.

D'autres renseignements sont donnés, complémentaires, sous forme abrégée :

EXPLICATIONS

CONVENANCE POUR LES JEUNES. — (E) enfants; (A) adolescents. VALEUR ARTISTIQUE. — 1 chef d'œuvre; 2 remarquable; 3 très bon; 4 bon; 5 moyen; 6 pauvre; 7 minable.

CANADIEN — Superman contre l'invasion des Martiens (5) à 1.15, 4.32, 7.44. Films à venir à 2.50, 6.02, 9.19. Supergarçon contre Diabolikus (A-6) à 3.04, 6.16, 9.32. Fin à 11.01 hres.

CANARDIERE — Le tigre se parfume à la dynamite (5) à 1.00, 4.25, 7.50. Piège pour Cendrillon (4) à 2.30, 5.35, 9.25. Continue de 1.00 à 11.25 hres.

CAPITOL — Représentation continue de 1.15 à 11.00. Une balle au cœur (1) à 1.15, 4.25, 7.45. Devil's Angels (1) à 3.00, 6.10, 9.35. Lundi soir à 8.30. Le théâtre du Nouveau Monde présente "Anatole".

CARTIER — Nouvelles à 1.00, 3.37, 6.44. Lana déesse blonde de la jungle (6) à 1.07, 4.04, 5.51, 9.41. Films à venir à 2.27, 9.31. Le déesse du Rio Beni (A-6) à 2.37, 5.24, 8.11. Fin à 11.00 hres.

EMPIRE — Masculin féminin (6) à 1.00, 3.00, 5.50, 7.00, 9.00. Fin à 11.15 hres. (2e semaine).

IMPERIAL — Carrousel d'amour (6) à 1.17, 4.28, 7.39. Sujets à 2.30, 5.47, 7.39. Le mépris (6) à 2.46, 5.57, 9.25. Fin à 11.07 hres.

LAURET — Nouvelles à 1.10, 4.29, 7.48. Superman contre l'invasion des Martiens (5) à 1.18, 4.37, 7.56. Supergarçon contre Diabolikus (A-6) à 3.01, 6.20, 9.29. Fin à 11.07.

LE RIZOU — Sur semaine: Notre homme Flint (3) à 6.00, 9.30. Du rififi à Panama (6) à 8.00. DIMANCHE: Du rififi à Panama à 12.40, 4.20, 8.00. Notre homme Flint à 2.15, 5.50 et 9.30 hres.

LEVIS — SAMEDI: matinée pour les jeunes: Les Horaces et les Curiaques (A-4) à 1.00. Le défi des Géants (A-6) à 2.30. En soirée: Les Horaces et les Curiaques à 7.30. Cinquante mille dollars pour Joe (A-6) à 2.10. DIMANCHE: matinée pour toute la famille: mêmes films que samedi à 1.00, 4.00, 7.00. Les Horaces à 7.30 hres.

LIDO — SAMEDI: matinée pour les jeunes: deux films à 1.00. En soirée: Le repus du guerrier (5) à 6.00, 9.30. George Gull (5) à 7.45. DIMANCHE: George Gull à 12.40, 4.15, 7.50. Le repus du guerrier à 2.35, 6.00 et 9.30 hres. ODEON (Salle Dauphin) — La diligence vers l'Ouest (A-3) à 12.00, 3.47, 7.30. Un million d'années avant J.C. (1) à 2.04, 5.46 et 9.20. Fin à 11.00 hres.

ODEON (Salle Frontenac) — Le Kid de Cincinnati (1) à 12.30, 4.22, 8.07. Le chevalier des sables (6) à 2.19, 5.04, 9.58. Fin à 11.52. (2e semaine).

PARIS — Le pêche des années jeunes (5) à 12.15, 3.25, 6.30, 9.00. Jerry Land chasseur d'épions (6) à 1.40, 5.00 et 9.20 hres.

PIGALE — Les plus dingues des agents secrets (A-3) à 12.30, 3.00, 6.10, 10.00. Le sentier de l'enfer (A-3) à 2.00, 5.20 et 8.35 hres.

PRINCESSE — Cyborg 2087 l'homme robot (A-6) à 1.08, 4.28, 7.48. Saluts à 2.35, 5.54, 9.14. Salut les cousins (6) à 2.44, 6.04, 9.24. Fin à 11.00 hres.

SILVER — Sur semaine: A tout cœur à Tokyo pour OSS 117 (4) à 2.20. L'Outrage (4) à 9.20. Fin à 11.00. SAMEDI: matinée pour toute la famille: Sur la piste du rhinocéros blanc (E-3) à 2.50. DIMANCHE: L'Outrage (4) à 1.35, 5.35, 9.20. A tout cœur à Tokyo pour OSS 117 (4) à 3.40, 7.30. Fin à 11.00 hres.

STE-FOY (Salle Alouette) — Matinée: mercredi, samedi et dimanche: Thoroughly Modern Millie à 2.15, 4.15. Fin à 11.00 hres. (2e semaine).

STE-FOY (Salle Champain) — Devil's Angels (1) à 6.15, 9.30. Une balle au cœur (1) à 7.40. Fin à 11.00. Matinée: mercredi, samedi et dimanche: Une balle au cœur à 1.00, 4.20, 7.40. Devil's Angels à 2.30, 6.15, 9.30. Fin à 11.00.

ST-ROUALD — Les deux orphelins (A-6) à 7.30. Les routes de feu (A-6) à 9.15. SAMEDI: matinée pour les jeunes: Les voyages de Gulliver (E-4) à 1.30. La bataille de Marston (A-3) à 2.50. DIMANCHE: L'Outrage (4) à 1.35, 5.35, 9.20. A tout cœur à Tokyo pour OSS 117 (4) à 3.40, 7.30. Fin à 11.00 hres.

STUDIO 9 — Les fêtes galantes (A-5) à 7.30 et 9.45 hres. Fin à 11.30 hres. (4e semaine).

Troisième concert de l'O.S.Q. le 25 janvier

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC présente, le jeudi 25 janvier prochain à 19 heures, au Palais Montcalm, son troisième concert de la série du jeudi.

Le soliste invité, le réputé pianiste GILLES MANNY, exécutera le Concerto No 1 du compositeur canadien Jean Papi-neau-Couture.

En plus de ce concert, l'Orchestre, sous la direction de François Bernier, donnera les Tableaux d'une exposition de Moussorgsky-Ravel.

Palais MONTCALM

Comédie-Canadienne Présente

Les 20 et 21 janvier, 8h.30

HUGUES AUFRAY

ET SON ORCHESTRE

Le troubadour des temps modernes

dans: "Celine", "C'est tout bon", "San Miguel", etc.

Billets: \$2.00 à \$4.50

EN VENTE AU GUICHET

Palais MONTCALM

LES 27 ET 28 JANVIER A 8H.30 P.M.

Comédie-Canadienne Présente

GINETTE RENO

dirigée par LEON BERNIER

Accompagnée par 15 musiciens

Même réclame qu'à la Comédie-Canadienne (27 semaines)

Billets: \$2.00 à \$4.00

EN VENTE AU GUICHET

REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE

Vendredi le 26 janvier à 8h.30 p.m.

Billets: \$1.50 à \$3.50

En vente lundi



● **BEVERLY HILLS, CALIFORNIE** — Le comédien Stuart Erwin est mort récemment d'une crise cardiaque à l'âge de 64 ans. Un porte-parole de la famille de l'acteur a déclaré que Erwin souffrait depuis longtemps de troubles d'ordre coronariens. Le comédien jouait jusqu'à tout récemment dans la série télévisée "The trouble with Father".

Le TNM adapte Shaw: du cockney changé en joul dans la pièce Pygmalion

par Thérèse BERNIER

MONTREAL (PC) — L'humoriste George Bernard Shaw aurait sans doute applaudi l'adaptation de son oeuvre "Pygmalion" telle que présentée à la québécoise par le Théâtre du Nouveau Monde.

Cette production, une véritable réussite, a reçu un accueil

enthousiaste au soir de première, alors qu'elle prenait l'affiche au Théâtre Port-Royal jusqu'au 11 février.

La nouvelle version d'Eloi de Grandmont transpose l'action à Montréal, francise les noms des personnages sauf celui de Higgins, et change le cockney londonien en joul québécois.

Les idées philosophiques, la vigueur des réparties et l'humour de Bernard Shaw sont habilement restés dans le contexte, tout à l'honneur de M. de Grandmont.

La mise en scène, rajeunie par des techniques modernes est assurée par Jean-Louis Roux, qui en plus incarne le

professeur Higgins, rôle qui semble avoir été créé pour lui.

Ce comédien chevronné entre dans la peau du personnage pour illustrer son caractère mélangé le dynamisme à l'arrogance, le charme amical aux ambitions intellectuelles. Ce linguiste, spécialiste du "joul", consacre ses efforts pour que ce langage estropié disparaisse à la lumière de "la langue de Molière, de Musset, et de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord".

"My Fair Lady"

Monique Miller, déjà connue comme une excellente comédienne, se surpasse dans le rôle de la petite marchande de fleurs, au langage typiquement "joulais", que le professeur prend en main, à la suite d'un pari, pour la transformer en vraie "dame".

La métamorphose s'opère, et le rideau tombe en laissant prévoir une nouvelle existence pour Eliza qui, dans la version québécoise s'appelle Elise Lacroix.

Le colonel Pickering devient le colonel Le Picard, célibataire au cœur tendre incarné par Paul Hébert qui apporte la note juste à ce rôle.

Ovila Légaré est comique à souhait dans le rôle du père d'Elise, un homme qui a de bizarres notions de la vie et prend ce qui se passe.

Dans l'ensemble l'interprétation est excellente, notamment dans les rôles de composition tenus par Kim Yanoshevskaya, Tania Fedor, Jean Besré.

La présentation visuelle de Robert Prevost apporte des innovations par des procédés cinématographiques dont les images s'intègrent à l'action dramatique, la complétant parfois à l'aide d'enregistrements qui transmettent la voix des comédiens.

Lydia Randolph est responsable des costumes pour cette production. Les décors qui donnent parfois l'illusion de maisons à étages, la scène sur le parvis de Notre-Dame et le taxi qui déambule sous la neige, le bal chez l'ambassadeur, les projections sur l'écran des personnages pendant la leçon de phonétique ou plus tard, dans un restaurant connu de la métropole, sont autant de détails qui font du "Pygmalion" québécois une présentation de grande classe.

UN FILM IMPORTANT

Et "La Chinoise" est un film important, pour le monde. Et pour Godard, qui définit son langage, et partant, celui du cinéma. Les interprétations, dans "La Chinoise", sont inégales. Pour le reste (la couleur, l'image, le rythme, l'effet, la transmission de réalité...) c'est du cinéma. C'est Le Cinéma!

Voyez comme le temps de l'école des jeunes révolutionnaires passe vite. Voyez les scènes de "Monsieur Kossyguine, au secours!" et du "Théâtre à zéro". Voyez ce réalisme si beau, en marge du dialogue, de la rencontre de Jeanson et Véronique. Voyez le dépeuplement et la signification de l'image-mot. Et ne vous butez pas sur la diarrhée de citations: la vérité est ailleurs. Godard fait dire à ses jeunes: "un mot, c'est ce qui se fait". Et, en même temps: "Nous sommes le discours des autres". Comme chez Mao, c'est l'action qui compte. Dans ce film "en train de se faire".

Jean ROYER

Le Théâtre du Nouveau Monde au Capitol, lundi soir prochain

Pour inaugurer la saison théâtrale 1968, les Québécois auront le plaisir d'applaudir le Théâtre du Nouveau Monde, lundi soir prochain, au théâtre Capitot, alors que le TNM présentera "ANATOLE", d'Arthur Schnitzler, qui a remporté un remarquable succès au théâtre Port-Royal de la Place des Arts de Montréal, du 15 décembre au 15 janvier. Anatole est joué par Jean Coutu, assisté de Huguette

Oigny, Catherine Bégin, Elisabeth Lesieur, Monique Miller, Monique Mercure, Michelle Rosignol, Paul Hébert, Victor Desy et Jean-Louis Roux. Les danseurs Michel Boudot et Roger L'Abbé, la pianiste Ursula Clutterbuck sont aussi au programme. Mise en scène de Jean-Louis Roux. Décors et costumes de Robert Prevost. Musique de Gabriel Charpentier. Une soirée à ne pas manquer.

Critique

"LA CHINOISE", de Jean-Luc Godard

"LA CHINOISE", film écrit et réalisé par Jean-Luc Godard. Images de Raoul Coutard. Interprètes: Anne Wiazemsky, Jean-Pierre Léaud, Michel Serneniasko, Juliet Berto, Lex de Bruijn. Avec la participation de Francis Jeanson. En couleurs. Présenté en première par le Cinéma-campus de la Société artistique de l'université Laval, de samedi à mercredi (au Théâtre de la Cité universitaire, Faculté de Commerce).

Par JEAN ROYER

"Les Impérialistes sont encore vivants: ils continuent à faire régner l'arbitraire." "L'art n'est pas le reflet du réel, mais la réalité de cette réflexion." Voilà ce qu'est "La Chinoise". Le premier film politique du cinéma français. Et le cinéma tel que l'invente Godard: un cinéma qui actualise, qui n'est pas peinture, mais miroir, qui est "la vraie réalité", qui en est l'aboutissement. Et même la vérité combattante.

Si vous voulez savoir la révolution culturelle de Mao, si

vous voulez comparer les forces du monde en lutte, si vous, voulez savoir un peu la marche des révolutions, si vous voulez une réflexion sur le Québec à même la réalité de la révolution universelle, si vous voulez mieux comprendre l'enjeu cruel du Viet-Nam, ne lisez pas les journaux ou les revues, ne regardez même pas le téléjournal: allez écouter Godard, allez voir "La Chinoise". Non pas pour apprendre par cœur les citations du célèbre "petit livre rouge" des marxistes-léninistes, non pas pour entrer dans le monde des Maos, j'oserai dire que ce sont là prétextes au film.

Non. Pas tout-à-fait. Je veux dire que Godard, malgré lui peut-être, au-delà de son intention politique. Dans ce sens où cet engagement "politique" dépasse le système idéologique, finalement, pour rejoindre la réalité humaine des sociétés en lutte, à travers la réalité des jeunes.

LE SUJET

"La Chinoise" raconte les courtes vacances d'un groupe de jeunes se mettant à l'école du marxisme-léninisme selon l'évangile de Mao, pour combattre la société bourgeoise.

Comme dans "Les bas-fonds" de Gorki, les protagonistes appartiennent à des milieux différents. Il y a Véronique, étudiante, le technicien-révolutionnaire, Kirilov, le peintre, Yvonne, la paysanne. Ces jeunes apprennent Le Petit Livre Rouge. Puis, vont leur chemin. Cela se termine par le meurtre de personnages du monde universitaire bourgeois. Par l'exclusion du technicien. Par du théâtre de porte-à-porte, par l'acteur. Par le suicide de l'idéaliste. Par la vente de l'Humanité-Dimanche, journal communiste. Cela se termine par la mort de Godard: "fin d'un début". Cette "fin" d'un "début" étant à la remorque d'un entretien de Francis Jeanson, le philosophe, le révolutionnaire, avec Véronique (personnage joué par la femme de Godard), sur la réalité révolutionnaire.

FILM POLITIQUE

"La Chinoise" est un film politique en ce sens où une idéologie est impliquée. Et même plusieurs. Mais Godard ne s'engage pas vis-à-vis une position ou l'autre. S'il prend parti, c'est seulement devant les faits, devant les conséquences de la lutte des forces. Au fond, Godard rit de tout cela. Et il nous fait bien rire. L'important, je pense, est que le film nous met en conscience, non qu'il tente de nous apprendre le monde de Mao. Nous, la question cruciale se pose avec un éclat de rire: "Pourquoi est-il inadmissible d'être Américain?" Le vrai sujet politique, je le vois dans cette réplique d'un des jeunes

ILS ADORENT LA VIOLENCE ...et la luxure est leur loi!

LIBÉREZ-LEUR LA ROUTE... si possible!



des mêmes producteurs que "THE WILD ANGELS"

DEVIL'S ANGELS

VOIETTES JOHN BEVERLY MIMSY COLOR CASSAVETES ADAMS FARMER PANAVISION

CAPITOL CHAMPLAIN

RUE ST JEAN 572 4300 PLACE STE FOY 654 0592

2 FILM EN FRANÇAIS

AVENTURE - ACTION - SUSPENSE

"UNE BALLE AU CŒUR"

EN VENTE SAMI FREY

FRANÇOISE HARDY

EASTMANCOLOR

MATINÉE MERCREDI - SAMEDI DIMANCHE 11h - 4h30 - 7h45

SPECTACLE 7h45

SUPER FANTASTIQUE

LES AMAZONES DE L'ESPACE ENVASSENT LA TERRE

TOUS STUPEFIANT GIANTESQUE

SUPERMAN

VS L'INVASION DES MARTIENS

SUPERHERO

CONTRE DIABOLIKUS

CANADIEN LAURET

PLACE LAURIER, 656-9922 36 AVENUE, 523-5050

cine-campus

présente en première provinciale

LA CHINOISE

film en couleurs de Jean-Luc Godard avec Anne Wiazemsky, Jean-Pierre Léaud, Juliet Berto, Michel Serneniasko

THEATRE DE LA CITE UNIVERSITAIRE

(Faculté des Sciences de l'Administration et du Commerce)

LES 20-21-22-23-24 janvier —

7h. et 9h.30

PRX: .50 étudiants et membres —

\$1.25 autres (14 ans et plus)

Sélection d'éditoriaux puisés dans la presse anglaise

Le News, St-Jean, T.-N.

Dans l'opinion d'Eric Kierans, un parti séparatiste n'advenant des élections provinciales, ne récolterait pas plus de huit ou neuf pour cent du vote populaire.

Cela constitue un pronostic intéressant de la part d'un homme qui sait sans aucun doute de quoi il parle. D'autres ont prétendu que le désir de complète indépendance pour le Québec est restreint à quelques nationalistes extrémistes qui ont trouvé leur plus récent et leur plus respectable leader dans la personne de René Lévesque. L'ambition de ce dernier serait de garder le meilleur des deux mondes en obtenant l'indépendance, plus un arrangement de marche

commun avec le reste du Canada...

Il serait intéressant de voir ce que donnerait un référendum sur cette question, dans le Québec. Il est difficile de découvrir par un autre moyen quelle est la part de sérieux dans la cause séparatiste, ou même dans l'aspiration à une autonomie plus grande qui est mise de l'avant par les nationalistes plus modérés, au Québec. — Le 4 janvier.

Le Cap Breton Post, Sydney

M. René Lévesque a déclaré à des intervieweurs pour le compte du U.S. News and World Report que l'indépendance du Québec est inévitable d'ici six ans. La Norvège, a-t-il dit, s'est séparée de la Suède sans friction trop grave, et ceci pourrait servir d'exemple au Canada. Il s'est gardé d'ajouter que la séparation de la Norvège d'avec la Suède s'est faite sans que la Suède ait été séparée en deux parties.

M. Lévesque croit que, d'ici six ans, il y aura une majorité au sein de la législature du Québec, en faveur de la sé-

paration du Québec. Même si cela était, et on peut s'interroger considérablement à ce sujet, nous croyons que ceci n'a pas beaucoup de rapport avec le sujet. La majorité des États confédérés d'Amérique — M. Lévesque aime à citer l'histoire — désiraient se séparer des États-Unis d'Amérique, mais n'ont pu le faire.

Les Canadiens ont tous des droits nationaux au Québec, exactement comme tous les Québécois ont des droits nationaux dans le reste du Canada. Québec ne peut se séparer, constitutionnellement, que si la majorité de tous les Canadiens y consentent.

Bien que nous ensoignons de tout cœur les efforts pour faire cesser les causes de friction parmi les Canadiens, nous croyons que le gouvernement fédéral, en endossant les droits provinciaux des Québécois, ne leur a pas expliqué assez clairement les droits souverains de tous les Canadiens. — Le 10 janvier.

Le Patriot, Charlottetown

La France a déjà donné des preuves bien évidentes de son désir de venir en aide à la propagation de la culture française au Nouveau-Brunswick. Le don de 10,000 volumes français à la bibliothèque de l'Université de Moncton, la nomination de 20 professeurs français à la même université et les nombreuses bourses grâce auxquelles les étudiants acadiens peuvent aller poursuivre leurs études dans les universités de France sont autant de preuves de ce désir. Voilà qui est fort bien. La Grande-Bretagne a été, elle aussi, fort généreuse de ses volumes, de ses professeurs d'université et de ses bourses d'études à l'endroit des Canadiens anglophones; et dans le présent climat de bilinguisme, de biculturalisme et d'adaptation les uns aux autres, il est logique que les Français de France fassent la même chose pour l'élément Français de France fassent la même chose. Ce n'est pas la faute à nos amis acadiens si la France ressent des remords de conscience d'avoir, pendant des siècles, ignoré cet élément français de chez nous et tente tout à coup de faire amende honorable avec un aussi spectaculaire programme d'aide culturelle et d'assistance sous l'impulsion personnelle de Charles de Gaulle.

Les Acadiens se doivent de tirer tout le confort et tout le bien-être qu'ils peuvent de cette chaleur soudaine qui souffle de l'autre côté de l'océan, mais il incombe à leur mission présentement en France de voir à ce qu'il ne traîne pas de ficelles auxquelles les politiciens français pourraient un jour s'accrocher pour se hisser sur la scène politique du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs dans les Maritimes ou au Canada. — Le 8 janvier.

Le Advocate, Red Deer

Des rumeurs venant de Paris et d'autres endroits laissent entendre que le président Charles de Gaulle pourrait décider de venir encore au Canada. Avant que ces bêtises n'aillent trop loin, le gouvernement canadien devrait faire savoir au général qu'il n'est pas le bienvenu. Un point, c'est tout.

C'est très joli que certains habitants dans certaines provinces insistent pour le voir. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick en sont le dernier exemple.

Mais le fond du problème, c'est que le général de Gaulle est le chef d'un État étranger qui a décidé d'intervenir dans une affaire interne qui, si on y met trop d'émotion, pourrait être gravement dommageable au Canada.

En un mot, il est officiellement hostile au Canada. Par conséquent, nous devrions prendre les mesures défensives élémentaires pour empêcher de continuer ses méfaits sur notre propre sol. Si — Dieu nous en préserve — le général de Gaulle était premier ministre du Canada, peut-on supposer un instant qu'il tolérerait une intervention extérieure à nos problèmes domestiques? Cela n'est pas probable. — Le 9 janvier.

Le Herald, Lethbridge

Il faut accorder au premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, un point spécial pour 1967, et ajouter à cela l'espoir que l'image de modération qu'il a établie va continuer en 1968, malgré les pressions à l'intérieur et à l'extérieur de son propre parti.

L'équipe victorieuse, au Québec, a reçu un appui considérable de la part d'un admirateur à l'étranger. La tempête soulevée par le général de Gaulle a fourni à cette province la meilleure publicité mondiale qu'elle ait jamais connue. La province de Québec est sortie de l'ombre pour entrer sur la scène mondiale — du moins dans les régions qui sont en rapport direct avec les affaires du Québec.

La presse française donne actuellement un retentissement extensif aux affaires du Québec, le gouvernement français veut augmenter le chiffre de ses dépenses annuelles pour la coopération franco-québécoise, et on s'attend à ce que le nombre de Français qui cherchent à émigrer au Québec cette année soit le double de ce qu'il était par le passé.

Certaines rumeurs veulent que certains membres de l'U-

nion Nationale soient attirés vers le duo Lévesque-Aquin à la législature. Si leur nombre était assez considérable, il obligerait presque certainement à tenir des élections.

M. Johnson devra utiliser toute son habileté politique — qui est considérable — pour ménager la chèvre et le chou au cours de l'année qui vient. Il ne peut se permettre de mettre en jeu la personnalité internationale du Québec, et il ne peut se permettre non plus de se mettre à dos le reste du pays par trop de geste antifédéralistes. — Le 5 janvier.

Le Journal, Edmonton

Il se passe rarement un mois sans que M. Arthur Laing ne nous donne de nouvelles preuves de son incompétence comme ministre des Affaires indiennes au Canada.

Il a fait sa dernière colère à Vancouver, après avoir reçu un mémoire de la Southern Vancouver Island Tribal Federation, qui accusait le ministre des Affaires indiennes de préjugés raciaux, de bris de promesse et d'insuffisance dans le domaine du bien-être social. Le ministre a fait des déclarations comme les suivantes:

"Cette autodépréciation et cet apitoiement sur soi-même doivent cesser."

"Le fait de vivre en ce monde est tout d'abord une question de défi personnel."

"Les Indiens sont, en principe, les Canadiens les plus riches. Ils possèdent des terres dont le total va chercher dans les 6,000,000 d'acres, et dont certaines sont situées dans des villes... Pourtant, dans le domaine de l'éducation, de la santé, du bien-être et d'autres services, ils doivent compter sur les contribuables du Canada pour près de \$800 par capita par année."

Il est certain que les Indiens doivent coopérer pour améliorer leur sort dans la société canadienne. Mais le gouverne-

ment doit d'abord créer la motivation et préparer les Indiens, si longtemps ignorés, à l'accepter. Le ton des remarques de M. Laing pourrait être justifié si le défi était présenté de façon convenable, si les Indiens étaient convenablement préparés à l'accepter, et, s'ils en sont incapables, la chose pourra se faire, par exemple, dans une génération ou deux. Mais il n'y a pas de raison valable de croire qu'il faudra à ce moment les sembler, parce que de plus en plus, le peuple indien montre qu'il désire profiter des opportunités à mesure que celles-ci sont créées par ceux dont c'est le devoir de le faire. — Le 4 janvier.

Le Times-Globe, St-Jean

Le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard et Terre-Neuve ont eu raison d'annoncer qu'elles ne sont pas prêtes à adopter l'assurance-maladie à la date-limite fixée au 1er juillet...

Quelqu'un devait donner l'exemple. Le gouvernement fédéral s'était engagé pour des raisons politiques, et il devenait de plus en plus évident qu'il ne voulait pas prendre le risque de tenter de s'en sortir par lui-même. La plupart des provinces, dans cette affaire, ont montré des signes d'inquiétude vis-à-vis du coût énorme de l'assurance-maladie.

Cependant, comme elles étaient très préoccupées des répercussions politiques possibles, elles ont adopté prudemment l'attitude suivante: à savoir que le gouvernement fédéral s'était engagé à la légère, et qu'il n'avait qu'à s'en sortir par lui-même.

Mais il était devenu évident que presque toutes les provinces se sentaient très soulagées si seulement Ottawa voulait prendre l'initiative de remettre à plus tard la mise en application du programme d'assurance-maladie. On peut dire sans se tromper qu'il y a toujours eu, parmi les provinces, un manque certain d'enthousiasme pour le programme fédéral...

De toute évidence, le pays n'est pas prêt à accepter un programme global obligatoire d'assurance-maladie de type fédéral-provincial, tel que l'avait rêvé Ottawa. Le Canada n'est pas encore prêt; il n'a pas assez d'argent, ni de services administratifs, ni de médecins, ni d'infirmières, ni d'hôpitaux. Il y a une unanimité universelle d'opinions en faveur d'un programme d'assurance-maladie pour ceux qui ne peuvent s'offrir les soins médicaux dont ils ont besoin, mais pas d'assurance - maladie "gratuite" pour ceux qui ont les moyens de défrayer leurs propres dépenses en ce domaine... — Le 4 janvier.

eau-chaude
à profusion
à récupération rapide
à coût réduit
plan d'achat ou de location
chauffe-eau automatique
à l'huile
BERUBÉ
529-9591

LIMONADE
ASEPTA
LIBÈRE, EMBELLIT
Donne de l'éclat au visage
Agréable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

Cours de formation sociale
PAR CORRESPONDANCE
Études sociales, religieuses, politiques, économiques.
Diplôme en fin d'étude
Annexé à l'Université de Sherbrooke
POUR RENSEIGNEMENTS :
Tél. : 839-9550 — après-midi et soir

GRAND TOUR D'EUROPE
(du 1er au 22 avril)
Voyez 12 pays et les grandes capitales
Fatima, Lourdes, Lisieux, Padoue, Paris, Rome...
Jours Saints à Assise, Audience avec le Saint-Père
Nos guides vous accompagnent du commencement à la fin.
Liaison avec les "Amis de S. François" en Europe.
VOYAGES FRANCISCAINS
500, 8e AVENUE, QUEBEC 3 (523-0031)

PENSIONNAT DES URSULINES
A LORETTEVILLE
63, rue Racine
Cours Élémentaire, 1ère, 2e et 3e années
Les inscriptions pour l'année scolaire 1968-69 se termineront le
1er avril 1968
Seules les fillettes de 6 à 8 ans sont admises

Université Laval
ADMISSION DES NOUVEAUX ETUDIANTS EN 1968
SONT ADMISSIBLES :
a) A l'Ecole des gradués : candidats détenteurs d'un premier grade universitaire adéquat
b) A toutes les autres Facultés et Ecoles bacheliers en arts ou diplômés d'études collégiales (Collège II) avec options préalables
c) Aux Facultés de sciences, agriculture, foresterie et géodésie les candidats mentionnés en b) et candidats du C.P.E.S. ayant obtenu des résultats supérieurs dans ce cours et en 11e sciences-mathématiques
DATES-LIMITES
Les demandes d'admission seront reçues au secrétariat général :
a) Pour l'année régulière : Jusqu'au 1er février 1968
Après cette date les demandes d'admission seront considérées dans la mesure où des places seront disponibles
b) Pour les cours d'été : Jusqu'au 1er mai 1968
Il faut renouveler chaque année sa demande d'admission aux cours d'été.
ETUDIANTS A TEMPS PARTIEL
Les étudiants réguliers à temps partiel qui veulent obtenir un grade universitaire sont soumis à la même réglementation que les étudiants à temps complet et doivent tenir compte de ces directives
Cité universitaire, Québec 10e

CONCOURS
L'épargne de Noël
268 prix / \$2,891.00 à gagner
inscription jusqu'au 31 janvier '68
beq La Banque d'Économie de Québec
26 succursales dans le Québec Métropolitain

...CE SOIR
c'est la bougie !
PREMIER PRIX
\$10,000.*
en tout
\$27,560.*
* aux individus détenteurs de deux bougies gagnantes.
QUAND NOUS SOMMES DEUX,
SI VOUS MANQUEZ DE BOUGIES
COMPOSEZ 656-4711
NOUS VALONS TROIS
UNE SEULE BOUGIE GAGNANTE NE PEUT PAS VALOIR UN PRIX TRIPLE, MEME SI ELLE EST ACCOMPAGNEE DE PLUSIEURS AUTRES BOUGIES NON GAGNANTES... CAR IL FAUT DEUX BOUGIES GAGNANTES POUR SE MERITER UN PRIX TRIPLE. OR COMME IL Y A TOUJOURS DEUX BOUGIES GAGNANTES DANS UNE MEME BOITE, ON A TOUT INTERET A ACHETER DES BOITES DE DEUX BOUGIES. DES BOITES A \$2.00, VOILA LE SECRET POUR SE MERITER LE GRAND PRIX DE \$10,000.00.

1er prix	\$10,000.00
2e prix	3,000.00
3e prix	1,500.00
4e prix	500.00
5e prix	500.00
10 prix de	150.00
100 prix de	75.00
102 prix de	30.00
217	\$27,560.00*

Les personnes qui détendront des bougies gagnantes sont invitées à participer gratuitement à une émission de télévision (CFM-TV) en fin de soirée samedi, au cours de laquelle les prix seront attribués.

ALLUMONS NOS BOUGIES

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

"La tournée de Trudeau dans l'Ouest n'a pas pour but de mousser sa candidature"

— Pearson

Selon un financier canadien

"Seul le Québec souffrira d'une séparation du Canada"

HAMILTON (PC) — Le vice-président de Slater Steel Industries Ltd., M. Leonard N. Watt, a déclaré mercredi que l'impact économique du séparatisme ne serait pas aussi grave que certains le croient.

Les conséquences affreuses d'une telle séparation du Canada ne se sont jamais appuyées sur des statistiques que j'aie vues", a déclaré M. Watt devant l'Association canadienne des Acheteurs, section de Hamilton.

En fait, a ajouté le conférencier, on a considéré la question d'une façon plus émotionnelle que réaliste.

Le Québec en serait faiblement affecté, a prétendu M. Watt, mais le reste du Canada en retirerait des gains considérables.

La somme de \$244,000,000 que le Québec a reçue en répartition pour 1965, par exemple, ne représente qu'une partie du subsides total annuel que cette province reçoit. Selon M. Watt, les paiements que doit effectuer Ottawa dans le cadre des législations, comme les allocations familiales, pensions, assurance-chômage et le reste ont toujours favorisé Québec aux dépens du reste du Canada.

"Nous ne nous sommes pas

plaints", a déclaré le financier, "mais il est temps de mettre les agitateurs de la populace du Québec en face de la misère économique où ils essaient de plonger leur peuple".

Il existe un autre fait fondamental, a poursuivi M. Watt, c'est que nous commençons à souffrir de stagnation économique parce qu'Ottawa se préoccupe des problèmes du Québec plutôt que de s'inquiéter du développement du Canada dans son entier.

"Il est temps pour nous de considérer la question avec réalisme et de nous fixer les limites dans lesquelles nous sommes prêts à accepter Québec ou à laisser Québec choisir de se retirer", a ajouté le financier.

Au dire de M. Watt, la séparation causerait une fuite de capital et de population de la province. Environ 1,000,000 de Canadiens anglais retireraient leurs intérêts de la province et bien des Québécois s'en iraient parce qu'ils perdraient des occasions d'emplois.

En dernier lieu, M. Watt a parlé des dangers de l'investissement étranger et a accusé le gouvernement fédéral de ne pas considérer ce problème.

M. Lester B. Pearson a révéilé hier qu'il a lui-même demandé au ministre de la Justice de se rendre auprès de tous les premiers ministres provinciaux pour leur exposer en confiance la position que le gouvernement fédéral a arrêtée en vue de la conférence constitutionnelle prévue pour le 5 février prochain.

Prévenant une question possible d'un reporter, M. Pearson a déclaré spontanément au cours d'une conférence de presse que la mission confiée à M. Trudeau n'a nullement pour objet de faire mousser sa candidature possible au poste de premier ministre et de chef du parti libéral fédéral.

"Il faut me croire", a dit M. Pearson, "j'ai demandé à M. Trudeau d'y aller pendant deux ou trois semaines d'entreprendre cette mission, en vue de la prochaine conférence constitutionnelle, et il ne faut pas y voir que je cherche à faire porter sur lui ma préférence pour un successeur".

Par Gérard ALARIE

OTTAWA (PC) — Dans sa tournée entreprise hier auprès des premiers ministres de diverses provinces, se rendant comme première étape dans l'Ouest du pays, M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la Justice, répond à une requête que lui a faite le premier ministre.

"Elle devra être suivie de plusieurs autres", a-t-il ajouté, "et surtout, elle devra assurer la mise en place d'un organisme permanent de consultations pour que d'une conférence à l'autre, nous n'ayons pas chaque fois à recommencer à neuf".

Par ailleurs, M. Pearson a déclaré que le projet de tenir à Ottawa une conférence des premiers ministres du Commonwealth ne peut pour l'instant faire l'objet d'une décision et qu'il en discutera au cours des prochaines semaines avec M.

entre nos deux ordres de gouvernement", a déclaré M. Pearson.

Le premier ministre a insisté sur le fait que la conférence de février ne "sera que le commencement du processus en vue d'une réforme constitutionnelle".

D'autre part, M. Pearson a signalé qu'il procédera la semaine prochaine, comme l'exige la coutume, à des nominations massives de députés libéraux comme adjoints parlementaires de ministres.

Tous les adjoints parlementaires en place démissionnent en bloc à cette période de l'année et ils sont soit renommés aux mêmes postes, soit mutés, soit remplacés. Le poste d'adjoint parlementaire, qui prépare souvent une accession au cabinet, commande un traitement de \$4,000 par année additionnels à celui de député, établi à \$18,000.

Harold Wilson, premier ministre britannique, qui doit effectuer une visite à Ottawa, M. Pearson a déclaré qu'il a déjà abordé ce sujet avec M. Wilson durant sa dernière visite à Londres.

D'autre part, M. Pearson a signalé qu'il procédera la semaine prochaine, comme l'exige la coutume, à des nominations massives de députés libéraux comme adjoints parlementaires de ministres.

Tous les adjoints parlementaires en place démissionnent en bloc à cette période de l'année et ils sont soit renommés aux mêmes postes, soit mutés, soit remplacés. Le poste d'adjoint parlementaire, qui prépare souvent une accession au cabinet, commande un traitement de \$4,000 par année additionnels à celui de député, établi à \$18,000.

BILINGUISME: on note des progrès dans l'Ouest du pays

OTTAWA (PC) — Le chef de la linguistique à l'université de Victoria, M. Jean-Paul Vinay, est d'avis que la notion de bilinguisme a fait beaucoup de progrès dans l'Ouest du pays.

Conférencier à l'ouverture du 15e colloque annuel de l'Association des enseignants francophones, M. Vinay a déclaré que certaines barrières ont en effet été renversées par suite de l'absence de la peur que causait la minorité anglophone à la majorité anglophone.

M. Vinay estime de plus que l'établissement d'un poste de radio français à Victoria, il y a un mois, a énormément contribué à ce renversement de barrières.

"Les Canadiens anglais se rendent compte que l'ouverture

sur la civilisation française leur permet d'acquiescer des vues nouvelles, de comprendre des habitudes sociales et une nouvelle vision de la réalité".

Quelque 385 délégués de toutes les régions francophones de l'Ontario participent à ce colloque de deux jours qui prendra fin aujourd'hui avec l'adoption des résolutions.

On s'attend que certaines d'entre elles touchent à la question du bilinguisme et du biculturalisme.

L'AEFG compte 4,000 membres qui dispensent l'enseignement à quelque 100,000 étudiants francophones de l'Ontario.

Méthodologie Enonçant des principes méthodologiques en matière d'enseignement de l'anglais à titre de langue seconde, M. Vinay a invité les professeurs à connaître les nouvelles méthodes audio-visuelles d'enseignement pour pouvoir mieux comprendre la structure de la langue à enseigner.

"Pour bien comprendre la langue à enseigner, dit-il, il faut distinguer entre l'ensemble et les éléments de cette structure."

Il est par conséquent indispensable que les professeurs accèdent à une formation nouvelle au niveau des méthodes linguistiques non pas comme but mais comme moyen d'enseignement.

A ce sujet, les congressistes seront invités aujourd'hui à étudier, en commissions, l'utilisation du magnétophone, du laboratoire de langues, du film et des moyens de communication sociale dans l'enseignement de la langue.

L'étude porte également sur la philosophie d'une langue seconde, le programme d'anglais actuellement en vigueur en Ontario pour les étudiants francophones, les enseignants et la méthodologie.

Les conclusions des divers comités d'étude seront condensées dans les vœux et résolutions soumis aujourd'hui à l'assemblée plénière.

Les assises sont sous la présidence de Mme Marie-Antoinette Charbonneau, d'Haybury, présidente de l'organisme.

Candidat canadien-français

En annonçant en décembre sa décision d'abandonner son poste de premier ministre et de chef du parti libéral fédéral M. Pearson a affirmé qu'il comptait demeurer totalement à l'écart de la course à sa succession.

Depuis, huit candidats dont six ministres, sont entrés dans la course. Il est question dans les milieux politiques qu'un ministre canadien - français du Québec entre dans la course et le nom de M. Trudeau est mentionné à cet égard avec autant d'insistance que celui de M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'Oeuvre.

M. Pearson a déclaré que dans sa tournée des provinces, M. Trudeau transporte notamment un projet arrêté de déclaration canadienne des droits à être insérée dans la constitution canadienne.

"On ne peut tenir ce projet de déclaration des droits comme définitif", a souligné hier M. Pearson, "Le ministre de la Justice cherche justement à connaître les vues des diverses provinces sur son contenu pour que nous puissions plus tard le présenter de façon officielle aux provinces".

M. Trudeau a également pour mission d'obtenir des premiers ministres provinciaux la réaction de leur gouvernement aux recommandations de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme sur les langues officielles au Canada.

Réforme constitutionnelle

Le ministre de la Justice est également chargé de discuter officiellement avec les provinces d'une projet d'ordre du jour pour la conférence fédérale-provinciale sur la constitution.

"Nous voulons que la réforme constitutionnelle fasse l'objet du maximum de consultations

Il est insensé de vouloir faire du Canada un pays bilingue (Michel Brunet)

TORONTO (P.C.) — Ce serait une "tâche insensée" que celle d'entreprendre de faire du Canada un pays bilingue, a déclaré un historien canadien - français, jeudi soir, à l'ouverture du festival de la culture canadienne-française de l'Université de Toronto. Le festival se poursuivra pendant quatre jours.

La connaissance de l'anglais peut mener au perfectionnement du français (Jean Darbelnet)

OTTAWA (PC) — M. Jean Darbelnet, professeur de stylistique comparée à l'Université Laval de Québec, croit que la connaissance de l'anglais peut mener au perfectionnement du français si on fait de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde un procédé non seulement d'acquisition mais de consolidation.

Cette méthode, a dit le professeur devant les délégués au 15e colloque annuel de l'Association des enseignants francophones, repose sur la comparaison entre les deux langues.

Il avoue toutefois que cette comparaison ne peut se faire au début de l'enseignement mais que, au moins dans la dernière année, une telle comparaison se fait avec profit pour les deux langues alors que les étudiants en sont rendus à apprendre un vocabulaire un peu abstrait.

"On se rend compte que bien des mots sont les mêmes dans les deux langues, mais n'ont pas le même sens. Il y a donc ainsi enrichissement des deux langues et non seulement s'enrichira-t-on alors de mots nouveaux, mais on pourra éviter les anglicismes".

Intitulé sa causerie "Double allégeance", le conférencier a avoué qu'il est un peu contradictoire de vouloir amener le Franco-ontarien à rester fidèle à sa langue tout en se consacrant à l'acquisition d'une langue qui empiète sur le français dans le contexte nord-américain.

"Essentiellement, le moyen de concilier ces deux exigences est de donner l'enseignement de l'anglais de façon que non seulement les étudiants acquièrent une langue seconde, mais aussi de façon que cet enseignement apporte un perfectionnement du français".

"La connaissance de l'anglais sera utile à la connaissance du français si l'enseignement est orienté vers la comparaison de façon à enseigner les deux langues à la fois".

Au point de vue culturel, souligne M. Darbelnet, la connaissance de l'anglais est fort utile parce qu'elle permet de connaître la culture anglaise et les étudiants peuvent en profiter tant sur le plan français que sur le plan anglais.

Le gouvernement fédéral étudie l'invitation que le Gabon a faite au Québec

OTTAWA (PC) — La question de savoir si le Gabon a passé outre à la courtoisie diplomatique en invitant le Québec à envoyer un représentant à une conférence internationale sur l'éducation est à l'étude par le gouvernement fédéral.

Ottawa a eu vent de l'incident pour la première fois mercredi lorsque le premier ministre Daniel Johnson a révélé que le Québec avait reçu une invitation du Gabon et que le ministre provincial de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, assisterait à une conférence internationale sur l'éducation, qui sera tenue dans ce pays francophone de l'Afrique, le mois prochain.

M. Johnson a déjà dit dans le passé que le Québec peut conclure ses propres ententes internationales dans des domaines tels l'éducation qui tombe sous la juridiction constitutionnelle des provinces.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré vendredi que la façon normale de procéder dans un tel cas serait d'envoyer l'invitation à Ottawa parce que les relations internationales sont du ressort du gouvernement fédéral.

Le porte-parole a ajouté que les autorités fédérales cherchent à obtenir tous les faits et qu'il relèvera ensuite de M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, de faire une déclaration ou de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Johnson a précisé que l'invitation est parvenue directement du Gabon au gouvernement provincial. Et comme c'était une question touchant l'éducation, un domaine qui relève du gouvernement provincial, le gouvernement fédéral n'a pas été consulté lorsque Québec a décidé d'envoyer M. Cardinal au Gabon.

Le porte-parole du ministère des Affaires extérieures a ajouté que la question "mérite d'être étudiée de près".

Aides sociaux

La première société d'aide à l'enfance a été fondée à Toronto en 1891 et la première société d'aide aux prisonniers a été fondée à Montréal en 1892.



DOCTEUR ROMEO CHARROIS

Le docteur Charrois, gradué de l'Université Laval en 1961, a fait son entraînement en chirurgie génito-urinaire à l'Hôtel-Dieu de Québec et au Hospital for Sick Children, de Toronto. Il est certifié en urologie du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, ainsi que Certifié et Fellow du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada. En 1967, le docteur Charrois, récipiendaire d'une bourse d'études MacLaughlin, a poursuivi un entraînement en oncologie urologique et en urologie pédiatrique, respectivement au Memorial Hospital, de New York et au Hospital for Sick Children, de Londres. Son séjour s'est terminé à Lyon, dans le Centre de dialyse chronique et de transplantation rénale, du professeur Trejnar.

Le docteur Charrois est assistant dans le service d'urologie de l'Hôtel-Dieu de Québec. Bureau sur rendez-vous, à 35 rue Ste-Ursule, Québec, les lundi et mercredi de 3 heures à 5 heures.

Téléphone : 522-4259

MISE EN GARDE Il a mis ses auditeurs en garde contre le danger de surestimer l'influence de M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'Oeuvre, et d'autres hommes politiques canadiens-français sur la scène fédérale. Tirant leur puissance du Québec a dit M. Brunet, ces gens provoqueront un durcissement des positions de la province, à moins qu'ils ne soient en mesure de faire une estimation précise des nouvelles tendances du Canada français.

Le professeur Brunet a préconisé la formation d'une commission de relations interethniques, qui mettrait les anglophones du Québec sur la voie de la compréhension du nouveau mode de penser et de vivre de la Belle Province.

Le docteur Charrois est assistant dans le service d'urologie de l'Hôtel-Dieu de Québec. Bureau sur rendez-vous, à 35 rue Ste-Ursule, Québec, les lundi et mercredi de 3 heures à 5 heures.

Téléphone : 522-4259

RAE CONSTRUCTION INC. LIONEL RAE, PRÉSIDENT

IMPERMEABILISATION REVETEMENT DE BETON

400, 24e Rue - Coin 4e Avenue - Québec 3
Tél. : 529-0461

BOIS & MATERIAUX DE CONSTRUCTION de toutes sortes

BILODEAU & DORE

BILODEAU & DORE LTEE

600, 1ère Rue, Limoilou, Qué. — Tél. : 525-4708

HEMORROIDES ET AUTRES MALADIES DU RECTUM JACQUES TREMBLAY, M.D. PROCTOLOGUE 1028, DES ERABLES Bur.: 681-6424 — Rés.: 527-2015

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT DOCTEUR CAMILLE GELINAS, M.D. 350, Grande-Allee, Québec. Strictement aux rendez-vous. Tél.: 525-1471

NE RESTEZ PAS SOURDS ! Découpez ceci ! En vous dépêchant vous pourriez recevoir GRATUITS un livre très intéressant, démontrant comment faire de bon travail en famille, de succès en affaires et en société ? Ecrivez et vous recevrez ce livre précieux dans un emballage original.

CENTRE BELTONE J.-R. PEYROT, dépt 50 487, boul. Charest Québec

VERRES DE CONTACT Dr Marcel Tremblay OPTOMETRISTE 873, 5e Avenue Québec 524-2869

J.-G. LETARTE A.P.A. Comptable Public

874, DE LA SALLE EST Québec 2

AVOCATS GUY DORION, C.R. PAUL-E. BERNIER, C.R. C.N. DORION, C.R. MARIE-J. CANTIN, L.L.L. RAYMOND-A. GAGNON, L.L.L. 29, rue Ste-Ursule, Québec Tél.: 529-9247

Dr J.-RAYMOND MARCHAND, O.D. OPTOMETRISTE EXAMEN DES YEUX VERRES DE CONTACT Centre d'Achats Place Laurier 2700, boulevard Laurier, Ste-Foy Ouvert tous les jours, samedi inclus. Tél.: 653-8486 Le Soir : mardi, jeudi, vendredi.

BOIS ET SOUS-PRODUITS CHARPENTE DE TOIT PLUS SOLIDE Pour construction domiciliaire ou industrielle, rénovation, réparation

MATERIO 355, rue Dupuy - Tél.: 623-9871 PRES DU NOUVEAU BOULEVARD LAURENTIN

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Dr J.-RAYMOND MARCHAND, O.D. OPTOMETRISTE EXAMEN DES YEUX VERRES DE CONTACT Centre d'Achats Place Laurier 2700, boulevard Laurier, Ste-Foy Ouvert tous les jours, samedi inclus. Tél.: 653-8486 Le Soir : mardi, jeudi, vendredi.

BOIS ET SOUS-PRODUITS CHARPENTE DE TOIT PLUS SOLIDE Pour construction domiciliaire ou industrielle, rénovation, réparation

MATERIO 355, rue Dupuy - Tél.: 623-9871 PRES DU NOUVEAU BOULEVARD LAURENTIN

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Léo SEVIGNY Enr. Tél.: 523-6921 Exterminateurs d'Insectes et rongeurs nuisibles. Rep. National Chemical Extermination Co. 783, ave Lafontaine, Ste-Foy, Québec

BEGAIEMENT DYSLEXIE Traitement rapide et efficace Centre Audio-vocal LUCIE DE VIOGNE 527-1749 1517, boul. St-Cyrille ouest, Québec 4 Sur rendez-vous seulement.

ROULETTES SUR DEMANDE CATALOGUE GRATIS

GENERAL BEARING SERVICE 165, Prince-Edouard, Québec 523-7619

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BOIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

La course à la succession de Pearson

Première confrontation entre candidats et délégués libéraux

WINNIPEG (P.C.) — Les candidats à la succession du premier ministre du Canada feront face à des obstacles lorsqu'ils rencontreront les délégués au congrès libéral de l'Ouest, en cette fin de semaine.

Les organisateurs du congrès ont établi des règlements bien précis à l'égard des aspirants, règlements qui visent à conserver à la fois l'image de solidité et l'atmosphère de congrès.

"Il s'agit, après tout, d'un congrès qui a pour but de déterminer la politique libérale de l'Ouest, et nous devons le garder ainsi," déclare l'un des organisateurs.

En vertu des règlements, les candidats seront limités à un seul discours, ils ne pourront organiser aucune démonstration et devront limiter le nombre de réceptions.

Mais malgré ces restrictions, il est bien évident que ce congrès constitue l'un des plus importants barèmes pour les aspirants qui veulent sonder le terrain avant l'arrivée du

grand congrès de leadership en avril. Certains candidats ont été forcés de révéler leurs intentions plus tôt que prévu à cause de ce congrès de l'Ouest.

La délégation fédérale. Les candidats contestent officiellement en lutte pour porter la parole, et ce pendant 15 minutes seulement, devant les quelque 1,000 militants libéraux venus de quatre provinces de l'Ouest.

On prévoit la présence de MM. Paul Hellyer, ministre des Transports, John Turner, ministre des Affaires des consommateurs, Mitchell Sharp, ministre des Finances, Allan Rock, ministre de la Santé, Eric Kierans et le révérend Lloyd Henderson.

Mais on sait que les ministres Paul Martin et J. J. Green, respectivement des Affaires extérieures et de l'Agriculture, doivent annoncer des décisions leur candidature officielle.

Les délégués se seront déjà acquittés d'une journée de travail avant que les candidats ne prennent la parole.

Les quatre chefs de l'Ouest prononceront des discours au

début de la conférence. Bien que des démonstrations soient interdites à l'intérieur de l'auditorium, il se peut qu'il en survienne dans les corridors et dans les entrées. Les organisateurs pourraient bien laisser voir quel candidat l'Ouest entend appuyer.

"Ce nous ne pouvons pas l'empêcher". Les organisateurs ne pourront pas, non plus, empêcher la tenue de réceptions, mais on a demandé aux aspirants de les tenir après les séances du soir.

COURS CONVERSATION ANGLAISE 529-4888

LES OLD TIMERS DE MONTREAL ONT PRIS LEUR REVANCHE: 4-2

PAR JACQUES REVELIN

En battant les Québécois par 4 à 2, les Old Timers de Montréal ont vengé hier soir leur seul échec subi l'an dernier, grâce à deux buts de Connie Broden, le marin de "Donald". Cette victoire du club dirigé par Butch Bouchard n'a toutefois pas été remportée devant une grosse foule car 6,033 personnes étaient présentes au Colisée, alors qu'il y en avait près de 10,000 lors de la première joute entre les deux mêmes clubs. Ce fléchissement d'assistance peut s'attribuer à un autre, celui d'une trop faible publicité. Néanmoins, la soirée ne manqua pas d'agréments et elle rapportera des bénéfices dont pourront profiter les protégés du club Kiwanis de Québec. En plus de Connie Broden, Skippy Burchell et Dollard St-Laurent enregistrèrent les buts des Montréalais qui prirent une avance de 1-0 puis furent menés par 2-1 avant de reprendre l'avantage pour le conserver jusqu'à la fin. Du côté des Québécois, les points ont été enregistrés par Guy Rousseau et Raymond Cazeau. Cinq céribères se relayèrent devant les filets. Jacques Plante et Denis Brodeur se partagèrent la tâche d'un côté, en alternant toutes les dix minutes, tandis que les gardiens locaux se remplacèrent d'une période à l'autre, Gerry McNeil passant la relève à Maurice Courteau, remplacé ensuite par Lucien Deschênes. Red Storey arbitra le match comme prévu, assisté des juges de lignes Ernie et Sisby Munday et de Len Corribeau.

CA COMMENCE BIEN POUR LES QUEBÉCOIS

Le match débuta par une échappée, celle de Marius Groleau qui aurait sans doute secouru l'intérieur des filets des Montréalais, si Jacques Plante n'avait pas plongé dans ses jambes pour détourner la rondelle. Satisfait de cet exploit, l'ancien céribère des Canadiens et des Rangers se fit relever peu après par Denis Brodeur, alors que les premières minutes de la rencontre s'égrenaient et que Frank Butch Stahan enroulait l'arbitre Red Storey. S'animant progressivement, le

duel commença à prendre une première tournure à la suite d'un but enregistré par Connie Broden, avec l'assistance de Skippy Burchell et Jim Gailbraith. Juste avant ce point ouvrant le pointage, Burchell avait accompli une montée suivie de trois magnifiques arrêts à bout portant de Gerry McNeil. La riposte des Québécois n'allait pas trop tarder et c'est Guy Rousseau qui s'en chargea par un lancer de l'aile droite qui devint le patin d'un joueur posté devant les filets de Brodeur. Aucune assistance ne fut créditée sur ce but égalisateur mais il fouetta l'ardeur de tous les joueurs de Conrad

Parent qui multiplièrent leurs attaques pour prendre l'avance à leur tour, cette fois sur un lancer de Raymond Cazeau, secondé par Laval Rinfret. À 16:59, c'est sans autre changement dans le pointage que le premier engagement devait prendre fin.

LES MONTREALAIS REAGISSENT VITE

Installé devant les filets du club québécois à la place de Gerry McNeil, Maurice Groleau ne tarda pas à se distinguer dès la reprise de jeu, en exécutant un arrêt superbe à la suite d'une mêlée devant sa cage. Il devait néanmoins s'incliner un peu plus tard, à la suite d'une autre montée de Skippy Burchell, accompagnée d'Elmer Lach et de Connie Broden. Maurice Courteau avait bloqué un premier lancer mais se fit déjouer sur le retour.

Redevenu égal, le pointage devait repasser à l'avantage des porte-couleurs de la métropole, grâce à leur évidente domination et sans doute leur plus ferme volonté de vaincre. Leur pilote Butch Bouchard ne prenait visiblement pas le match à la rigolade en expédiant sur la glace ses plus puissants trions.

Cette pression rapporta en effet un troisième point au club montréalais et c'est Dollard St-Laurent qui l'enregistra avec l'aide de Dickie Moore et Ken Mosdell. Ce but redonnait donc l'avance aux visiteurs et c'est par 3 à 2 que la seconde période s'acheva, alors que les

Québécois semblaient avoir enfin trouvé leur deuxième souffle, mais sans pouvoir profiter d'un bref jeu de puissance de quelques secondes, juste avant le coup de sirène.

LES QUEBÉCOIS N'ÉTAIENT PAS LES PLUS FORTS

L'ultime engagement allait se disputer en douceur, sauf durant de rares moments de plus en plus espacés. Comme il avait compté le premier point de la joute, Connie Broden en fit également le dernier, pour éliminer toutes chances de retour aux Québécois, manifestement moins forts que l'an passé, alors que leurs adversaires bénéficiaient du concours de plusieurs bons patineurs, particulièrement de Dickie Moore dont le statut de "Old Timers" est évidemment discutable à cause de son double retour dans la L.N.H.

Les Montréalais s'efforcèrent par la suite de contrôler la rondelle pour garantir leur victoire de 4-2 qui leur a ainsi permis de venger leur échec de l'an passé.

SOMMAIRE

Première période	
1-Montréal, Broden	6.15
2-Québec, Rousseau	11.43
3-Québec, Cazeau	16.59
Deuxième période	
4-Montréal, Burchell	5.25
5-Montréal, St-Laurent	14.18
6-Montréal, Broden	4.50



Ken Reardon, Butch Stahan, Dollard St-Laurent: il ne faisait pas bon s'y frotter.



Phil Watson, Buddy O'Connor, Léo Bourgault: trois favoris des Rangers.



Gerry McNeil et Jacques Plante: 15 ans de protection pour la cage tricolore.



Vic Stasiuk, Jimmy Orlando, Butch Houle: ils ont appartenu aux Red Wings.



Marius Groleau, Skippy Burchell, J.J. Pichette: la belle époque du junior A. (Photos L'Action, Marcel Laforce)



HIÉR
Ligue Américaine
Buffalo 1, Rochester 4
Hershey 3, Springfield 2
San Diego 2, Baltimore 2
Portland 3, Providence 4

Ligue Nationale
New York à Los Angeles (nuit)

Ligue Junior A du Québec
Sorel 6, Thetford 2

Ligue Provinciale
Hull 3, Granby 4 (4 pts)

Ligue Interuniversitaire
McGill 3, Montréal 2

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Buffalo à Cleveland
Portland à Hershey
San Diego à Springfield

Ligue Nationale
Philadelphie à Boston, p.m.
Chicago à Montréal
Minnesota à Toronto
New York à Oakland
Detroit à Pittsburgh

Ligue Provinciale
Victoriaville à Hull (4 pts)

Ligue Interuniversitaire
Laval à Queen's
McMaster à Guelph

DIMANCHE

Ligue Américaine
Quebec à Rochester
Springfield à Baltimore, p.m.
Hershey à Cleveland, p.m.
Portland à Buffalo
San Diego à Providence

Ligue Nationale
Detroit à Chicago
Boston à St-Louis
Pittsburgh à Minnesota
Los Angeles à Oakland

Ligue Junior A du Québec
Sorel à Québec
Shawinigan à Drummondville
Trois-Rivières à Thetford

Ligue Provinciale
Victoriaville à Hull
Drummondville à Granby

Ligue Junior B
Donnacona C.S.S., 7.30 hrs
Ste-Foy à C.T.R., 9.15 hrs

LES CLASSEMENTS

LIGUE AMERICAINE

Division EST

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Springfield	44	20	19	5	143	164	45
Hershey	38	19	14	5	137	124	42
Baltimore	39	16	16	7	142	125	39
Providence	41	16	19	6	138	130	38

Division OUEST

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Cleveland	39	21	12	6	134	135	45
Rochester	42	19	16	7	144	136	45
Buffalo	42	17	19	7	143	152	41
Quebec	40	16	18	6	135	137	40

LIGUE NATIONALE

Division EST

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Chicago	43	20	11	12	131	116	52
Boston	42	22	14	6	137	128	50
Montréal	43	20	14	8	127	98	49
Toronto	42	20	14	8	126	95	48
New York	41	19	14	8	122	111	46
Detroit	42	17	18	7	141	136	41

Division OUEST

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Philadelphie	41	20	15	6	106	92	46
Los Angeles	42	17	21	4	102	133	38
Minnesota	34	18	13	3	149	120	39
Pittsburgh	43	15	21	7	103	123	37
St-Louis	42	15	21	6	124	142	36
Oakland	44	8	26	10	86	128	26

LIGUE JUNIOR A DU QUÉBEC

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Drumville	39	29	10	0	178	121	58
Shawinigan	38	22	16	0	201	143	44
Thetford	39	19	18	0	188	174	38
Trois-Riv.	38	18	19	1	185	166	37
Sorel	40	14	26	0	176	228	28
Québec	36	12	23	1	146	221	25

LIGUE PROVINCIALE

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Hull	31	17	12	2	108	107	44
Drumville	30	19	8	3	126	104	41
Victoriaville	34	18	13	3	149	120	39
St-Hyacinthe	35	15	18	2	136	169	34
Granby	34	12	20	2	124	142	26
Shedbrook	35	12	21	2	129	150	26

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Toronto	8	8	0	0	75	19	16
Waterloo	7	7	0	0	44	22	14
McMaster	8	4	3	1	48	37	9
Western	10	4	1	5	31	89	9
Montréal	9	4	5	0	45	51	8
Laval	7	2	5	0	27	49	4
Quebec	7	2	5	0	12	22	4
McGill	2	2	0	0	44	35	4
Guelph	6	1	5	0	15	32	2

LIGUE PROGRESSION

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Aigles	10	7	2	1	48	37	15
Castors	10	6	3	1	74	47	13
Léopards	10	3	6	1	50	72	7
Bulldogs	10	2	7	1	44	63	5

LIGUE JUNIOR B

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
C.T.R.	22	13	7	2	117	99	28
C.S.S.	22	10	8	6	95	81	26
Ste-Foy	22	10	10	2	85	93	22
Donnacona	22	4	14	4	79	119	12

LIGUE LAURENTE

	PJ	G	P	N	PP	FC	Pts
Chez Roland	11	6	3	2	39	43	14
Giffard	11	6	4	1	44	38	13
G. H. Roy	11	5	4	2	47	49	12
Montmorency	11	2	8	1	39	57	5

Les compteurs de l'Américaine

	B	A	Pts
Lacroix, Qué	33	35	68
Néard, Spr	18	33	51
Paterson, Cle	17	33	50
Barlow, Roo	23	27	50
Nolet, Qué	21	28	49
Dejordi, Her	22	26	48
McCarthy, Bal	20	27	47
Nykouk, Her	12	35	47
Robinson, Spr	21	25	46
Marshall, Bal	16	29	45

COURS CONVERSATION ANGLAISE

529-4888



Direct au but!

par Jacques REVELIN

VIVE LES BRETONS

ton, ton, ton, ton
swin, swin, swin, swin...

Pauvre Yvon Guillou!... Il avait fondé le Tour du St-Laurent et on l'a écarté de cette épreuve pour mieux la détruire. Il avait également fondé le Tour du comté de Portneuf et voilà qu'il manque de support pour le perpétuer. Il s'était rendu à Ottawa avec la réelle intention de collaborer avec les dirigeants de l'A.C.C. et Guy Morin lui a dit en pleine face: "Par tout où tu tenteras de faire

quelque chose dans le cyclisme, tu me rencontreras sur ton chemin". Guillou est par ailleurs revenu d'un stage de perfectionnement en Europe avec un diplôme de moniteur et il attend toujours qu'on lui donne l'occasion de mettre en pratique ses qualifications. Comme si cette accumulation de malchance n'était pas suffisante, l'ironie du sort s'en mêle. Alors qu'il aurait tant aimé faire ve-

nir au Canada Louison Bobet, le plus célèbre champion dans l'histoire sportive de la Bretagne, c'est le "Normand" Jacques Anquetil qui est en train d'effectuer ce voyage... Yvon Guillou peut néanmoins s'en consoler car Louison Bobet demeure l'une des plus hautes célébrités en France où il vient justement d'assister à un déjeuner de trente couverts servi à l'Élysée, en présence de M. et Mme de

Gaulle. A la table présidentielle se trouvaient également deux ministres, un professeur, un doyen, un écrivain, un président de banque, et un comédien.

Ainsi, puisque les Bretons sont toujours haïssés, il ne faut pas désespérer qu'ils bénéficient un jour de la même estime... en Nouvelle-France...

avait décidé d'introduire des compétiteurs dans les J.O. Après vérifications, on se rendit compte qu'il ne s'agissait pas d'athlètes ni de gardes rouges mais de cuisiniers engagés par le chef marmite du village olympique...

Le grand manitou du sport en France n'est pas surtout le ministre de la Jeunesse, M. François Misoffe, mais le colonel Crespin qui vient de perdre un pari. Il avait gagé que l'équipe française de hockey sur glace terminerait le tournoi olympique au 16^e et dernier rang. Malheureusement pour lui, la Pologne s'était retirée de la compétition, l'équipe tricolore ne pourra plus se classer plus bas que la 13^e place. Tant pis pour le colonel...

Une spectatrice, présente hier soir au Colisée, mérite qu'on lui rende un hommage spécial. Il s'agit de Mme Georges Laroche, la mère d'une grande famille sportive québécoise dont l'âge s'élève "déjà" à 77 ans. Ses fils affirment qu'elle déploie autant d'ardeur qu'il y a... soixante ans. Nos respects Mme Laroche. Votre étonnante vitalité ne manque pas d'être étonnante quand on sait combien vos enfants n'ont jamais cessé d'être bouillants... et souvent même très bruyants...

Louis Chantigny devait venir prononcer une causerie lors d'un déjeuner de la Jeune Chambre de Commerce de Québec, mais on a décidé d'inviter un autre conférencier. S'il n'avait pas été remplacé, de quel aurait parlé le journaliste montréalais? Peut-être aurait-il choisi l'un des sujets suivants: L'art de se faire nommer sous-ministre avant même que "son" ministre soit désigné... La boxe à perdu tout intérêt depuis que je me concentre sur le cyclisme... Comment gagner un concours en recrutant soi-même le jury... ou bien encore: Le meilleur moyen d'insulter quelqu'un sans en avoir l'air est de téléguider les paroles d'un autre...

En souplesse...

Pour présenter Phil Watson, hier soir, Louis Chassé a dit à peu près ceci au micro: "Et voilà maintenant le seul Ange-Saxon de l'équipe à qui revient le plaisir d'avoir rendu populaire la chanson française: 'J'aime le jambon et la saucisse...'". Son patron Fernand Bilocheau n'aura pas à se plaindre d'une aussi bonne publicité...

Le maire Gilles Lamontagne était également présent et lorsqu'on l'a salue, la foule a applaudi assez chaleureusement à l'exception de quelques "chou", ce qui fit dire à Louis Chassé, de Québec: "Ne vous inquiétez pas M. le Maire, ceux qui ont crié 'chou' doivent être des gens de l'autre gang". Il faisait évidemment allusion au groupe ayant compliqué les préparatifs du prochain tournoi international par une mauvaise publicité...

La petite cérémonie d'introduction de la seconde partie des Old Timers était harmonisée par l'excellente fanfare des Eclairs des Saules. Un corps groupant de très jeunes musiciens et musiciennes qui accompagnèrent le Kiwanis Jean-Charles Garant quand il chanta le "O Canada" de sa retentissante voix...

Plusieurs joueurs des As ont été témoins de l'affrontement des Anciens, notamment Jean-Guy Gendron, Rosaire Pélément et Simon Nolet. Quand un journaliste leur demanda qu'est-ce qu'ils faisaient là, l'un d'eux répondit: "On est surtout venus voir Vic Stasiuk pour prendre des notes sur son comportement. Ça peut toujours servir..."

La participation de Phil Watson fut très fugitive. On ne le vit sur la glace qu'une seule fois, au tout début du match. Souffrant de la grippe comme plusieurs milliers de Québécois, il avait jugé plus prudent de se contenter d'une simple apparition pour respecter ses engagements...

L'arrivée de Chinois à Grenoble a causé beaucoup d'étonnement. Certains ont même cru que le grand MAO

Les As vont visiter la "nouvelle" équipe des Américains de Rochester

(Par Jean POULIOT)

"Quand ces gars-là vont être en forme, Rochester va se sauver si loin en tête que ça ne

sera même pas drôle pour les autres clubs". C'est ainsi que Punch Imlach a commenté l'acquisition par les Américains de six joueurs des North Stars du

Minnesota en échange pour Milan Marcetta et Jean-Paul Parisé.

Quand Joe Crozier a annoncé qu'il avait mis la main sur Len Lundie, Ted Taylor, Murray Hall, Duke Harris, Don Johns et Carl Wetzel, les Américains venaient de perdre six joutes d'affilée pour la première fois de leur histoire et ils occupaient le dernier rang de la division Ouest. Aujourd'hui, Rochester talonne Cleveland et avait une série de sept joutes consécutives sans défaite avant son match d'hier soir.

Imlach, qui a prêté son concours dans la réalisation de ce marché pour des raisons évidentes, n'avait donc pas complètement tort.

Pour faire de la place à ces nouveaux-venus, Joe Crozier a assigné Lynn Zimmerman et Ken Block au Memphis, Bronco Horvath, Jim Dorey et Mike Byers au Tulsa. Seule la décision dans le cas du vétéran Bronco Horvath peut surprendre, mais Crozier a dit qu'elle

était temporaire, pour lui permettre de retrouver sa forme.

RENFORT AUX AS

Devant ces faits, la direction du Philadelphia a décidé de ne pas laisser les As en état d'infériorité devant les renforts aux Américains et aux Bisons et après avoir prêté John Hanna à l'équipe locale, elle envoie maintenant à Vic Stasiuk l'ailler droit de la première équipe d'outils la saison dernière, Wayne Hicks. "S'il n'y a pas de blessés parmi les défenseurs du Philadelphia, de comment Stasiuk, je suis sûr qu'ils nous enverront également un homme pour la ligne bleue, car Keith Allen dispose de six à l'heure actuelle". Les noms de Hanna et Zeidel sont les plus mentionnés pour les deux joutes capitales contre Rochester dimanche et Cleveland au Colisée mardi.

partie entre Keith Wright et Rosaire Palement. Le trio Lacroix-Nolet-Gendron demeurera évidemment intact.

A la défense, le seul changement possible est l'arrivée d'un vétéran des Flyers, alors que secondé par le jeune Don McLeod, de l'organisation des Red Wings de Detroit.

JEU DE PUISSANCE

Après deux sessions intensives de pratique, Stasiuk en est venu à former un jeu de puissance, qui pourra être modifié par l'arrivée de Hicks. La formation qui a pratiqué voit Simon Nolet à la pointe avec Jim Morrison, et Dick Sarrazin à l'aile droite avec André Lacroix et Jean-Guy Gendron.

L'autre version laisse le trio Lacroix-Nolet-Gendron intact avec Morrison et Wayne Hicks à l'arrière.

La partie débute à 7 h. 15 dimanche soir et elle est radiodiffusée en anglais sur WHAM (1180) qu'on peut capter à Québec avec un bon appareil.

Fiche d'André Lacroix

PJ	B.	A.	Pts	Tours du chapeau
40	53	35	68	6

Records de saison à battre :
55 buts : Carl Liscombe 48-49; Syd Smith 48-49
89 aides : Red Sullivan 53-54
118 points : Red Sullivan 53-54
6 tours du chapeau : Paul Gladu 48-49; Willie Marshall 55-56; André Lacroix 1967-68

L'EXTRAPOLATION DE L'ACTION	PJ	B.	A.	Pts	T/C
	72	59	63	122	11



S PATROS VS FHAQ

par Gilles Dery

"PATROS VS FHAQ"

Samedi dernier, se tenait au Congress Inn du boulevard Laurier, une réunion de "toutes" (au plus, une quarantaine) les personnes intéressées à la cause du hockey amateur dans la région de Québec et à l'échelle provinciale. Les responsables de ce congrès ayant eu l'amabilité de nous compter au nombre des invités, c'est avec plaisir que nous nous y sommes présentés, considérant qu'il était de notre devoir d'y être, puisque le sort du hockey inter-patros était concerné.

Comme il fallait s'y attendre, aucune nouvelle de très grande importance n'est surgie de ce premier meeting, en ce qui touche les patros. Au fait, les seules notes que nous avons retenues, sont qu'à l'intérieur de la Fédération du Hockey Amateur du Québec, les patros jouiraient du privilège de porter des représentants avec droit de vote aux assemblées provinciales. De plus, au niveau régional, on nous a confirmé que les patros auraient bel et bien le droit de se donner eux-mêmes leurs structures de ligues avec possibilité de s'intégrer complètement à la FHAQ, si le désir s'en faisait sentir. C'est donc dire que l'autonomie des patros en matière d'organisation serait respectée à 100%, ce qui constitue d'ailleurs un vœu commun, et des patros, et des responsables de la nouvelle Fédération.

Cela semble peut-être peu de chose, puisque ce système existe déjà; cependant, nous croyons que les autorités ont tenu à nous le confirmer pour bien démontrer que leur intention n'était pas de poser une didacture à la tête de la Fédération naissante, comme ce fut le cas, peut-être, jusqu'à maintenant dans le hockey amateur québécois. Nous croyons donc sincèrement que la nouvelle Association se veut entièrement démocratique, en considérant les intérêts de chaque partie représentée, plutôt que de tout vouloir planifier, sans jurer au préalable les effets de leurs décisions. C'est exactement ce qui manquait dans notre province depuis trop longtemps, et c'est encore plus exactement ce qu'il nous faut au plus tôt.

Nous adressons donc aux nouveaux dirigeants de la FHAQ, nos félicitations, en les assurant de notre entier appui, parce que les objectifs qu'ils se sont proposés d'atteindre, nous semblent des plus bénéfiques pour tous les jeunes que le hockey intéresse, ainsi que pour tous les organisateurs qui ont à s'occuper de ces jeunes, car ils sauront à l'avenir s'adresser pour exprimer leurs griefs, exposer leurs désirs, plutôt que de courir d'un organisme à un autre et d'obtenir, trop souvent, que des résultats décevants leurs revendications justifiées.

Meilleurs vœux, donc, à la nouvelle Fédération, et nous nourrissons l'espoir que toutes les personnes concernées vis-à-vis la cause du hockey amateur au Québec, comprendront l'urgence de mettre définitivement sur pied un organisme unique et démocratique, par une action concrète de support envers ses responsables. Leur présence aux assemblées serait peut-être le point de départ le plus encourageant!

"LAVAL : 3 CHARLESBOURG : 2"

Dans la ligue Junior inter-patros, on a peut-être (et même probablement assisté à la meilleure rencontre de la saison dimanche soir dernier; c'était, du moins, l'opinion des joueurs des deux formations en cause, au terme de la joute qui opposait les porte-couleurs du Laval à ceux du Charlesbourg. C'est par un pointage de 3-2 que les premiers ont disposé des seconds, mais le sort aurait très bien pu tourner en faveur des perdants, car l'égalité est demeurée jusqu'à la demie du troisième engagement, après que le Charlesbourg eut comblé un déficit de deux points et semblait décidé à quitter l'Aréna avec sa première victoire. Toutefois, les représentants de Laval ont contenu les efforts de leurs adversaires pour leur ravir la victoire, qu'ils méritaient d'ailleurs, comme leurs opposants, tant les deux clubs ont joué pour "gagner".

C'est un excellent présage à la suite des décisions qui ont été prises en vue d'éliminer les bagarres qui étaient devenues coutumières. Mais on ne saurait juger l'attitude de toute une ligue par la tenue de deux formations en faisant partie. Ainsi, nous devons attendre que d'autres confrontations se soient produites, avant de porter un commentaire définitif sur les effets produits par les mesures récemment établies. Cependant, nous croyons que deux formations ont déjà compris le message et nous osons espérer que les autres en feront autant pour préserver au hockey, son aspect de "compétition".

De fait, les autorités de la ligue ont décidé de porter sous le joug d'une exclusion pour la fin de la joute, tout joueur participant activement à une bagarre. De plus, le joueur ayant été jugé coupable du début de l'altercation, subira une suspension supplémentaire d'une joute complète, ce qui amènera peut-être à réfléchir, certains fiers-à-bras qui se croyaient le droit de tout bousculer sur leur passage, parce qu'ils étaient "gros". Ce sont là des mesures que nous considérons comme raisonnables, en ne portant pas à l'outrance, mais aussi comme sévères parce qu'on y pensera deux fois avant de se battre (souvent, dans l'unique espoir de hausser son prestige personnel aux yeux de quelques spectateurs avides de sang).

Il est aussi une autre décision digne de mention. Il s'agit du fait que M. Robert Légaré, très connu dans le domaine de l'arbitrage, ait accepté d'assumer le poste de président des deux ligues inter-patros. C'est là, croyons-nous, un effort sensible prouvant le désir des autorités sportives inter-patros de rendre la direction et la gestion des affaires inter-patros plus démocratique et impartiale, quel que soit notre sentiment ne soit pas d'écarter les autorités du passé, de partialité ou d'injustice. Au contraire, elles ont fait tout leur possible, mais les conditions dans lesquelles leur autorité devait s'exercer, ne se prêtait tout simplement pas à une gestion adéquate et totalement désintéressée des cas particuliers.

Ainsi donc, le hockey inter-patros semble avoir accompli un pas de géant, et qui devrait permettre à tous ceux qui y sont mêlés, de connaître une fin de saison conforme à leur désir d'en faire la meilleure de l'histoire inter-patros. C'est, du moins, un vœu collectif!

Tableau de rendement des As

	Spr	Cle	Pro	Roc	LHO	Bol	Buf	Her	B	A	Pts
Lacroix	5-3	2-1	6-3	4-5	4-4	5-3	6-5	1-6	33	35	68
Nolet	1-4	0-2	5-4	4-3	4-4	3-3	2-3	2-3	21	28	49
Gendron	2-4	0-1	3-5	1-2	1-5	1-5	1-8	3-1	13	31	44
Johnson	3-4	0-2	2-4	2-4	0-0	2-7	1-5	2-3	12	29	41
Wright	2-1	2-0	0-3	3-2	0-1	4-3	5-2	0-3	16	15	31
Polement	1-1	0-0	1-0	0-0	0-0	5-6	2-4	2-5	11	19	30
Boutin	0-0	0-1	2-1	1-6	1-1	0-2	2-4	0-4	6	22	28
Boll	0-0	0-1	0-8	0-2	0-5	0-6	0-3	1-1	1	26	27
Courcy	1-4	0-1	0-1	2-3	1-0	1-2	1-2	0-2	6	15	21
Sarrazin	2-6	0-0	2-1	2-0	0-0	2-1	0-2	2-1	10	10	20
Drolet	1-0	1-1	0-0	0-4	2-1	1-2	0-0	0-1	5	11	16
Morrison	0-6	0-0	0-2	0-2	0-3	0-3	1-0	1-0	2	14	16
McKillop	2-1	0-2	2-0	0-1	0-0	1-0	1-2	1-1	7	7	14
Pelletier	0-2	0-1	1-2	1-0	0-0	0-0	1-0	1-0	4	5	9
MacSweyn	0-0	0-2	0-0	0-0	0-1	0-0	0-1	0-0	0	4	4
Hanna	0-1	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	1-0	1	2	3
Bernier	0-0	0-0	0-1	1-0	0-0	0-0	0-0	0-0	1	1	2
Racette	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0-0	0-0	0	1	1

LES GARDIENS DE BUTS

	Min	BC	BI	Moy.
Rivard : Au Colisée	745	42	0	3.38
Sur la route	523	32	0	3.67
TOTAL	1268	74	0	3.50
Millar : Sur la route	406	26	0	3.84
Au Colisée	726	34	1	2.81
TOTAL	1132	60	1	3.18
L'équipe : Au Colisée	1440	74	1	3.08
Sur la route	960	60	0	3.75
TOTAL (X)	2400	134	1	3.35

(X) Trois buts dans un filet désert.

L'ASSISTANCE

Nombre de joutes locales	1966-67	1967-68	Augmentation ou diminution	L'an dernier : 25e joute
24	111,850	129,667	+ 17,817	2,713

LA SEMAINE DU HOCKEY MINEUR DÉBUTE LE 20 JANVIER



Statistiques du hockey junior A

LES BUTS VAINQUEURS AU 1 ^{er} DÉCEMBRE	SOREL (18)
DRUMMONDVILLE (34) Dennis Laiberte (6), Michel Parizeau (4), Jacques Gagné (3), Yvon Bergeron (3), Pierre Plante (2), Kevin Morrison (2), Michel Archambault (2), Marcel Dionne (1), et Christian Audy (1).	Claude Gauthier (2), Jerry Cameron (2), André Cournoyer (1), Alain Langlais (1), Jocelyn Bordenave (1), Claude Turcot (1), Jean Martin (1), et Gerry Paquette (1).
LES TOURS DU CHAPEAU	DRUMMONDVILLE
SHAWINIGAN (12) Normand Sarrahoune (2), Michel Brière (3), Claude Goyette (2), Dennis Labrecque (2), Pat McCool (1), John Haines (1), Charles Boyer (1), Mike Morton (1), Marcel Perron (1), Jacques Lapiere (1).	Michel Parizeau (2), Denis Laiberte (2), Pierre Henry (1), Gary Butler (1), Marcel Dionne (1).
TROIS-RIVIÈRES (18)	SHAWINIGAN
Gary Brown (6), Luc Simard (4), René Robert (3), Serge Gélinas (1), Michel Gélinas (1), et Claude Lemieux (1).	Michel Brière (3), Dennis Labrecque (2), Mike Morton (1), et Pat McCool (1).
THETFORD MINES (16)	TROIS-RIVIÈRES
Pierre Gagné (4), Normand Galt (3), Pierre Jutra (2), Carol Bellemare (1), Jean Fradette (1), Mario Lambert (1), Richard Martin (1), Jean-Marie Bouchard (1), Claude Charré (1), et Richard Lemieux (1).	René Robert (6), Serge Gélinas (3), et Gary Brown.
QUÉBEC (11)	THETFORD MINES
Guy Lafleur (3), Jacques Richard (2), Denis Martin (1), Jacques Gagné (1), Yvon Bergeron (1), Marc Lévesque (1), Pierre Chouinard (1), et Yvan Drapeau (1).	Jean Fradette (2), Richard Lemieux (1), Richard Martin (1), Pierre Gagné (1), Claude Charré (1).
QUÉBEC (11)	QUÉBEC
Dennis Martin (3), et Normand Royer (1).	Jocelyn Bordenave (1), Claude Turcot (1), Richard Savoie (1), Jerry Cameron (1), et Doug Moyes (1).

Interscholaire féminin

Voici la liste des départs, selon le tirage fait sous la surveillance des officiers du club Saint-Castin et de plusieurs skieurs.

CRATON

- 1-Hélène Mailoux, St-Albert
- 2-Annie Drouin, N.-D. Bellevue
- 3-Louise Letarte, Ursulines
- 4-Louise Fortin, St-Louis France
- 5-Elizabeth Matte, Ursulines
- 6-Anne Bouchard, Ursulines
- 7-Johanne Morneau, Ursulines
- 8-Marie Letarte, Ursulines

SENIOR A

- 9-Edith Gagnon, Univ. Laval

SENIOR B

- 10-Estelle Villeneuve, Univ. Laval

JUNIOR B

- 11-Louise Lefebvre, Ursulines
- 12-Christine Kandi, Québec High
- 13-Louise Lebrun, N.-D. Bellevue
- 14-Michèle Giguère, Ursulines
- 15-Michèle Bernier, Ursulines
- 16-Danielle Girard, Univ. Laval
- 17-Andrée Martineau, N.-D. Belle
- 18-Diane Lefebvre, Ursulines
- 19-Nancy Beaudet, St-Patrick
- 20-Anne Drouin, Inst. St-Joseph
- 21-Paule Samson, Ursulines
- 22-Esther Fortin, Inst. St-Joseph
- 23-Elizabeth Murdoch, Académie Q.
- 24-Marie Drouin, Inst. St-Joseph
- 25-Monique Proulx, Bon-Pasteur

JUNIOR C

- 26-Andrée Fournier, Ursulines
- 27-Anne Gilbert, Jésus-Marie
- 28-Suzanne Morissette, Ursulines
- 29-Christine Gagnon, Roc-Amadour
- 30-Andrée de Billy, Ursulines
- 31-Françoise Lefebvre, Ursulines
- 32-Hélène Morissette, N.-D. Bellevue
- 33-Marie Bédard, Jean-Talon
- 34-Nancy Johnson, St-Patrick
- 35-Mireille Fontaine, St-Marys-C.
- 36-France Bédard, Plateau
- 37-Lucie Morissette, Jésus-Marie
- 38-Maire Armand, Jésus-Marie
- 39-Dodo Plette, Ursulines
- 40-Josée Turcotte, Marie-Incarnation
- 41-Nani Puchot, St-Patrick
- 42-Gabrielle Laguerre, Bellevue
- 43-Louise Nolin, Ursulines
- 44-Suzanne Morissette, Ursulines
- 45-Ginette Blais, Jean-Talon
- 46-Pascale Reinhardt, Bellevue
- 47-Hélène Sherrer, Roc-Amadour
- 48-Sylvie Gagnon, Roc-Amadour
- 49-Hélène Sanfaçon, Ste-Claire d'A.
- 50-Louise Côté, Sec. Sillery
- 51-Sylvie Poulin, Marie-Rollet
- 52-Suzanne Robert, St-Esprit
- 53-Louise Motard, Ursulines
- 54-Ann Samson, Québec High
- 55-Anne Chailford, Jésus-Marie
- 56-Dominique Pinard, Ursulines
- 57-Evelyn Poulin, N.-D. Bellevue
- 58-Françoise Mailoux, St-Albert
- 59-Lynde Champagne, Ursulines
- 60-Marie Gagnon, Inst. St-Joseph
- 61-Hélène Martineau, St-Marys-C.
- 62-Michèle Gagnon, Jésus-Marie
- 63-Diane Mainy, St-Albert
- 64-Marie Plamondon, Thévelin
- 65-Renée Labrecque, Jésus-Marie
- 66-Hélène Castonguay, St-M. Sill.
- 67-Sylvie Cloutier, Ursulines
- 68-Hélène Chassé, Bellevue
- 69-Sylvie Cloutier, Ursulines
- 70-Marie-Josée Hunt, St-Esprit
- 71-Tina Fortier, Roc-Amadour
- 72-Paule Brochu, Jésus-Marie
- 73-Françoise Mainy, Limoilou
- 74-Suzanne Bortow, Québec High
- 75-Louise Lapointe, Roc-Amadour
- 76-Ginette Racine, Jésus-Marie
- 77-Louise Côté, Jésus-Marie
- 78-Anne de Billy, Ursulines
- 79-Andrée Turgeon, Ursulines
- 80-Danielle Vaccarini, Ursulines
- 81-Renée Simard, Roc-Amadour
- 82-Cécile Préfont, Ursulines
- 83-Marie Dufresne, Ursulines
- 84-Lise Paquet, Ursulines
- 85-Lise Frenette, St-Esprit
- 86-Thérèse Hamel, N.-D. Bellevue
- 87-Louise Couette, Ursulines
- 88-Marie Falardeau, St-Marys-C.
- 89-Claire Drouin, N.-D. Bellevue
- 90-Suzanne Castonguay, St-M. Sill.
- 91-Lise Raymond, Ursulines
- 92-Louise Guay, Ursulines
- 93-Suzanne Morissette, Jésus-Marie
- 94-Lucie Mailoux, St-Albert
- 95-Johanne Paré, Ursulines
- 96-Marie Gagnon, Inst. St-Joseph
- 97-Danielle Bédard, Jean-Talon
- 98-Marie Gauthier, Ursulines
- 99-Sylvie Berton, Roc-Amadour
- 100-Carole Drouin, Ursulines
- 101-S. Perron, St-Patrick
- 102-Marie Gagnon, Inst. St-Joseph
- 103-Sylvie Arsenault, St-M. Sill.
- 104-Suzanne White, Jésus-Marie
- 105-Thérèse Labbé, Ursulines
- 106-A.-G. Martin, St-Patrick
- 107-Josette Rivard, Ursulines
- 108-Lucie Drouin, N.-D. Bellevue

Dog-derby à St-Agapit

Les courses d'attelage de chiens connaissent cet hiver des succès retentissants et, en fin de semaine les coureurs du Stadacona Sled Dog Club se rendront à St-Agapit dans le comté de Lotbinière pour s'y disputer les honneurs du Dog Derby local.

En effet, aujourd'hui et demain, il y aura Dog Derby à St-Agapit. Cette course d'attelage de chiens comprend deux étapes de 10 milles. Plus de 25 coureurs venant des quatre coins de la Province de Québec seront au rendez-vous. Monsieur P.-E. Têtu, chef de police de St-Agapit, et Robert Bergeron se promettent bien de ne pas décevoir leurs partisans. Ils devront livrer une chaude lutte à de forts concurrents, tels Raymond Garneau, Marcel Plante, Grondin et Delage. Ces derniers se sont classés aux premières positions des courses précédentes. De plus, une course pour amateurs avec des attelages de 2 et 3 chiens précèdera l'étape de dimanche. Tous sont invités à participer à cette course.

Les gagnants du Dog Derby et de la course d'amateurs se mériteront le trophée Molson.

L'équipe de la zone sera présente

L'équipe féminine de la Zone de ski de la Vallée du Saint-Laurent, au grand complet, participera à l'interscolaire féminin. Cette équipe qui a déjà commencé à faire ses preuves. En effet, en fin de semaine dernière, se déroula un concours au niveau de la division et tous les membres de l'équipe ont très bien figuré dans l'épreuve du slalom géant. De façon plus particulière, et il faut le souligner, Elizabeth Murdoch, Michèle Giguère et Michèle Bernier se sont toutes trois classées dans les dix premières.

La présence des compétitrices des équipes A et B ainsi que de l'équipe des Espoirs de la Zone de Ski de la Vallée du Saint-Laurent rehaussera le calibre de la compétition interscolaire de dimanche. Il est à noter que cette course constituera une opportunité pour les autres compétitrices de Québec de se faire valoir et surtout d'accumuler des points F.I.S. lesquels sont indispensables pour une compétitrice qui désire avoir un bon rang de départ pour toute course sanctionnée. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'entraîneur de l'équipe, Marc-André Girard, a autorisé la participation de ses équipières. Les compétitrices de l'équipe seront engagées dans des compétitions à l'extérieur de Québec pour le huit et peut-être même dix prochaines fins de semaine et c'était en l'occurrence une occasion unique de permettre aux autres compétitrices de la région de se mériter des points F.I.S.

L'intérêt de cette compétition sera d'ailleurs d'autant plus considérable du fait que les compétitrices de l'équipe, laquelle combattra d'ordinaire pour l'équipe, se verront opposées les unes aux autres dimanche. La compétition étant de niveau interscolaire c'est pour leurs collègues respectifs qu'elles combattront toutes avec souplesse, ténacité et surtout vitesse.

PORTLAND, Maine. — Jimmy McDermod, de Holyoke, Mass., a battu par mise hors de combat Wevaristo Ramos, de Honduras, en quatre rounds, dans un match de poids mi-moyens.

Ralph Palladin, de Baltimore, a vaincu aux points Dave "Sugar" Wyal, de Richmond, Virginie, dans un combat de poids léger.

LOS ANGELES. — Jose Luis Pimental, 128½ livres, de Los Angeles a battu par mise hors de combat la 5ème round, Wyman Gray, 126 livres, de Pacoima, Californie.

BOXE



Ouverture locale du Rouge et Or

Par Réal LABBÉ

L'équipe de basketball de l'Université Laval, le Rouge et Or, entamera cet après-midi, à trois heures, à l'Académie de Québec, sa saison locale de basketball, de la Ligue Interuniversitaire.

Le Rouge et Or a perdu sa partie inaugurale à l'extérieur, alors qu'il a subi une défaite aux mains de l'Université Queen's. Hier soir, il jouait contre l'Université McGill, à Montréal. L'instructeur Jean-Charles Gravel a perdu son noyau de l'an dernier, avec le départ d'au moins six joueurs dont les deux meilleurs compteurs du club, les Américains Jim Erickson, également meilleur pointeur de la ligue, et Byron Lasalle. Cette année, la formation lavalloise semble moins forte que celle de l'an dernier, mais cependant elle présente un jeu précis et spectaculaire.

Pendant ce temps, le club de hockey jouera une partie à Kingston, contre l'Université Queen's, et les joueurs de Jean-Paul Poulin seront accompagnés de l'équipe des escrimeurs de Laval. Les Lavallois seront de retour à l'Aréna vendredi prochain, alors qu'ils recevront la visite des Marins de McMaster.

Voici la liste des joutes locales de l'équipe de basketball: Samedi, 20 janvier: McGill 3.00 hres. Samedi, 3 février: Montréal 3.00 hres. Vendredi, 5 février: Sherbrooke 8.30 hres. Samedi, 10 février: Queen's 3.00 hres. Samedi, 24 février: C. militaire St-Jean 3.00 hres.



Masterton sera-t-il mort en vain ?

Le 15 janvier 1968, Bill Masterton, joueur de hockey, est décédé, emporté par une hémorragie cérébrale à l'âge de 29 ans. Il laisse dans le deuil, sa femme Carol et ses deux enfants. L'accident se produisit au cours d'une mêlée devant les filets adverses. Masterton est tombé la nuque en avant et la tête contre la glace. Malheureusement, il ne portait pas de casque protecteur.

Devant une telle tragédie, tous les responsables du hockey doivent s'interroger sérieusement. Certains disent qu'il s'agit de la première mortalité dans les annales de la ligue Nationale de hockey, qui compte 51 ans d'existence et qu'il ne faudrait pas s'inquiéter outre mesure. Alors, quand faudra-t-il commencer à s'inquiéter ? Après la seconde mortalité, ou la troisième ou peut-être même la quatrième ? Certes la mémoire est une faculté qui oublie, mais rappelons-nous les Baileys, les Burns, les Howe et les nombreux autres joueurs qui ont été gravement blessés en pratiquant leur métier de joueur de hockey ?

La mort de Masterton sera-t-elle en vain ou servira-t-elle à nous faire comprendre que le port du casque n'est pas seulement désirable, mais doit être rendu obligatoire à tous les échelons du hockey, tant professionnel qu'amateur.

Il serait si simple de classer l'affaire comme un accident fâcheux et rejeter l'entière responsabilité sur le destin. Pourtant, nous portons tout un peu la responsabilité de cette mort.

LES RESPONSABLES ?

Responsable ce père qui, voyant un joueur s'assommer sur la glace s'empresse d'aller couvrir son fils d'un casque protecteur qu'il tenait entre ses mains.

Responsable, l'Association canadienne de hockey amateur qui, sous l'influence des professionnels, n'oblige pas le port des casques pour les joueurs Junior A.

Responsables les instructeurs et les éducateurs qui n'encouragent pas le port du casque pour leurs joueurs. Responsables les joueurs professionnels qui font des déclarations sans fondement pour ne pas dire stupides sur les inconvénients du casque semant ainsi le doute chez les jeunes.

Responsables, les dirigeants et les instructeurs de la ligue Nationale de hockey pour n'avoir jamais encouragé le port du casque lorsqu'ils ne démontraient pas une opposition tacite.

Berenson me confia un jour qu'il y avait une conspiration camouflée pour décourager le port du casque chez les joueurs lorsqu'il était chez les Canadiens. Diplômé en administration, il continua toujours à porter son casque malgré les pressions subtiles de la direction parce que contrairement à plusieurs joueurs du Canadien avaient fait l'essai de son casque et s'étaient montrés intéressés mais aucun n'osa le porter. La direction du Canadien lui avait même refusé de prendre part à une campagne publicitaire qui devait se faire autour de son casque protecteur.

Cette opposition silencieuse des dirigeants et des instructeurs fut certainement la raison majeure qui retarda le port du casque chez les professionnels. Même aujourd'hui, après le décès de Masterton, aucun n'osa dire ouvertement qu'il était en faveur du port obligatoire du casque. Au contraire, certains s'y sont opposés. Les raisons de cette opposition sont multiples mais sans valeur. Campbell ne croit pas que les joueurs acceptent. Pourtant Pilote, Mahovlich et Rousseau, ont affirmé qu'ils le porteraient si on leur en faisait la demande et ils expriment sûrement la pensée de nombreux joueurs. D'autres soulèvent le problème de la chaleur. Mais, c'est là un argument sans valeur quand on songe aux joueurs de football s'exécutant à des températures de beaucoup supérieures à ce que l'on retrouve dans nos stades d'hiver. Certains affirment que le casque diminue leur rendement. Mais le rendement d'un Red Kelly, d'un J.-C. Tremblay et de l'équipe Nationale des Russes démentit une telle assertion. Mais même si le port du casque comportait quelques inconvénients mineurs, les joueurs ne seraient-ils pas sur un même pied d'égalité portant tous un casque. Les dirigeants des sports qui comportent des risques d'accidents ont légiféré sur le port obligatoire du casque protecteur. Le baseball, le football, le ski, les courses d'automobiles et de bobsleigh en sont des exemples frappants. Le hockey, sport qui se déroule à une vitesse prodigieuse et où les contacts sont permis, peut-il se passer d'une telle législation, lorsque le goudron, la glace, les buts, la clôture, la rondelle et les lames sont tous des éléments susceptibles de blesser.

Les commotions cérébrales et les fractures du crâne ne se comptent plus dans la L.N.H. Aujourd'hui, c'est une mortalité qui nous ébranle. Qu'est-ce qui retient alors les dirigeants de la L.N.H. de rendre le port du casque obligatoire dès demain ? Les joueurs sont leurs employés et non seulement, ils peuvent l'exiger, mais ils ont le devoir de faire passer tous règlements pouvant les protéger. Les ouvriers dans beaucoup de métiers ne sont-ils pas obligés de porter le casque protecteur ? Pourquoi donc les dirigeants de la L.N.H. s'y refusent-ils ? La réponse qui courrait dans les couloirs il y a quelques années, lorsque les premiers casques apparurent, serait-elle vraie ?

Les dirigeants s'opposeraient-ils au port du casque dans la crainte qu'il enlèverait au jeu un certain cachet du fait que les spectateurs ne pourraient plus admirer la tête bouclée d'un Bobby Hull ? Quels autres motifs valables pourraient pousser les propriétaires à agir d'une façon aussi inconsciente qu'ils le font actuellement. Ils ne nous ont donné aucun argument valable à leurs actions. Le tout-puissant dollar sera-t-il toujours le seul mobile de ces grands financiers ?

On a fait grand cas du \$60,000 que la veuve de Masterton doit recevoir de la L.N.H. Mais voilà une façon trop facile de se laver les mains de cette affaire. La L.N.H., à cause de son immense influence sur tous les jeunes joueurs, doit maintenant rendre compte au public. Elle doit indiquer pourquoi elle refuse de rendre le port du casque obligatoire, parce que c'est la décision qui lui revient et qu'elle ne peut se décharger sur le dos des joueurs. Comme dans les autres sports, la décision doit venir des propriétaires de la L.N.H. et si ces derniers refusent, le public pourra se demander jusqu'à quel point ces gens sont responsables. Il ne faut pas que Masterton soit mort en vain !

Gaston Marcotte
Université de Montréal.



● Lew Alcindor, la super-étoile de 7 pieds, un pouce, de U.C.L.A. est au rancart avec un oeil bouché, courtoisie du doigt d'un adversaire de l'Université de la Californie. Alcindor se plaint de vision trouble. (Téléphoto U.P.I.)

Le calendrier favorise Canadien

Par la PRESSE CANADIENNE

Les Canadiens de Montréal et les North Stars de Minnesota n'ont plus que 15 parties à disputer à l'étranger pendant la balance du calendrier chargé de 74 parties dans la ligue Nationale de hockey, soit une période de 2-1-2 mois. Si les Canadiens sont bien placés pour profiter de la situation dans la course au championnat de la Division Est, les North Stars ne semblent pas aussi fortunés dans leur tentative de rejoindre Philadelphie au sommet de la Division Ouest, car ils accusent présentement un retard de neuf points sur les meneurs même s'ils compléteront une série de six parties locales contre Pittsburgh dimanche.

Entre-temps, les North Stars disputeront leur 5e match en huit jours lorsqu'ils visiteront les Leafs à Toronto ce soir tandis que les Canadiens recevront les Hawks de Chicago et se reposeront ensuite jusqu'au jeudi suivant.

Dans les autres matches de

Objectif de Madden: 3 en 4

(Par Jean Pouliot)

"Comme tous les instructeurs, mon objectif est de toutes les gagner, mais je suis sûr que si nous jouons pour .750, nous serons dans les éliminatoires". C'est par ses mots que Martin Madden, le nouvel instructeur des As juniors, a révélé son plan de bataille pour les 14 dernières parties de la saison.

La première section de quatre parties comprend une série "home-and-home" avec Sorel et deux joutes locales contre Drummondville et Shawinigan. Et en fait, il ne manque pas grand-chose aux locaux pour rencontrer l'objectif de trois victoires que leur fixe leur instructeur dans ces trois joutes.

L'ALIGNEMENT

S'il n'y a pas de blessure dans la pratique d'aujourd'hui, l'alignement local se composera de Lavigne, Turmel, Dubé, Drolet et Drouin à la défense et de tris Beaulieu-Marion - Drapeau, Farnham - Richard - Lafleur et Lepage-Royer - Nadeau. Présentement, Farnham se remet d'une blessure.

sure et Nadeau a la grippe, mais on a bon espoir de voir les deux en action contre les Black Hawks de Sorel dimanche après-midi. Madden ne dévoilera le choix de son gardien de buts qu'avant la partie.



Jacques DROUIN

PREMIER ECHELON

Sorel représente le premier échelon que doivent franchir les As juniors dans leur poussée vers les éliminatoires et un instructeur nouveau ne pouvait espérer meilleur début que d'affronter les hommes d'Yves Nadon à deux reprises dès son entrée en fonction. Trois points seulement séparent les As du 5e rang, ce qui veut dire qu'avec 98% de travail et 2% de chance, ils pourraient quitter la cave dès mardi soir.

Un coup d'oeil sur la colonne des buts comptés et sur celle des buts alloués montre qu'en comparaison des meneurs du circuit Jacques Plante, les As ont marqué seulement 30 buts de moins que les leaders, mais qu'ils en ont accordé 100 de plus.

Le programme est donc tout tracé: les avant doivent surveiller leur homme d'avant, les défenseurs doivent faire le vide devant les filets et les gardiens de buts accomplir leur quote-part de travail. Il est plus important pour le classement de gagner une partie 4-3 que d'en perdre une 8-6. La mise au jeu est prévue pour 2h15 p.m. dimanche.

Nancy Greene a cru se parjurer avec son serment olympique

OTTAWA (P.C.) — Le vice-président H. R. Grinnell, de l'Association canadienne de ski amateur, espérait hier que les skieurs mondiaux avaient ouvert la porte à un nouveau serment olympique.

Au cours d'un colloque, il a déclaré que la Fédération internationale de ski, lors d'une assemblée à New York, jeudi, avait gagné son point en imposant ses propres règlements d'éligibilité à la formule du serment olympique que tout skieur doit signer avant de participer aux Jeux d'hiver de Grenoble. La Fédération a rencontré

Avery Brundage, président du Comité olympique international. Les rumeurs voulaient que les skieurs soient prêts à considérer leurs compétitions comme un tournoi mondial plutôt qu'un événement olympique si leurs conditions n'étaient pas acceptées.

La FIS a souligné que les skieurs avaient consacré une période de plus de 30 jours à l'entraînement et qu'ils avaient droit à une compensation monétaire pour ce surplus de temps.

NANCY GREENE

Grinnell, dirigeant le colloque sur l'amateurisme comman-

dité par la Fédération canadienne des sports amateurs, a révélé que Nancy Greene, championne mondiale, avait d'abord refusé de signer le serment olympique sous prétexte qu'elle se parjurait en ce faisant.

Elle a finalement suivi l'avis d'un officiel canadien qui l'a persuadée qu'elle s'en tenait à l'esprit des Jeux olympiques.

Grinnell a également révélé que l'équipe de hockey canadienne avait songé à adopter la même philosophie que les skieurs, mais avait ensuite changé d'idée.

Jackie McLeod, pilote de l'équipe canadienne, a qualifié la formule que doivent signer les joueurs de "si ridicule que je ne pouvais le croire".

Selon la formule, pour être éligible, tout athlète ne doit pas avoir reçu de dépenses d'entraînement pendant plus de 30 jours dans une année. L'athlète doit également jurer qu'il n'a pas l'intention de devenir professionnel dans sa discipline.

PREMIERS JEUX D'HIVER

La Fédération, compositrice d'environ 50 organisations sportives, a également approuvé officiellement que les Premiers Jeux d'hiver canadiens de Québec aient connu un immense succès l'an dernier.

On a suggéré que les Deuxièmes Jeux d'hiver aient lieu en 1971. On sait que les Premiers Jeux d'été ont été confiés à Halifax en 1969.

La ligue Junior B aura sa reine

La première position sera à l'envie dans la ligue Junior B de hockey dimanche. Jusqu'à la fin du calendrier, les rencontres auront lieu en soirée. Dans le premier match, le CSL de Donnacona jouera contre le CSS à 7 h. 30 et à 9 h. 15. Ste-Foy fera face au CTR.

On peut s'attendre à assister à du jeu rapide et intéressant vu la lutte que se font présentement les quatre clubs. La direction de la ligue a annoncé qu'un concours pour élire la reine Junior B de hockey aura lieu encore cette année.

Quatre jeunes filles, se présenteront, soit une représentante de chaque club pour bri-

guer les suffrages. Le couronnement se déroulera le 26 février, au Colisée. À cette occasion, deux billets seront pignés parmi les billets vendus pour assister à la rencontre Chicago-Canadien, samedi le 9 mars, en plus d'un chèque de \$100.00 pour couvrir les dépenses de cette fin de semaine.

De plus, on a fait part que les meilleures étoiles Junior B affronteront les As Juniors à l'Aréna de Donnacona, vendredi le 9 février à 8 h. 30. Le choix de l'équipe de "révé" sera fait par les instructeurs de la ligue.

Seize joueurs et deux gardiens de buts formeront le club en question.

Sept combats de boxe à La Tour

Enfin, les amateurs de boxe jouiront de l'opportunité que leur offre le Club Athlétique Champlain en présentant un magnifique programme de boxe dimanche après-midi à partir de 2.30 heures à La Tour. Pour cette circonstance, sept combats, les uns plus sensationnels que les autres, capteront l'attention des assistants du commencement jusqu'à la fin.

De toutes parts, on réclame la reprise de la boxe, et les amateurs ont été privés plus qu'il ne fallait d'un sport qui fut jadis très populaire et qui le deviendra certainement si les promoteurs se spécialisent en présentant des cartes de choix, et si les amateurs répondent comme il se doit en assistant régulièrement à ces programmes préparés pour eux.

Présentement, ce sont les promoteurs qui font le premier pas et voici le programme pour dimanche après-midi:

OUVERTURE — 3 RONDES

Kid Richard vs Claude St-Laurent
75 lbs - Québec vs 75 lbs - Riv.-du-Loup

PRELIMINAIRE — 3 RONDES

Claude Mainbourg vs Jean-Marie Bacon
120 lbs - Québec vs 120 lbs - Riv.-du-Loup

PRELIMINAIRE — 5 RONDES

Rejean Laprise vs Jacques St-Laurent
135 lbs - Québec vs 135 lbs - Riv.-du-Loup

SPECIAL — 5 RONDES

Rejean Marceau vs André Blanchet
150 lbs - Québec vs 150 lbs - Riv.-du-Loup

1ère SEMI-FINALE — 5 RONDES

Michel Proteau vs Jules Fournier
155 lbs - Québec vs 155 lbs - Riv.-du-Loup

Deux autres combats sont à l'affiche, une semi-finale et une finale; les autres participants viendront de Thetford-Mines et d'un peu partout. Présentement, on est à la recherche d'un gars de classe pour faire face à Daniel Boisvert. Ce Boisvert est passablement difficile à "matcher", car il possède tout ce qu'un boxeur peut désirer, et c'est la raison pour laquelle on désire choisir le plus qualifié pour lui faire face. C'est donc dire, qu'avec un programme de choix comme celui qui sera présenté dimanche après-midi, l'amphithéâtre de La Tour devrait être rempli à pleine capacité.

On invite donc tous les friands de boxe à ne pas manquer cette séance qui ne manquera pas de les intéresser et qui est préparée pour eux. Aussi, les prix d'admission sont à la portée de toutes les bourses.

PRIX D'ADMISSION

Pour les enfants \$1.00
Admission générale \$1.50
Sièges réservés \$2.00



● L'un des meilleurs coureurs cyclistes des dix dernières années était attendu à Montréal aujourd'hui. Il s'agit de Jacques Anquetil. Sa venue au Canada coïncide avec un dîner-bénéfice dont le champion français sera le principal invité de marque. Anquetil a traversé l'Atlantique en compagnie de son épouse.



Victoire du calme aux dépens de la nervosité

Ronald Barnes continuera à étonner ceux qui suivent la série "tennis" de Radio-Canada se prolongeant depuis le 14 octobre et devant s'achever samedi prochain. Après l'avoir vu battre assez facilement Roy Emerson, on admirera son impressionnante maîtrise devant Nicola Pilić dont il disposera également avec plus de netteté, car le Yougoslave s'inclina par 6-1 et 6-2, des pointages inimaginables.

Personne ne pouvait en effet se douter que le joueur "bouche-trou" introduit tardivement dans le tournoi rotation du Club des Employés Civils allait causer tant de trouble aux "seigneurs". Très décontracté, alors que Pilić était au contraire excessivement tendu, le Sud-Américain joua encore du tennis superbe en commentant peut d'erreurs, faisant rapidement tourner le duel à son avantage, dès le premier bris de service de son adversaire. Cela écrivait tellement l'Européen qui s'en prit au public, en lui reprochant d'être trop remuant et bruyant. Il se choqua ensuite contre sa raquette, alors que sa situation continuait à empirer, pendant que Barnes marquait des points avec un calme imperturbable, pour gagner le premier set par 6-1.

Désapprouvant le comportement de Pilić, les spectateurs très nombreux ne se gênaient pas pour manifester leur mécontentement, tout en se réjouissant de voir le joueur le moins favorisé bouleverser les pronostics. Malheureusement pour Nicola Pilić, ça continua à bien aller pour Ronald Barnes, alors que les services du Yougoslave passaient de moins en moins bien par-dessus le filet. Barnes éprouva ensuite les mêmes difficultés mais c'est avec un magistral revers croisé dirigé dans un coin de la zone rivale qu'il se replaça pour prendre une avance de 3-2 dans le second engagement. Ce coup superbe sembla terrasser Pilić, visiblement décontenancé par les retours de Barnes qui, de nouveau, tira les plus grands profits du désemparement de son adversaire pour lui donner le coup de grâce en gagnant le deuxième set par 6-2, demeurant ainsi invincible après trois matches, ce qui le hissait en tête du classement où personne n'allait parvenir à le déloger.

Mikita et Hull vs Béliveau & Cie

Les Black Hawks de Chicago qui ont infligé au Canadien sa dernière défaite en 1967, tenteront de lui faire encaisser son premier revers en 1968.

En effet, il faut remonter au soir de Noël pour trouver le dernier échec du Tricolore, une respectable affaire de 3-1 au Chicago Stadium. Depuis lors, les hommes de Toe Blake ont joué dix parties sans défaite, plus précisément huit victoires et deux matches nuls. Comme résultat, au lieu d'être dans la cave à onze points du premier rang, ils se retrouvent en troisième place à seulement trois points des meneurs, qu'ils affrontent ce soir.

Malgré tout, les déboires de la première moitié n'auront pas été vains. Ils auront servi à prouver que si le Canadien ne peut pas se passer longtemps de Jean Béliveau, il peut facilement trouver un remplaçant à Henri Richard, ce que les Québécois savent depuis longtemps.

Pour ceux qui ont le câble, le match entre les Flyers de Philadelphie et les Bruins de Boston est présenté en entier à compter d'une heure et demie.

Programmation sportive de la fin de semaine

SAMEDI

1h.00 : CBVT (11) — Barnes vs Pilić (tennis)
1h.30 : WCAX (3) — Philadelphie à Boston (hockey)
2h.00 : Tele 5 — Kaléidesport
3h.00 : Tele 4 — Sur le matelas (lutte)
4h.00 : Tele 5 — CBS Golf Classic
8h.30 : CBVT (11) et Tele 5 — Chicago à Montréal (hockey)

DIMANCHE

3h.00 : CBVT (11) — Champ. canadien (patinage artistique)
3h.30 : Tele 5 — Wonderful world of golf
4h.30 : Tele 4 — Téléquilles
5h.30 : CBVT (11) — L'heure des quilles

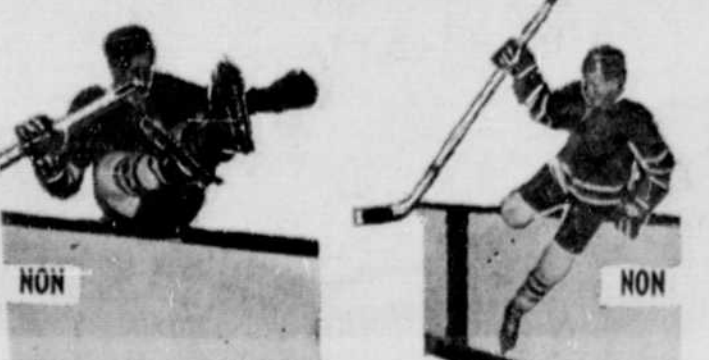
LES SECRETS DE GORDIE

Sauter sur la glace

Il y a une façon de sauter sur la glace pour rejoindre le jeu en marche. Passez d'abord votre bâton, en le tenant près de la bande. Puis balancez vos jambes en vous servant de votre bras libre comme d'un ancre sur la rampe.



● Gil Hodges, le nouveau gérant des Mets de New York, couronne le premier-but Ed Kranepool comme doyen de l'équipe au Shea Stadium. Kranepool est le seul joueur à avoir joué dans chacune des sept saisons de l'équipe. (Téléphoto U.P.I.)



NON

NON

l'Action économique

COTES DES BOURSES

Toronto

Conwt	13150	825	800	810	Mattgm	1000	15%	15	15%	Teck Corp
Coprcorp	1500	56	35	36	Mc Adam	3000	49	48½	49	Textm
Cop Fields	5300	130	126	127	Mc Intyre	1110	87½	86½	87	Texaco
Cop-M	71100	29	33½	37½	McWat	6400	85	50	32	Tex-Sol
Coulee	4800	53	52	52	Mentor	4600	72	70	72	Thom L

Par la PRESSE CANADIENNE					MINES					TITRE					vente					haut					bas					ferm.				
Acad Ury	30500	11	10	11	Delhi Pac	500	14	14	14	Nealcan	35000	9%	8	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Minning	200	270	270	270	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%
Accra	5000	11%	11%	11%	Denison	420	80	80	80	N Bid	10500	5%	5	5%	Urban	2000	14%	14%	14%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Advocate	4000	21			Dickson	1100	270	260		N Newcom	6000	7%	7	7%	Torment	100	670	670	670	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Aetna Inv	100	36	36	36	Discovery	1100	113	113		N Goldvue	6000	7%	7	7%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Agens Mfg	3000	15			Dome	594	63	62%	63%	N Harris	2000	14%	14%	14%	Urban	2000	14%	14%	14%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Alaska Ind	100	47			Donald	500	14%	14%	14%	N Imperial	7000	17%	17%	17%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
All Pitch	1000	12	12	12	East Mal	900	182	180	180	N Kernal	7400	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Am Lander	3000	33%	33%	33%	East Sull	2500	600	585	590	N Niund	3370	26	26	26	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Amco	1400	34			Enduro	100	12%	12%	12%	N Nylama	1750	60	60	60	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Ang Ryun	1700	93	92	92	Fweet T	1700	14%	14	14	N Nor	14300	18	16%	16%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Ang U Dev	1500	72	71	72	F Mar	220	155	153	156	N Que Rag	1350	60	60	60	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Arco	2100	204			F M S	1500	94%	94	94	N Sen	1750	60	60	60	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Argoxy	1000	70	70	70	Frbox	1800	405	401	403	N Newk	500	23	23	23	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Armco	17000	23	21%	22%	Gnt Maest	2800	133	129	130	N Rim	19000	22	21	21%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Arcadia	7000	27	25	25	Gnt Yac	500	94%	94	94	N Sen	1750	60	60	60	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Atl C Co	1000	66	66	66	Glenn Exp	5000	17%	16%	16%	N Norbeau	1000	24	24	24	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Atlas Yac	3000	7	7	7	Gldry	3880	182	168	171	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Aunor	1700	299	290	299	Goldrim	12500	35	34	34	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Banque	4500	99	101		Gordrim	4300	345	34	34	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Barnat	3000	45	44	44	Gdroy	20500	50	46	49	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bary Expl	3000	36	22%	36	Grandeur	600	680	670	670	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bea	7071	13			Gronit	125%	12%	12%	12%	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bell	300	33	33	33	Gren Pnt	1100	44	38	44	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Belletre	1500	22	21	22	Gulch	1450	33%	33	33	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bethlm	4075	769	770	770	Gulf L	1000	44	38	44	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Black Bay	100	9			Gunnar	2250	196	188	196	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bl Hawk	7400	47	42	42	Hastings	1300	230	225	225	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bralmore	3700	323	320	323	Headway	2000	18	18	18	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Brou	800	41			Hedway	2000	18	18	18	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Brunkun	2915	320	320	323	High-Bl	8	1230	18	18	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Bunker H	2500	19	19		Hollinger	945	20%	20	20	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Calmar Int	2000	120			Hollinger	945	20%	20	20	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
C Miner	2000	41	40%	39	Hollinger	945	20%	20	20	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Camflo	1000	410	400	410	Hu-Pam	1600	17	17	17	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Camp Chib	600	780	780		Hydra Exp	242	19	16%	16%	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Camp RL	1000	78	77%		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
C Tung	8025	369	361	369	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
C Dyno	7400	270	256	269	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
C Dyno	100	108%			Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
C Lencout	4000	14	14	14	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
C Malart	1000	12%	12%	12%	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Cdn Ninto	5000	36	36	36	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Candor	7000	110	14%	14%	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Can-fer	2000	14	14		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Cantri	1000	14	14		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Capitain	1000	15%	15%		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Cassiar	332	17	17		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Cent Pat	5450	303	198	300	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Centreville	100	27			Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Chib Kay	1000	14	14		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Chib M	4000	70	72		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Chime	1000	19	19		Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33%	33%	U Buffalo	100	33%	33%	33%					
Chor Will	600	135	134	135	Iron Bay T	2500	68	68	68	N Norgid	27100	9%	8%	9%	U Buffalo	100	33%	33%	33%	U Asbestos	100	33%	33											

New-York

Par la Presse CANADIENNE			Container			Cdn. Can.			Int. Harv			RCA		
TITLES	ventes	haut bas ferm.	Contn	Can	Can	Int	Harv	Int	Harv	Int	Harv	Int	Harv	
ACF Ind	6100	45 44 44	21700	71 69 70	69 70	69200	32 31 31	31 31	31 31	31 31	31 31	31 31	31 31	
Address	6600	77 77 77	15000	135 132 132	132 132	10000	101 101 101	101 101	101 101	101 101	101 101	101 101	101 101	
Alcan	7600	19 18 18	15000	41 40 40	40 40	5100	114 114 114	114 114	114 114	114 114	114 114	114 114	114 114	
Alcan Al	42300	26 26 26	15000	36 35 35	35 35	2600	34 33 33	33 33	33 33	33 33	33 33	33 33	33 33	
Alleg	14400	16 15 15	15000	41 40 40	40 40	7600	56 56 56	56 56	56 56	56 56	56 56	56 56	56 56	
Alleg Al	3700	37 37 37	15000	35 32 32	32 32	25500	34 33 33	33 33	33 33	33 33	33 33	33 33	33 33	
Amer Air	3700	83 83 83	10000	25 24 24	24 24	15000	44 43 43	43 43	43 43	43 43	43 43	43 43	43 43	
Amerin	37500	30 28 28	10000	56 55 55	55 55	15000	43 42 42	42 42	42 42	42 42	42 42	42 42	42 42	
Amstar	12500	63 62 62	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Am Cyan	38500	26 25 25	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Am Solut	12300	69 68 69	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Am Tel	34700	72 72 72	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Am Mid	10600	74 72 72	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
A T	64800	32 31 31	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Am Tob	10600	74 72 72	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Amper C	3500	33 32 32	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Amsted	7900	98 98 98	2500	58 57 57	57 57	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Amstar	12500	63 62 62	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Armco Stl	19000	48 47 48	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Armstrong	17300	57 57 57	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Armat	3400	36 35 35	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Babcock	7800	45 45 45	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Beech Air	2400	38 37 38	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Bel Hel	300	33 33 33	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Bel Hel	300	33 33 33	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Beth Steel	32100	32 31 32	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Boeing	32600	79 78 78	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Borg	300	33 33 33	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Borg Wa	141400	30 30 30	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Bos Edis	400	40 40 40	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Brunk	3600	37 36 36	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Bucyr	2800	37 36 36	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Burl Ind	2900	40 39 40	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Burns	1000	107 107 107	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Calum	2900	40 40 40	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Cam RLP	5700	30 29 30	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Can	2800	39 38 39	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Can Dry	3100	32 32 32	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Cdn Brs	1000	76 76 76	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Cdn Pae	1100	53 52 52	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Cdn Pae	1000	16 16 16	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Cater Tr	32100	44 42 43	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Celanese	4000	60 59 59	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Ches	9400	64 64 64	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Chrysler	22300	53 54 53	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Cities Sv	8000	50 49 49	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Clark El	2700	57 57 57	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Clorox	2800	56 55 55	2000	56 55 55	55 55	2000	88 88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	88 88	
Total des ventes														

Montréal

[illegible]

Canadienne

[illegible]

Américaine

Par la Presse CANADIENNE									
Amirco	1300	6%	6%	6%	Merrill	41500	2%	2%	Technic
Atkins	1300	3%	3%	3%	Moylby C	19100	5%	5%	Trns Luz
Autostar	1300	3%	3%	3%	Moylby D	19100	5%	5%	Cont Wt
Bell	1300	3%	3%	3%	N Cdn Oils	26300	6137/16	6%	Un Gas
Brazil	1300	3%	3%	3%	Pac Pte Wt	8000	4%	4%	Ont Ag
Canada	1300	3%	3%	3%	Peel Eder	23300	18%	17%	Utah Ind
Canada	1300	3%	3%	3%	Pow Corp	23300	18%	17%	35 Star
Canada	1300	3%	3%	3%	Pratt L	23300	18%	17%	Total des

FONDS MUTUELS

VENDREDI — 10 janvier

[illegible]

USCO	12.62
and Resources	7.79

on William Street	16.78
on Mutual	13.09
Industrial Growth	13.00
Investment Fund	12.64
Fund	12.20
et Rev. Muel	9.47
Electronics	8.95
ed Investment Fund	7.90
and Accumulative	7.90
ed American	2.54
ed Venture	4.75
tern Savings Equity	5.84
ern Growth	5.07
Fund of Canada	5.07
Funds America	
FEDS AMERICANS	
on Fund	8.73
American Bus Share,	3.49
on Fund	9.17
Inv Growth	12.58
A LA PERMUTURE	
JEUDI - 18 JANVIER	
on	2.62
mpne	38.94
mutative Fund of Cda	7.71
Inv Intl Ltd	8.39
is Collectif A	6.96
is Collectif B	4.90
is Collectif C	8.87
is Desjardins A	12.75
is Desjardins E	4.42
er	4.23
estors Oil and Gas	21.07
estors Growth	10.67
estors Mutual	2.78
estors Mutual	5.30
stone Canada	8.34
stors P.E.P.	4.15
sident Mutual	6.71
sson	6.38
C	13.85
us	7.56

Marché étranger

		30	33%	35%
awa A		40	101	101
nbridge		40	101	101
isco		100	84	84
		200	200	200
silver		200	45	45
ch G		100	14	14
l Min		500	300	300
hgate		920	134	134
		100	505	505
eno H		200	875	875
ear		200	475	475

titres les plus ac

INDUSTRIELLES

	43717	18%	19%	19%
rie	43717	18%	19%	19%
is	21684	84	78	81
S	18633	10	17	18
N	18560	16%	16	16

MINES

	202600	1	46%	59
G	180101	262	232	255
H	150608	21	16%	19
aw	75466	47	42	42

OILS

	101400	215	182	207
Del	11114	24%	23	24%
rt	25000	26	24	26
ner	17220	127	540	540

Order:

325, CH
MEMBRES DE L
DES COURTIER
-B. Delagrave
Barry &
membres de la
eurs de Montréal
de la
eurs Comédiens.
132 RUE ST-PIERRE,

Garneau

MEMBRE DE : L
DES COURTIER

105, Côte
QUEBEC 2

SICO INC.



BERNARD MOREN

direction de SIC
e qu'elle a ret
s de M. Fernand
ître de représen
pour une parti
n du Bas du
la frontière d
runswick, M. M
à l'emploi de SI
plusieurs années
s clients une soli
dans le commerc
e.

Les grains

WINNIPEG			
MARCHÉ A TERME			
	Nov.	Déc.	Jan.
3.61%	3.61%	3.56	
3.60	3.60	3.5	
3.36%	3.39%	3.38	
DE COLZA			
2.33%	2.33%	2.32	
2.35%	2.35%	2.34	
2.33%	2.33%	2.33	
2.34	2.34	2.33	
95	---	---	
1.27	---	---	
1.27	---	---	
1.26%	---	---	
1.35%	1.35%	1.35	
1.31%	1.32%	1.31	
---	---	---	
MARCHÉ AU COMPT.			
NE - 3	Cw	92	Ex

— 1 et 2 Cw 6-rang
ing 1.25; 2 Cw 2-rang

Change

(schilling)
(franc)
(livre)
(lev)
(rouvague) (crounone)
(crounone)
(franc)
(ne (mark)
(a (florin)
(forient)
(lire)
(peso)
(crounone)
(le (liu)
(dioti)
(peseto)
(crounone)
(franc)
(pis (dollar)
(la (bolivar (dinar)
(livre)
en dollars canad

Olivier
DE PLACEMENT
LOUIS, QUEBEC
TEL.: 527-21
CANADIENNE
MOBILIERES

Olivier Sa

anamy
iers en valeurs

TEL: 692-12

ACHA
VENT

OBLIGATION
ACTIO
Camme, Limit
OURS DE PLACEMENT
OCIATION CANADIEN
VALEURS MOBILIÈR
tél.: (418) 692-16

CANADIENNE
S MOBILIERES

Montagne,
Tél.: 692-184

AUTOMOBILES

AUTOS A VENDRE

ACCESSOIRES — PIÈCES — REPARATION — SERVICE

Autos à vendre

TURMEL AUTOMOBILES
1967 Volvo; 1966 Parisienne Pontiac;
1966 Volvo; 1965 Scovoy; 1965 M.G.B.;
1965 Volvo; 1964 Ford; 1964 Volvo;
1964 Dodge; 1963 Acadia; 1961
Pontiac. TURMEL Auto, 1350 Dorchester-
Nord, Québec. Tél.: 522-2793.
3015 25-12 (1 ms) A.V.

RINFRET AUTO
VENDEUR VOLKSWAGEN
1965 Volkswagen de luxe; 1965 sta-
tion wagon Volkswagen; 1964 Volk-
swagen; 1963 Volkswagen; 1962
176, ST-GEORGES, LEVIE; Tél.:
525-2123.
3465 19-1 (1 ms) A.V.

SPECIAUX DU "PAVILLON"

66 AMBASSADOR 990, sedan, aut., radio, équipée — \$1.895.
66 FALCON FUTURA, aut., En excellente condition — 1.750.
65 RAMBLER CLASSIC, sedan, aut., radio, propre — 1.595.
65 ENVOY EPIC, 2 portes, en parfait ordre — 895.
64 RAMBLER CLASSIC, sedan, V-8, aut., radio — 1.450.
64 DODGE 440, sedan, V-8, aut., radio — 1.350.
64 METEOR, sedan, V-8, aut., radio, propre — 1.595.
63 FORD GALAXIE, sedan, aut., radio, parfait — 1.195.
65 JEEP WAGONNEER, 4 x 4, aut., radio
équipement complet, 13,000 milles — 2.890.

Aucun comptant requis...

1er paiement en "MARS '68"

Financement si désiré

PAVILLON RAMBLER INC.

2025 boul. Charest, — 681-4631

3470 20-1 (1 fs) A.V.

OCCASION

PONTIAC '61 — 8 cyl. — Auto.
Gris métal — Radio — Peinture neuve
Il faut le voir!

SPECIAL!

RENAULT R-8 '67
Beige métallique.
Sièges cuir.

\$1.495.

AUBAINE

RENAULT R-8, auto. '66
Bleu métal.
Garantie "OR" 1 an

\$1.295.

AUCUN COMPTANT

RAMBLER CLASSIC
660 '65 - Beige rosé - 6 auto.
radio. Peinture neuve

\$1.200.

CARETTE AUTOMOBILES LTEE

2060, Boul. Charest O. (au pied de la Côte Myrand) 681-7371 - 681-7398

3471 20-1 (1 fs) A.V.

"CHEZ LAURENTIDE"

La grève de Ford étant réglée, nous avons de

NOUVELLES AUBAINES

A TOUS LES JOURS!

62 CHEVROLET

6 cylindres, Coach. Très pro-
pre. Dépêchez-vous, ceux-là
sont très rares.

\$550.

65 PLYMOUTH

Sedan, automatique, radio.
Un vrai spécial

\$995.

67 CUSTOM

Sedan, automatique. Propre,
comme neuf. Ne manquez
pas cette aubaine. Seulement
Seulement

\$1850.

63 CONTINENTAL

Convertible, tout équipé,
40.000 milles. Voiture de
grand prix, à prix d'occasion.

\$1295.

66 CUSTOM

"500" sedan, automatique.
Radio.
Légèrement accidentée.

\$895.

65 CUSTOM

Coach, automatique. Venez
la voir vous l'achèterez sûre-
ment. — En spécial.

\$995.

62 VALIANT

Sedan, automatique. Bonne
mécanique. A besoin d'être
peinturée

\$250.

63 RAMBLER

Coach.
Voiture très économique.
Pour seulement.

\$225.

62 GALAXIE

Convertible. Couleur rouge.
8 cylindres. Toute équipée.
Réservez-la pour le
printemps

\$850.

66 FALCON

Coach, automatique. Venez
voir cette compacte, vous
serez surpris de la qualité
pour le prix

\$1250.

GRANDE VENTE DE SKI-DOO USAGES

66 BOMBARDIER

Modèle "Alpin". Peinturé à
neuf et garanti 100% pour
la saison

\$635.

67 BOMBARDIER

Modèle "Super-Olympique".
Peinture neuve et aussi ga-
ranti 100% pour la saison

\$650.

66 MOTO-SKI

A très bas prix.
Véritable aubaine

\$350.

65 BOMBARDIER

Ski-doo très propre, comme
neuf. Pare-choc chromé.
Venez profiter de cette
aubaine

\$395.

67 BOMBARDIER

"Super-Olympique".
A prix très spécial

\$525.

64 BOMBARDIER

Modèle "Alpin"

\$350.

Conditions de paiement très très faciles

LAURENTIDE AUTOMOBILES Inc.

JEAN CHAMPOUX, prés.

25 sud, rue Dorchester — 525-8181

NE CHERCHEZ PLUS!

Les véritables aubaines,
les voici:

FORD 1964

Fairlane 500, station-wagon.
9 passagers, parfaite condition.

\$1,200.00

BUICK 1965

Le Sabre, hard-top, sedan,
tout équipée.

\$2,100.00

PLYMOUTH 1966

Fury III, hard-top, sedan, tout
équipée, balance de garantie
Chrysler 3 ans ou 50,000 milles.

\$2,100.00

"LA, IL Y A DU SERVICE"

UNIVERSAL AUTO LTEE

777, 1ère Avenue. Tél.: 525-5113

3343-20-1 (1 fs) A.V.

Autos demandés

HUDON AUTOS
ACHETONS COMPTANT. Hudon Au-
to, 1400 Dorchester-Nord coin
de l'Esplanade. Tél.: 525-4769.
2883 20-1 (1 ms)

ROLAND

FRADET

AUTOMOBILES ENR

QUALITE
BAS PRIX3, Marie-de-l'Incarnation
Québec 8. 681-6283

3473 20-1 (s. au 10-2) A.V.

A VENDRE

DOUVILLE

REMORQUEUSE
DODGE - 1960

\$3,500.

UN PAILOADER "HOUGH",
2 1/2 verges, 1959Garage Douville
St-Stanislas, cté Champlain
Tél.: 369-3838

3460 20-1 (1 fs) C.V.

Accessoires d'autos

PARTIES D'AUTOMOBILES, neuves
et usagées de toutes marques. Aussi
WINCH (Grues) USAGÉES. Achetons
châsses usagées, accidentées et "accraps".
Attention spéciale au courtier. S'a-
dresser à: 589, 1ère AVENUE; Tél.:
525-0961.
3182 9-1 (1 ms) A.A.

MAURICE POIRIER INC.
PIÈCES NEUVES et usagées de tou-
tes marques d'automobiles et camions.
— Différents, transmissions, radia-
teurs, grilles, moteurs, Holst, rustell.
Attention spéciale au courtier. S'a-
dresser à: 589, 1ère AVENUE; Tél.:
525-0961.
3496 30-1 (mar. j. s. au 37-1) A.A.

AUBAINES de JANVIER

1967 FORD G.T., décapotable \$3,150

1966 COMET sedan, automatique, radio \$1,795

1965 CHEVROLET Impala, H.T. \$1,795

1964 OLDSMOBILE, équipé \$1,595

1963 MERCURY sedan, équipé \$1,095

ROGER BARRE AUTOS LTEE

Centre de l'auto et camions usagés

1095 de la Canardière Tél.: 529-3331

3320 17-1 (1 mer. s. au 22-1) A.V.

Autos neige

AMATEURS D'AUTO-NEIGE

Ski-doo NEUFS

aussi SKI-DOO USAGÉS

de toutes conditions

PRIX AVANTAGÉS ET VARIÉS

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9h.

L.E. CANTIN Inc.

688 ouest, St-Vallier

Tél.: 681-6386

2709 16-12 (mar. j. s. au 13-2) A.N.

Corporation Municipale

de Baie-St-Paul,

Comté Charlevoix, P.Q.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Travaux d'aqueduc,

d'égouts sanitaires

et pluviaux

Contrat : 68-A-70

Le soumissionnaire recevra jusqu'à
8-15 heures p.m. le 29 janvier
1968, à la Salle du Conseil de la
Corporation Municipale de
Baie-St-Paul, comté Charlevoix,
des soumissions pour des tra-
vaux d'extension aux réseaux
d'aqueduc, d'égouts sanitaires
et pluviaux, pour le projet domi-
ciliaire Tremblin.

Les plans, devis et forme de
soumission peuvent être obtenus
au bureau de M. LOUIS-P.
COUTURE, ingénieur - conseil,
1090, Louis-Riel, à Sainte-Foy.

Les documents seront fournis
aux intéressés moyennant un
dépôt de \$50.00 lequel sera
remboursé seulement à ceux qui
auront présenté des soumissions
et lors de la remise en bon état
des dits documents dans les dix
jours de l'octroi du contrat. Les
soumissions devront être scellées
et marquées: "SOU-MIS-
SION CONTRAT 68-A-70".

Les soumissions seront ou-
vertes et lues à la séance du Con-
seil qui sera tenue le même soir,
soit le 29 janvier, à 8-30 heures
p.m., à la Salle du Conseil de la
Corporation Municipale de Baie-
St-Paul, comté Charlevoix. Pour
être considérée, toute soumis-
sion devra être accompagnée
d'un chèque certifié égal à 10%
du montant de la soumission.

La Corporation ne s'engage à
accepter ni la plus basse ni au-
cune des soumissions.

JOS. OTIS,
Secrétaire-trésorier

3472 20-1 (1 fs) A.V.

Formation prochaine d'une association du personnel de développement industriel

OTTAWA — Une conférence
au cours de laquelle on étudie-
ra la possibilité de former une
association du personnel du monde
des affaires et des gouverne-
ments.

Des représentants expé-
riétés des organismes de dévelop-
pement industriel, du monde

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 14-431
DANS LA COUR SUPERIEURE
Commission des Accidents du
Travail de Québec.
DEMANDEUR.

AVIS LEGAL
AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de janvier
1968, à 11 heures de l'avant-midi, à
8310, Royale, Château-Richer.

Lesdits biens consistent en: 1 ca-
mion Ford 1965.
Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

JEAN-MARIE PAYER
H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE HAUTERIVE
No 1145
DANS LA COUR PROVINCIALE
Mare-Aurèle Hains.
DEMANDEUR.

AVIS LEGAL
AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de janvier
1968, à 11 heures de l'avant-midi, à
3075, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg.

Lesdits biens consistent en: 1 auto
Métro 1959.
Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

JEAN-MARIE PAYER
H.C.S.

DEbosselage et peinture

BEAULIEU & PILLON Ltee. Débossé-
lage, peinture, vitrage. 1600, Dor-
chester; 522-2200 ou 683-9988.

Garage — Service

Autin - MG - Healy
AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du dit défendeur saisis en cet-
te cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de janvier
1968, à 10 heures de l'avant-midi, à
359, Deschênes Ouest, app. 6, Qué-
bec.

Lesdits biens consistent en: set
de salon, stéréo, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

Leclerc, Paré, Leclerc, Gaudreault,
H.C.S.
C.P. 8, Québec 4.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 18-590
DANS LA COUR PROVINCIALE
Manpower Services Ltd.
DEMANDEUR.

AVIS LEGAL
AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause, seront vendus en justice, par
enchère publique le 30e jour de janvier
1968, à 11 heures de l'avant-midi, à
137, rue St-Joseph, Lauson.

Lesdits biens consistent en: 1 di-
van, 1 piano et non banc, 1 télévi-
sion, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

LOUIS COLOMBE
H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 16-462
DANS LA COUR PROVINCIALE
Banque Canadienne Nationale
DEMANDEUR.

AVIS LEGAL
AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause, seront vendus en justice, par
enchère publique le 30e jour de janvier
1968, à 10 heures de l'avant-midi, à
15, rue St-Joseph, Lauson.

Lesdits biens consistent en: une
automobile de marque Oldsmobile 1959.
Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

LOUIS COLOMBE
H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 16-462
DANS LA COUR PROVINCIALE
Banque Canadienne Nationale
DEMANDEUR.

AVIS LEGAL
AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause, seront vendus en justice, par
enchère publique le 30e jour de janvier
1968, à 10 heures de l'avant-midi, à
15, rue St-Joseph, Lauson.

Lesdits biens consistent en: 1 pu-
cette et sa chaîne et un Cessna 150.
Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

LOUIS COLOMBE
H.C.S.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SILLERY
AVIS DE PROMULGATION
DU REGLEMENT NO 547

SOYEZ AVISES qu'à sa séance
du 2 novembre 1965, le Con-
seil Municipal de la Cité de
Sillery a adopté le Règlement
numéro 547 amendant le régle-
ment numéro 533 concernant
l'établissement d'une caisse de
retraite pour les employés de
la Cité de Sillery.

Le dit règlement a été approu-
vé par la Commission Municipale
du Québec le 8 mars 1966
et par la Régie des Rentes du
Québec le 6 octobre 1967.

Les contribuables peuvent
prendre connaissance dudit régle-
ment en s'adressant à l'Hôtel
de Ville de Sillery, 1445, avenue
Maguire, Sillery.

L'ASSISTANT-GREFFIER
Jean-Pierre JOBIN
Sillery, 18 janvier 1968.

nada aura lieu du 4 au 6 mars
prochain. Elle a été convoquée
par un Comité directeur com-
posé de représentants du monde
des affaires et des gouverne-
ments.

Des représentants expé-
riétés des organismes de dévelop-
pement industriel, du monde

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 1427
DANS LA COUR PROVINCIALE
De Roland TURCOT.
demandeur.

AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de jan-
vier 1968, à midi, à 214, Royale, St-
Ferreol.

Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 19 janvier 1968.

Leclerc, Paré, Leclerc, Gaudreault,
H.C.S.
C.P. 8, Québec 4.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 16539
DANS LA COUR PROVINCIALE
Band Clothes Shop.
demandeur.

AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du défendeur saisis en cette
cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de jan-
vier 1968, à 10 heures de l'avant-midi,
à 359, Deschênes Ouest, app. 6, Qué-
bec.

Lesdits biens consistent en: ap-
pareil TV, bahut, table, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

Leclerc, Paré, Leclerc, Gaudreault,
H.C.S.
C.P. 8, Québec 4.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
No 18004
DANS LA COUR PROVINCIALE
J. Pascal Hardware Co. Ltd.
demandeur.

AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du dit défendeur saisis en cet-
te cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de jan-
vier 1968, à 11 heures de l'avant-midi,
au Garage Albert Fortin, 2184, rue
Notre-Dame, Ancienne-Lorette.

Lesdits biens consistent en: auto
Anglia 1962, licence 79-4066.

Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

Leclerc, Paré, Leclerc, Gaudreault,
H.C.S.
C.P. 8, Québec 4.

AVIS PUBLIC est par le présent
donné que les biens meubles et ef-
fets du dit défendeur saisis en cet-
te cause seront vendus en justice par
enchère publique le 30e jour de jan-
vier 1968, à 11 heures de l'avant-midi,
au Garage Albert Fortin, 2184, rue
Notre-Dame, Ancienne-Lorette.

Lesdits biens consistent en: auto
Anglia 1962, licence 79-4066.

Le tout sera vendu suivant la loi.
QUÉBEC, le 20 janvier 1968.

Leclerc, Paré, Leclerc, Gaudreault,
H.C.S.
C.P.

Session fédérale: Pearson entend faire adopter toutes les mesures qui sont déjà inscrites au feuillet

E. Kierans est d'avis que le Canada devrait quitter l'OTAN et NORAD

TORONTO (P.C.) — Poursuivant sa campagne pour le leadership du parti libéral, M. Eric Kierans a déclaré jeudi soir que le Canada devrait quitter l'OTAN et NORAD à la fin des présents arrangements.

Dans un discours prononcé devant une centaine de personnes, à la salle Saint-Laurent, M. Kierans a dit que le Canada devrait adopter un rôle de pacifisme "agressif", après avoir quitté l'OTAN et NORAD.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce, répondant aux questions de l'auditoire, a laissé entendre qu'il est d'avis que les États-Unis devraient se retirer du Vietnam.

Comme l'un des neuf marcheurs de la paix qui étaient présents à la réunion lui demandait s'il croyait que les États-Unis avaient moralement le droit de rester au Vietnam, M. Kierans a répondu qu'il ne croyait pas que les armées américaines "servent une cause juste et durable au Vietnam. Je ne crois pas qu'ils doivent y rester. C'est tout".

On lui a ensuite demandé s'il était en faveur du retrait

des armées américaines au Vietnam, et il a dit: "Cela va de soi". M. Reggie Medlock, âgé de 28 ans, l'un des marcheurs de la paix, s'est ensuite levé et a déclaré que la réponse de M. Kierans était "la déclaration la plus élégante de la part d'un libéral sur le Vietnam que j'aie entendue".

L'ASSURANCE-MALADIE

Parlant du programme d'assurance-maladie universelle, M. Kierans a déclaré que le gouvernement fédéral devrait accorder ce programme aux provinces qui le désirent, mais devrait modifier le plan afin de fournir l'assurance-maladie aux économiquement faibles seulement, afin de répondre aux désirs de sept des provinces.

Il a ajouté que l'impossibilité dans laquelle la plupart des provinces se trouve d'imposer le programme d'assurance-maladie aux membres du corps médical constitue une raison supplémentaire de remettre à plus tard la mise en vigueur pleine et entière de ce programme.

OTTAWA (P.C.) — La session fédérale, qui reprendra lundi après les vacances qui ont duré un mois, pourrait durer jusqu'à vers le 10 mars.

Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré vendredi qu'avant de proposer une prorogation de la session fédérale il demandera aux Communes d'adopter toutes les mesures législatives qui sont déjà inscrites au feuillet de la Chambre de même qu'une mesure qui n'y est pas, soit la création d'une société canadienne de développement.

"Il me semble que la session pourrait durer jusqu'après la première semaine de mars", a dit M. Pearson au cours d'une conférence de presse.

Le 1er article de l'ordre du jour des Communes lundi sera

le projet de loi sur la radiodiffusion, laissé au stade de l'examen en comité plénier des Communes à l'ajournement de Noël.

Ce projet de loi vise notamment à établir un conseil de la Radio - Télévision canadienne qui remplacera l'actuel bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et à énoncer une politique générale de radiodiffusion et à définir le mandat de la société Radio-Canada.

BILL OMNIBUS

Parmi les autres mesures législatives importantes dont les Communes ou le Sénat sont déjà saisis et dont le gouvernement sollicite l'adoption avant la prorogation figurent le bill sur le divorce, le bill

omnibus visant à amender de nombreuses dispositions du code pénal, un bill distinct visant à libérer l'usage des contraceptifs, de même que les résolutions qui découlent du budget fédéral et de la participation canadienne à l'accord tarifaire international du Kennedy Round.

M. Pearson a mentionné que la date de la prorogation des Chambres sera déterminée en regard des progrès qui auront été marqués dans l'adoption des mesures législatives que le gouvernement a proposées au Parlement. Mais qu'il aimerait qu'elle puisse intervenir vers le 10 mars.

La session suivante n'interviendrait alors qu'après l'élection d'un nouveau chef libéral et l'entrée en fonction d'un

nouveau premier ministre. Un congrès libéral fédéral qui aura lieu à Ottawa du 4 au 6 avril choisira le successeur de M. Pearson qui a annoncé sa décision de prendre sa retraite.

COURS CONVERSATION ANGLAISE
529-4888

Pour venir en aide aux pauvres de Québec

NOUS AVONS BESOIN

DE VOS VIEUX VETEMENTS, DE VOS VIEUX MEUBLES

C'est urgent ! Appelez-nous, on ira chercher vos surplus



160 St-Paul, Québec — 692-0385

LA SOURIS MIQUETTE



LE FANTÔME



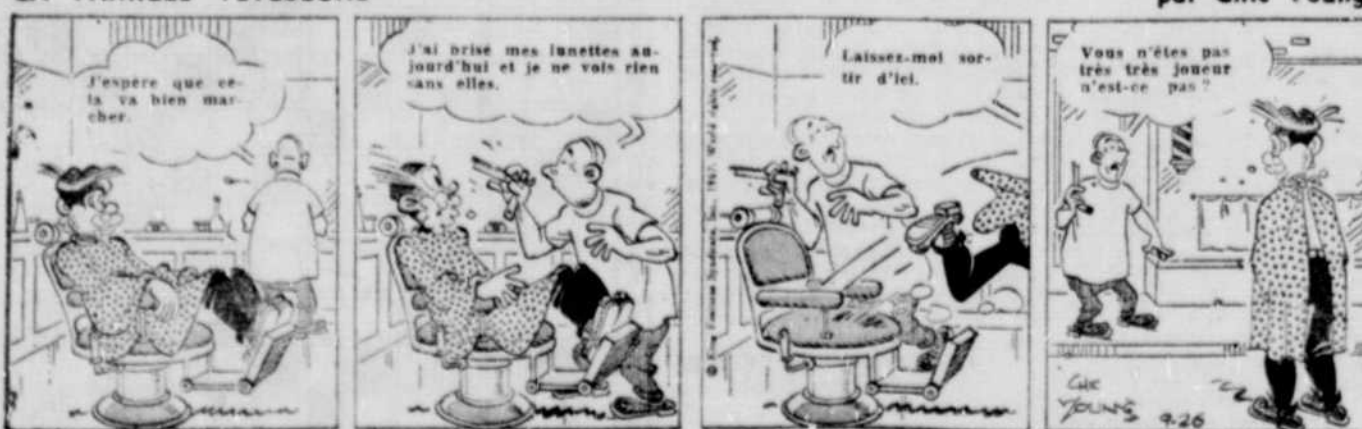
PHILOMÈNE



TERRY ET LES PIRATES



LA FAMILLE TETEBECHE



AUJOURD'HUI

SAMEDI

- 8.45 A.M.
4-Musique
1-Musique
- 9.10
4-Musique Marc Legrand
- 9.13
1-Aujourd'hui à CBVT
- 9.15
1-Cours Universitaires — Géographie économique. Professeur: M. Paul Bussière, de l'Institut de géographie de l'université Laval (18e leçon). L'industrie chimique.
- 9.20
4-Mr. Ed
- 9.45
4-Entre vous et moi
- 10.00
4-Dessins animés
- 10.15
1-Cours Universitaires — Civilisation romaine. Professeur: M. Domenico Fasciano, de la faculté des lettres de l'université de Montréal (18e leçon). "Le Chantre de Rome". Virgile est l'une des figures les plus séduisantes de l'histoire littéraire.
- 10.45
1-Cours Universitaires — Littérature française. Professeur: M. Michel Bideaux, de la faculté des arts de l'université Laurentienne de Sudbury (18e leçon).
- 11.00
4-Roulette du Gros Bill
- 11.30
4-Musique
- 11.35
1-Tour de terre — "L'école de l'automobile"
- 11.50
4-Prelude
- 12.00 A.M.
4-De tout, de tous
- 4-Great Music From Chicago
- 12.15
1-Pépinot — Théâtre de marionnettes. "Pépinot en Afrique". Le docteur Pépinot, accompagné de son ami, le docteur Blanc, et d'une infirmière, Capucine, se rend en Afrique pour fonder un hôpital où seront traités les pauvres indigènes.
- 12.30
4-En matinée — "Sacramento" (5A) — Film d'aventures avec John Wayne et Billie Barnes. — Les aventures d'un pharmacien installé au Far West. Quelques violences.
- 12.45
1-Parade et clown. — Les fleurs enchanteresses. — Le dompteur de lion Arlequin. — Trappe.
- 1.00
4-Championship Series — (*)
- 1.15
1-Tennis — (*)
- 1.45
1-Les quatre saisons — (*)
- 2.00
4-Sur demande
- 4-CBS Sports Presents — (*)
- 4-Kaliedasport
- 2.30
4-Détection internationale
- 3.00
4-Sur le malet
- 4-Cinéma — "Les Femmes savantes" (4A) — Comédie satirique avec Renée Devillers et Marie Vernier. Une femme qui impose en mariage un pédon à sa fille. — Adaptation fidèle de l'œuvre de Molière.
- 4.00
4-Carnet de voyage
- 4-CBS Sports Presents — (*)
- 4-CBS Golf Classic — (*)
- 4.30
4-Denis, la petite peste
- 4-Images en tête

LUNDI

- 7.00 A.M.
4-Musique
- 7.20
4-Musique Marc Legrand
- 7.30
4-Dessins animés
- 7.45
4-A nous deux
- 8.15
4-Toast et café — (*)
- 9.10
4-Musique
- 9.15
4-Cinéma-roman
- 9.28
4-Opening
- 9.30
4-En forme
- 9.35
4-Quebec School Telecast
- 9.45
4-En matinée — "Les échappés du néant" (6) — Drame, avec Robert Ryan et Anita Ekberg. A la suite d'un attentat d'urgence, plusieurs personnes sont abandonnées à leur sort dans la jungle.
- 9.58
1-Aujourd'hui à CBVT
- 10.00
4-Quebec School Telecast
- 10.30
4-Friendly Giant
- 10.45
1-Monsieur Surprise présente: "La maison du toutou"
- 10.45
4-Chef Helene
- 11.00
4-La souris verte
- 11.00
4-L'école du bonheur
- 11.15
4-Mr. Dress Up
- 11.20
4-Zéro, un, Londres
- 11.25
4-Meilleure main
- 11.30
4-Pick Of The Week
- 11.30
4-Long métrage — "Mon curé chez les riches" (6) — Comédie, avec Yves Deniaud et Bessières. Un brave curé s'élève contre un nouveau riche qui tente de se faire élire maire.
- 11.45
4-Palmars
- 11.55
4-CBC-TV News
- 12.15 P.M.
4-Actualité — Editorial
- 12.30
4-De tout, de tous
- 1.00
4-Quoi suis-je ?
- 1.15
4-Mr. Dress Up
- 1.25
4-Cinéma-Feuilleton — "Haine, amour et trahison"
- 1.30
4-Voix de femmes
- 1.30
4-Long métrage — "Ma cousine de Varsovie" (6) — Comédie, avec Elyse Pagnier et André Robitaille. Chacune des deux cousines a quatre amoureux.
- 2.00
4-Entre nous, les deux font la paire
- 2.30
4-Music
- 2.50
4-Prelude
- 3.00
4-Tape Thirty
- 3.30
4-Femme d'aujourd'hui

LA TÉLÉVISION

A QUÉBEC

4 CFCM-TV

5 CKMI-TV

11 CBVT-TV

AUJOURD'HUI

SAMEDI

- 8.45 A.M.
4-Musique
1-Musique
- 9.10
4-Musique Marc Legrand
- 9.13
1-Aujourd'hui à CBVT
- 9.15
1-Cours Universitaires — Géographie économique. Professeur: M. Paul Bussière, de l'Institut de géographie de l'université Laval (18e leçon). L'industrie chimique.
- 9.20
4-Mr. Ed
- 9.45
4-Entre vous et moi
- 10.00
4-Dessins animés
- 10.15
1-Cours Universitaires — Civilisation romaine. Professeur: M. Domenico Fasciano, de la faculté des lettres de l'université de Montréal (18e leçon). "Le Chantre de Rome". Virgile est l'une des figures les plus séduisantes de l'histoire littéraire.
- 10.45
1-Cours Universitaires — Littérature française. Professeur: M. Michel Bideaux, de la faculté des arts de l'université Laurentienne de Sudbury (18e leçon).
- 11.00
4-Roulette du Gros Bill
- 11.30
4-Musique
- 11.35
1-Tour de terre — "L'école de l'automobile"
- 11.50
4-Prelude
- 12.00 A.M.
4-De tout, de tous
- 4-Great Music From Chicago
- 12.15
1-Pépinot — Théâtre de marionnettes. "Pépinot en Afrique". Le docteur Pépinot, accompagné de son ami, le docteur Blanc, et d'une infirmière, Capucine, se rend en Afrique pour fonder un hôpital où seront traités les pauvres indigènes.
- 12.30
4-En matinée — "Sacramento" (5A) — Film d'aventures avec John Wayne et Billie Barnes. — Les aventures d'un pharmacien installé au Far West. Quelques violences.
- 12.45
1-Parade et clown. — Les fleurs enchanteresses. — Le dompteur de lion Arlequin. — Trappe.
- 1.00
4-Championship Series — (*)
- 1.15
1-Tennis — (*)
- 1.45
1-Les quatre saisons — (*)
- 2.00
4-Sur demande
- 4-CBS Sports Presents — (*)
- 4-Kaliedasport
- 2.30
4-Détection internationale
- 3.00
4-Sur le malet
- 4-Cinéma — "Les Femmes savantes" (4A) — Comédie satirique avec Renée Devillers et Marie Vernier. Une femme qui impose en mariage un pédon à sa fille. — Adaptation fidèle de l'œuvre de Molière.
- 4.00
4-Carnet de voyage
- 4-CBS Sports Presents — (*)
- 4-CBS Golf Classic — (*)
- 4.30
4-Denis, la petite peste
- 4-Images en tête

LUNDI

- 7.00 A.M.
4-Musique
- 7.20
4-Musique Marc Legrand
- 7.30
4-Dessins animés
- 7.45
4-A nous deux
- 8.15
4-Toast et café — (*)
- 9.10
4-Musique
- 9.15
4-Cinéma-roman
- 9.28
4-Opening
- 9.30
4-En forme
- 9.35
4-Quebec School Telecast
- 9.45
4-En matinée — "Les échappés du néant" (6) — Drame, avec Robert Ryan et Anita Ekberg. A la suite d'un attentat d'urgence, plusieurs personnes sont abandonnées à leur sort dans la jungle.
- 9.58
1-Aujourd'hui à CBVT
- 10.00
4-Quebec School Telecast
- 10.30
4-Friendly Giant
- 10.45
1-Monsieur Surprise présente: "La maison du toutou"
- 10.45
4-Chef Helene
- 11.00
4-La souris verte
- 11.00
4-L'école du bonheur
- 11.15
4-Mr. Dress Up
- 11.20
4-Zéro, un, Londres
- 11.25
4-Meilleure main
- 11.30
4-Pick Of The Week
- 11.30
4-Long métrage — "Mon curé chez les riches" (6) — Comédie, avec Yves Deniaud et Bessières. Un brave curé s'élève contre un nouveau riche qui tente de se faire élire maire.
- 11.45
4-Palmars
- 11.55
4-CBC-TV News
- 12.15 P.M.
4-Actualité — Editorial
- 12.30
4-De tout, de tous
- 1.00
4-Quoi suis-je ?
- 1.15
4-Mr. Dress Up
- 1.25
4-Cinéma-Feuilleton — "Haine, amour et trahison"
- 1.30
4-Voix de femmes
- 1.30
4-Long métrage — "Ma cousine de Varsovie" (6) — Comédie, avec Elyse Pagnier et André Robitaille. Chacune des deux cousines a quatre amoureux.
- 2.00
4-Entre nous, les deux font la paire
- 2.30
4-Music
- 2.50
4-Prelude
- 3.00
4-Tape Thirty
- 3.30
4-Femme d'aujourd'hui

Dr André Dorion, o.d.

OPTOMETRISTE

EXAMEN DE LA VUE

EDIFICE MARCEL MASSICOTTE

869 EST. RUE ST-JOSEPH — 529-9642

Dr Ghislain Dionne o.d.

OPTOMETRISTE

LENTILLES CORNÉENNES

BRIDGE

CONTRAT

Par Louise-F. PARADIS Maître Br.

Samedi, le 20 janvier

Réponses à l'ouverture d'un Sans Atout

1 — L'annonce de deux dans une couleur n'est pas une enchère encourageante pour l'ouvreur et spécialement pour ceux qui ont adopté le Convention Stayman. Cette annonce est faite généralement avec un coupleur de 5 cartes. Il faut posséder au moins sept points d'honneur, ce qui incite le partenaire à ne pas se lancer à la manche à moins qu'il possède le maximum de 18 pts ce qui arrive très rarement. L'ouvreur se repaie à peu près jamais.

2 — La Convention du 2 Trèfles Stayman connaît une vogue universelle et méritée. Mais disons que son but EST DE RECHERCHER LA PRESENCE D'UNE COULEUR MAJEURE DE QUATRE CARTES chez l'ouvreur. Il est abusif d'y recourir à moins de conventions particulières quand ce renseignement sera inutile. Ainsi avec Pl. D 10 x x x Co. R V x — Ca. R x x — Tr. x x la réponse correcte est 3 Piques et non 2 Trèfles Stayman: le répondant n'a nul besoin de demander à l'ouvreur s'il détient quatre cartes à Pique: trois cartes suffisent et le répondant n'a besoin que de savoir si l'ouvreur juge meilleur de jouer à Pique ou à Sans Atout.

Signalons à ce propos, la fâcheuse tendance de beaucoup de joueurs faibles qui est dans cette séquence: Ouvreur: Sans Atout; répondant: 3 Piques ou 3 Coeurs, de revenir automatiquement à 3 Sans Atout, sans doute pour jouer eux-mêmes le coup avec le mort. Ces joueurs devraient

signaler toutefois un usage un peu particulier de 2 Trèfles Stayman. Le répondant peut, avec une main irrégulière de six à sept points comportant une longueur majeure de cinq cartes, dire d'abord 2 Trèfles, avant de nommer sa couleur longue. Par exemple, avec:

Pl V 10 x x x Co. x — Ca. A V x x x — Tr. x x une manche est possible si l'ouvreur a 11 Sans Atout est maximum et si l'ouvreur a un beau soutien pour les Piques. Dans le cas contraire, mieux vaut attendre à 2 Piques. Le répondant transmet ce message en disant 2 Trèfles, puis en nommant les Piques sur la réponse de l'ouvreur.

CHEZ LES DAMES

(Club Jacques-Cartier)

1) Mmes J.C. Bisson et M. Falardeau, 2) Mmes G.H. Dubois et O. Paquet, 3) Mmes P. Blouin et M. Marcoux.

A L'UNION COMMERCIALE 15 JANVIER

NORD-SUD: 1) Mmes L. Arsenault et E. Caron, 2) Mmes I.G. Plouffe et M.N. Duchesne, 3) Mme O. Paquet et M.P. Maheu.

EST-OUEST: 1) Mme R. Olivier et M. R. Bouchard, 2) Mmes E.B. Banville et J. Robitaille, 3/4) Mme L. Jobin et M. L. Deschamps ex aequo avec MM. B. Daniel et R. Patry.

Louise-F. Paradis

Décès de dame

Chs-Edouard Bazin

A l'hôpital St-Sacrement, le 19 janvier 1968, est décédée à l'âge de 84 ans, Hortense Gagnon, veuve de feu Charles-Edouard Bazin.

Elle laisse dans le deuil, ses fils, filles, belles-filles et gendres: M. et Mme René Bazin (Julienne Lachance) comptable en chef de la Banque d'Économie de Québec, M. et Mme Laureat Robitaille (Charlotte), Neuville, de l'Office provincial du Film, Guy, Directeur des Services administratifs au Manoir Charles de Foulcaud, Dr et Mme Alcide Cazabon de Sudbury, Ont. (Suzanne).

Ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Mme Gustave Gagné (Loulou), Mme P.W. Mackay (Lilly Gagnon), Mlle Yvette Gagnon, Mme Charles Gagnon (Beatrice Hamel) Mme Ludger Moisan (Antonia Bazin), M. et Mme Hector Bouchard (Marguerite Bazin), Mme Albert Bazin, Mme Emilie Bazin, M. et Mme Robert Morency (Rachel Bazin).

Ses petits-enfants, Hélène Bazin, André, Lyse et Jean Robitaille, Marie, Charles, France et Lyse Cazabon. De nombreux neveux et nièces.

La dépouille mortelle est présentée exposée au salon funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 46, rue St-Cyrille Ouest.

Les funérailles auront lieu mardi à 9 heures. Départ du salon funéraire à 8 heures 50, pour l'église de Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Belmont.

Trajet en automobile.

Décès de

M. Louis Asselin

Monsieur Louis Asselin, rentier, époux de Blanche Plamondon, est décédé le 17 janvier, à Boischatel, à l'âge de 72 ans et 2 mois. Il demeurait à Boischatel.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Mme Léonidas Blouin de St-François I.O., Mme Omer Hébert de Ste-Famille I.O., Mme Maxime Olivier de Mont-Réal, Mme Léon Piché de Ste-Famille I.O., M. Paul Asselin de Ste-Famille I.O.; ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme J.-A. Asselin de Québec, M. Camille Plamondon de Québec, Mme Jean Plamondon de Québec, M. Maxime Olivier de Québec et Mme Paul Asselin (Marie-Anne Lapointe) de Ste-Famille I.O., et plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée à 2290, avenue Royale, Courville.

Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures, en l'église de Boischatel et de l'inhumation aura lieu au cimetière de Ste-Famille I.O.

La direction des funérailles a été confiée à la maison F.-X. Bouchard Enr., de Montmorency.

Prière de ne pas envoyer de fleurs, s.v.p.

La drogue en progrès

HONG KONG PA — La police est d'avis que l'usage de la marijuana est en progrès dans cette colonie britannique.

SERVICES SPÉCIAUX

527-2579

527-3568

A.F. BARDOU ENR.
Fleuriste
1664, CHEMIN ST-LOUIS
QUÉBEC

3092 6-1 (s. au 27-1) S.S.

Décès de M. l'abbé

Eug. Bérichon, p.m.e.



A Montréal, le 19 janvier, est décédé M. l'abbé Eugène Bérichon, p.m.e., à l'âge de 67 ans.

Originaire de Montréal, il était le fils de feu Wilfrid Bérichon et de Rosina Villeneuve. Il a fait ses études au collège de Montréal, au Séminaire de philosophie et au Grand Séminaire de Montréal (1920-1924).

Il a été parmi les premiers prêtres à entrer dans la Société des Missions-Étrangères qui venaient de fonder les évêques de la province de Québec.

En 1925, il participe au premier départ missionnaire de la Société; avec deux confrères il partait pour la Mandchourie (Chine) où il donnait 20 ans de sa vie sacerdotale, dont les cinq dernières années en internement (1940-45).

Revenu au Canada en 1946, il est chargé de la Mission chinoise de Montréal jusqu'en 1951.

Alors la maladie l'oblige à un repos d'un an; après quoi l'abbé Bérichon accomplit un ministère sporadique dans plusieurs endroits, soit à Montréal soit à l'extérieur.

Depuis trois ans il s'était retiré au Grand Séminaire de Pont-Viau.

Il laisse deux frères, le Frère Lucien des Ecoles Chrétiennes et M. Georges Bérichon de Montréal.

Ses funérailles et l'inhumation auront lieu au Grand Séminaire des Missions-Étrangères à Pont-Viau, dimanche le 21, à 3 heures.

Décès de monsieur

J.L.A. Godbout



Monsieur J. L. A. Godbout, époux de feu Dame Régina Dupont, est décédé le 18 janvier 1968 à l'âge de 94 ans. Il demeurait au 155, Cardinal-Villeneuve.

Monsieur Godbout laisse dans le deuil ses fils, sa fille et ses belles-filles: Sr Cécile Godbout, C.N.R., Frère Emile Godbout, F.S.C., M. et Mme Jos Godbout Pronoteaire C.S. (Elizabeth Villeneuve), M. et Mme Edmond Godbout (Thérèse De Lanaudière), M. et Mme Roméo Godbout (Simone Presseau), M. et Mme Omer Godbout (Madeleine Brousseau), M. et Mme Eugène Godbout (Madeleine Dallaire). Il était le frère de feu l'ancien curé de St-François d'Assise le chanoine Albert-O. Godbout et de feu le curé de Charlebourg l'abbé Chs-Ovide Godbout.

Monsieur Godbout repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 990, 1ère Avenue.

Les funérailles auront lieu lundi le 22 janvier 1968 en l'église St-François d'Assise et l'inhumation au cimetière Charlebourg.

Nos plus sincères condoléances à la famille en deuil.

La loi de la foule

A Chimiri, en Inde, une foule a battu un mécanicien de train pour ensuite mettre le feu à la gare, après qu'une locomotive eût écrasé un adolescent — la gare fut détruite et le service de train suspendu pendant plusieurs jours.

Autre Québécois décoré pour

"Service rendu à la Patrie"

Un autre québécois vient d'être décoré par le gouvernement fédéral pour "Service rendu à la Patrie". La médaille du centenaire vient, en effet, d'être remise à M. Emery Boucher de Charlebourg, ancien directeur de l'Exposition Provinciale maintenant à sa retraite.

M. Boucher est un des trois membres de l'Association Ca-

nadienne des Expositions à recevoir cet honneur. Un comité, composé de directeurs et membres de cette association, s'est chargé de faire les recommandations auprès du gouvernement et les trois titulaires sont Emery Boucher de Québec, A. P. Morrow de l'Exposition de Vancouver et Jack Clark, de l'Exposition d'Ottawa.

avis de décès

ASSELIN. — A Boischatel, le 17 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Louis Asselin, rentier, époux de Blanche Plamondon, demeurant rue Notre-Dame, Boischatel.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Enr., 2290, avenue Royale, Courville, à 9 heures 50, pour l'église de Boischatel et de là au cimetière de Ste-Famille, ou un libéra sera chanté.

BAZIN. — A Québec, le 19 janvier 1968, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Hortense Gagnon épouse de feu Charles-Edouard Bazin. Elle demeurait à 919, Manisette, Apt. 2.

Les funérailles auront lieu mardi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 46 Ouest, boul. St-Cyrille à 8h. 50, pour l'église Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Belmont.

Le trajet se fera en automobile. 20-1 (2 fs)

BEAULIEU. — A Rimouski, le 17 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédée dame Germaine Lavoie, épouse de feu Charles-Alphonse Beaulieu, C.R., demeurant à 25, rue Rouleau, Rimouski.

Madame Beaulieu repose présentement à la résidence funéraire Bissonnette & Frère, de Rimouski, où son service sera chanté samedi matin, en la cathédrale de Rimouski, après quoi, elle sera transportée à Québec, pour être exposée à la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 46 Ouest, Boul. St-Cyrille, à compter de 7 h. de l'après-midi. Son service sera chanté lundi, à 9 heures, en l'église des Sts-Martyrs Canadiens, et l'inhumation au cimetière Belmont.

18-1 (3 fs)

BEGIN. — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 18 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée dame Laura Carrier, épouse de feu M. Emile Begin. Elle laisse une fille et deux gendres: M. et Mme Simon Robitaille (Yvette Begin), Lévis, M. Donat de Beaumont; beaux-frères et belles-sœurs: M. Omer Begin et Alyre Begin, Lévis, M. J.-A. Turgeon, Lévis, Mme Arthur Carrier, Pintendre, Mme Alphonse Carrier, Lauzon. Elle demeurait à 36, Montcalm, Lévis.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58, avenue Begin, Lévis, à 8 heures 45, pour l'église de Bienville et de là au cimetière paroissial.

19-1 (2 fs)

Décès de dame

Gaspard-D. Fleury

Madame Gaspard D. Fleury née Sara Leclerc est décédée le 19 janvier 1968 à l'âge de 94 ans, elle était l'épouse de feu Gaspard D. Fleury.

Elle laisse dans le deuil, son fils M. Gaspard Fleury, de Giffard; ses filles Mme Roland Ruel (Lucienne) de Giffard, les Réverendes Sœurs Corinne et Juliette des Sœurs du Bon Pasteur de Québec, Mme Lucien Robitaille (Suzanne) de Québec, ses gendres: M. J. Roland Ruel, le Dr Lucien Robitaille; sa belle-fille Mme Gaspard Fleury (Rose Hélène Cloutier).

Les funérailles auront lieu mercredi à 10 heures en l'église de Notre-Dame de l'Espérance et l'inhumation au cimetière paroissial.

M. Fleury est présentement exposée à sa résidence 3065 rue Gaspard, à Giffard.

BERNIER. — A Québec, le 18 janvier 1968, à l'âge de 72 ans et 2 mois, est décédée dame Obeline Bureau, épouse de feu M. Louis Bernier, mère de Louis, Roland, Fernande (Mme Alfred Abel), Germaine, Thérèse (Mme Marcel Coulombe), Rita (Mme Michel Longchamps). Elle demeurait à 410, rue Papineau.

Les funérailles auront lieu lundi, le 22, à 10 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures 50, pour l'église St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière St-Charles.

18-1 (3 fs)

BLAIS. — A St-François, Montmagny, le 19 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Delvina Duchesneau, épouse en premières nocces de feu M. François-Xavier Blais et en secondes nocces de M. Georges Blais.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures 30.

Départ des salons funéraires Laurent Normand, St-François, Montmagny, à 10 heures 15, pour l'église de St-François et de là au cimetière paroissial.

20-1 (1 fs)

BLANCHET. — A St-Pamphile le 17 janvier 1968, à l'âge de 6 ans, est décédée accidentellement Gylaine, fille de M. Armand Blanchet et de Béatrice Pelletier.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie, St-Pamphile et de là au cimetière paroissial.

20-1 (1 fs)

BLOUIN. — A Québec, le 17 janvier 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Paul-Emile Blouin, sergent des signaux pendant la guerre 1939-45, fils de feu M. Arthur Blouin et de dame Rose Couture. Il demeurait à 540, Boisseau.

Les obsèques auront lieu samedi, à 14 heures 30.

Départ du funérarium Lépine, 535, avenue des Oblats, à 14 heures 15, pour l'église de St-Malo et de là au cimetière St-Charles.

18-1 (3 fs)

COMEAU. — A Québec le 19 janvier 1968, à l'âge de 71 ans et 11 mois, est décédée dame Yvonne Labrière, épouse de feu Emile Comeau. Elle demeurait à 331, de la Reine.

Les funérailles auront lieu lundi à 3 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan au 253 Est, St-Joseph à 2h. 50, pour l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier et de là au cimetière paroissial.

20-1 (2 fs)

CROTEAU. — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 19 janvier 1968, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Armand Croteau, époux de dame Blanche Asselin, demeurant à 2 A, avenue Royale, St-Laurent, Ile d'Orléans.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Enr., 4100, boulevard Ste-Anne, Montmorency, à 9 heures 30, pour l'église de St-Laurent, Ile d'Orléans et de là au cimetière paroissial.

20-1 (1 fs)

DION. — A Silley le 19 janvier 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé François Dion, chauffeur privé du Très Honorable Louis St-Laurent, époux de dame Eveline Morin. Il demeurait à 2170 Dixon, Silley.

M. Dion repose présentement à la résidence funéraire Arthur Cloutier, 1025, Rte de l'Église, Ste-Foy. L'heure et la date des funérailles seront annoncées plus tard.

20-1 (1 fs)

FLEURY. — A Giffard, le 19 janvier 1968, à l'âge de 94 ans, est décédée dame Sara Leclerc, épouse de feu M. Félix-D. Fleury. Elle demeurait à 3065, rue Gaspard, Giffard.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 24 janvier, à 10 heures.

Départ de sa résidence, 3065, rue Gaspard, Giffard, à 9 heures 45, pour l'église de Notre-Dame-de-l'Espérance et de là au cimetière paroissial.

20-1 (3 fs)

FRECHETTE. — A Québec le 18 février 1968, est décédé Armand Fréchette, employé civil époux en premières nocces de feu dame Emilienne Demers, en secondes nocces de Jeanne Biledeau. Fils de Mme Joseph Fréchette, père de Paul-André et Dominique, frère de Noëlla (Mme Louis Sévigny), Lorenzo, Paul-Henri, Donat, Marie-Ange, Louis-Philippe, Thérèse (Mme Cyria Cantin), Emmanuel, demeurant à 115 Bourlamaque, Québec.

Les funérailles auront lieu lundi à 10 h. 30.

Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 821, 10e rue à 10 heures 15 pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial.

19-1 (2 fs)

GODBOUT. — A Québec, le 18 janvier 1968, à l'âge de 94 ans, est décédé M. J.-L.-A. Godbout, époux de feu dame Régina Dupont, demeurant à 155, boul. Cardinal-Villeneuve.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures 15.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 990, 1ère Avenue, à 9 heures, pour l'église de St-François d'Assise et de là au cimetière de Charlebourg.

Le trajet se fera en automobile. 19-1 (2 fs)

GOSSELIN. — A Québec, le 19 janvier 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Telesphore Gosselin, époux de dame Marguerite Samson.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 975, Marguerite-Bourgeois, à 8 heures 40, pour l'église de St-Coeur-de-Marie et de là au cimetière Belmont.

19-1 (2 fs)

JOBIN. — A St-Basile, cté de Portneuf, le 16 janvier 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée dame Bernadette Julien, épouse de feu M. Azarie Jobin.

Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures.

Départ des foyers funéraires Laurent Leclerc & Fils Enr., 18, avenue du Parc, à 2 heures 45, pour l'église de St-Basile et de là au cimetière paroissial.

18-1 (3 fs)

JOBIDON. — A l'Ange-Gardien, le 18 janvier 1968, à l'âge de 49 ans, est décédée dame Aliette Simard, épouse de M. Adrien Jobidon, boulanger, demeurant à 6441, avenue Royale, Ange-Gardien.

Les funérailles auront lieu samedi, à 4 heures.

Départ des salons funéraires F.-X. Bouchard Enr., 4100, boulevard Ste-Anne, à 3 heures 50, pour l'église de l'Ange-Gardien et de là au cimetière paroissial.

18-1 (3 fs)

LAFLAMME. — A l'hôpital Général, le 19 janvier 1968, à l'âge de 86 ans, est décédée dame Cléopâtre Lefebvre, épouse de feu M. Jos.-K. Laflamme, demeurant à l'hôpital Général.

Les funérailles auront lieu lundi, à 2 heures.

Départ de la chapelle de l'hôpital Général, boulevard Langelier, à 9 heures, pour l'église de Ste-Anastasia de Lyster et de là au cimetière paroissial.

La direction des funérailles a été confiée à la Maison Sylvio Marceau Inc., 224 ouest, St-Vallier.

20-1 (1 fs)

MARCOUX. — A l'hôpital Laval, le 18 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Dorius Marcoux, ex-employé du C.N.R., époux de dame Ida Côté. Père de Léandre, Gérard, Simone (Mme Jacques Sauter), Guy, Gisèle (Mme Antoine Roy), Thérèse (Mme Vital Richard), Hugnette, Cécile (Mme Alain Maillard) et Jacques. Frère de Blandine (Mme Telesphore Neveu), Rév. Sœur Irène, Bernard, Marie-Ange (Mme Emile Massicotte), Cécile, Charlemagne et Simone.

Il demeurait à 516, 5e Rue Sud, Charny.

Les funérailles auront lieu lundi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 821, 10e Rue, Charny, à 8 heures 50, pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial.

19-1 (2 fs)

MATTE. — A St-Casimir le 19 janvier 1968, à l'âge de 91 ans, est décédée Alice Noreau, épouse de feu Alphonse Matte. Elle demeurait à 295, Ave Kernan.

Les funérailles auront lieu lundi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire B. Denis Enr., 324, Notre-Dame à 9h. 45, pour l'église de Donnacona et de là au cimetière paroissial.

20-1 (1 fs)

MARMETTE. — A Québec, le 18 janvier 1968, à l'âge de 45 ans, est décédée M. Guy Marmette, agent d'immobilier, époux de dame Mary O'Brien, demeurant à 7163, rue des Cèdres, Orsainville.

Les funérailles auront lieu mardi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 120, St-Jean, à 9 heures 15, pour l'église de St-Pierre-aux-Liens, Orsainville et de là au cimetière St-Charles.

19-1 (3 fs)

MARQUIS. — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 19 janvier 1968, à l'âge de 84 ans et 2 mois, est décédée dame Odina Milhomme, épouse de feu M. François Marquis, demeurant à Pont-Rouge, cté de Portneuf.

Les funérailles auront lieu lundi, à 3 heures.

Départ des salons funéraires Julien & Fils Enr., 247, Du Pont ouest, Pont-Rouge, à 2 heures 45, pour l'église de Pont-Rouge et de là au cimetière paroissial.

20-1 (1 fs)

OUELLET. — A St-Adalbert le 19 janvier 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Emile Ouellet, époux de dame Albertine Pelletier, père de Claire-Yvette (Mme Albert Fournier) Emilio, Clément, Cécile. Il demeurait à St-Adalbert.

Les funérailles auront lieu lundi, à 3 heures.

Départ



Un soldat sud-vietnamien du 111^e régiment essaie, du mieux qu'il peut, de bander le visage d'un copain qui vient d'être blessé. La photo a été prise lors d'une attaque et d'une opération de destruction des bases ennemies, près de la frontière cambodienne. (Téléphoto U.P.I.)

Nommé par le président Johnson

M. GIFFORD REMPLACERA M. McNAMARA COMME SECRÉTAIRE À LA DÉFENSE

WASHINGTON (P.A.) — Le président Johnson a nommé hier son nouveau secrétaire à la Défense. Il s'agit d'un avocat de Washington, M. Clark Clifford. M. Clifford est depuis longtemps conseiller des présidents américains, à

partir de Harry Truman. Il était considéré comme un conseiller-clé de M. Johnson sur les questions à caractère diplomatique ou militaire et en matière de renseignements stratégiques. Il remplacera à ce poste M. Robert S. McNamara,

qui a occupé le secrétariat pendant sept années, soit la plus longue période de service à cette fonction.

Le président américain a révélé à la presse qu'il s'attendait à ce que M. McNamara et que celui-ci quitterait le département de la Défense le 1^{er} mars ou avant cette date.

Le président a longuement loué M. McNamara et son remplaçant.

McNamara lui-même, le secrétaire d'Etat Dean Rusk et d'autres conseillers auraient recommandé au président la nomination de M. Clifford qui est âgé de 60 ans.

La nomination de M. Clifford sera soumise au Sénat le plus tôt possible afin que celui-ci soit en mesure d'entrer en fonction aussitôt le départ de M. McNamara.

Trois avions américains abattus

Les engagements deviennent plus violents dans la région de Hanoï

SAIGON (P.A.) — De violents nouveaux engagements au sud de la zone démilitarisée et des bombardements intenses du Nord-Vietnam ont été soulignés vendredi par le haut commandement américain à Saïgon. Les opérations aériennes au-dessus du Nord-Vietnam ont coûté trois avions américains et un MIG intercepteur aux communistes.

Ces engagements ont coïncidé avec une série d'attaques de la part de terroristes vietnamiens. Dans une de ces attaques, 18

Vietnamiens ont été tués et 38 autres blessés lorsque les terroristes ont déposé une bombe sur le seuil d'un quartier général de l'armée sud-vietnamienne. L'engin a fait explosion, crachant un nuage de fragments d'acier en direction d'un marché public bondé de Vietnamiens.

Les nuages de la mousson au-dessus du Nord-Vietnam se sont dissipés juste assez longtemps, vendredi, pour fournir aux avions américains l'occa-

sion de déclencher sur la région au nord de Hanoï les plus violents bombardements de jour en deux semaines. Des appareils munis de radars spéciaux avaient précédé les bombardiers.

Les Américains ont perdu deux Phantom F-4 dans ces raids au nord de Hanoï et le haut commandement américain a dit que les autres pilotes manquent à l'appel. Le MIG descendu au-dessus du Nord-Vietnam était le 105^e intercepteur communiste abattu par les Américains depuis le début des hostilités.

Le commandement américain a également révélé qu'un autre Phantom a été descendu, mardi, au moment où il pénétrait au-dessus du Nord-Vietnam et qu'un des deux pilotes a pu être rescapé.

Depuis le début des bombardements du Nord-Vietnam par les Américains, il y a près de trois ans, les forces américaines ont maintenant perdu officiellement 790 appareils de combat et de bombardement.

Les pilotes américains ont effectué 112 sorties contre le Nord dans le cours de la journée et de la nuit de jeudi.

L'équipage de l'Ocean Sprinter se prépare à abandonner le navire

NEW YORK PA — La garde-côte américaine a renoncé à son projet de monter à bord d'un cargo hollandais en détresse dans l'Atlantique-Nord et a demandé aux 15 membres de l'équipage de l'Ocean Sprinter de se préparer à abandonner le navire.

Tôt vendredi matin, un porte-parole de la garde-côte avait déclaré que des hommes de son service tenteraient de monter à bord de l'Ocean Sprinter afin d'estimer les dommages subis par le cargo qui penche dangereusement à bâbord et continue d'être balotté par une mer en furie. Devant la hauteur des vagues et la force des vents qui soufflent en ce moment dans la région où le cargo est en détresse, on s'est ravisé. On a conclu

qu'il serait trop dangereux de tenter de déposer des hommes à bord. Quelques-unes des embarcations de sauvetage de la garde-côte ont été endommagées en tentant d'aborder. Les membres de la garde-côte ont modifié leurs plans et auront recours à des radeaux de caoutchouc pour l'opération de sauvetage. Un avion garde-côte survolera le navire pendant l'évacuation des membres de l'équipage.

Le cargo hollandais avance à cinq noeuds en direction de St-Jean. Terre-Neuve. L'Ocean Sprinter est à 260 milles du port de St-Jean. Il avait quitté Summerside, Ile-du-Prince-Edouard, le 11 janvier, avec une cargaison de fruits congelés, et se dirigeait vers Rotterdam.

A Aix-la-Chapelle

Procès des fabricants allemands de thalidomide

AIX-LA-CHAPELLE Reuter — Les fabricants allemands de la thalidomide, ce tranquillisant que l'on a tenu responsable de la déformation de milliers de

bébé avant la naissance, subiront leur procès au mois de mai, a annoncé aujourd'hui le tribunal Aix-la-Chapelle.

Le procureur général d'Aix-la-Chapelle a porté une accusation formelle, le 14 mars, d'homicide par négligence et de dommages corporels causés délibérément, contre neuf directeurs et techniciens de Chemie Gruenthal, la compagnie qui a mis ce médicament sur le marché en Allemagne, il y a onze ans.

Le bureau du procureur général a mené depuis quatre ans une enquête soignée sur les causes de difformité chez environ 4.000 enfants qui ont survécu après avoir été victimes de la thalidomide, en Allemagne de l'Ouest.

Ce tranquillisant s'est vendu dans plusieurs pays sous des noms divers, et des milliers de femmes enceintes en ont pris au cours des années '50-60. Les bébés naissaient avec des bras et jambes anormalement courts, ou d'autres difformités.

Le bureau du procureur général, près du quartier général de Chemie Gruenthal à Stolberg, a ouvert une enquête sur la thalidomide en 1951, alors que le monde entier était soulevé d'indignation devant les rapports existant entre ce médicament et les difformités infligées aux enfants.

CHEVELLE 1964

SEDAN 6 cylindres, bonne condition et propre. Prix d'occasion. S'adresser :

PERES DU ST-ESPRIT
TEL.: 651-1733

CLINIQUE BEDARD

CURE DE
DESINTOXICATION
ET REHABILITATION
DE L'ALCOOLIQUE
Pour information :
Dr Alexandre Bedard
1165, Claire-Fontaine
Tél.: 523-7164

Verres de Contact

Centre d'Application de
Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMAIRE, M.D.
425, rue St-Jean
Québec — 529-3694

SPENCER

ET SPIRELLA
Tous genres de Corsets,
Ceinture pour dames,
Bustiers et bas
Bonneterie, corsets — supports
orthopédiques, matériel
ceintures chirurgicales, etc...
Mme C.-E. Pelletier
Spécialiste en corseterie médicale
Marchande
1091, rue St-Jean Est,
Québec 4
Tél.: 523-7553

"Il n'y a rien
à récolter
dans l'âge mûr
pour celui qui
n'a jamais semé
dans sa jeunesse"

(O.S. Marden)

Marins américains au Japon

Les manifestants se retirent, en promettant de revenir dimanche

D'après Reuter

SASEBO, Japon (P.C.) — Environ 3.000 marins du porte-avions U.S.S. Enterprise sont descendus à terre vendredi, et y ont été accueillis par des pamphlets distribués par l'élé-

ment de gauche japonais, re-commandant aux Américains de désertir plutôt que de combattre au Vietnam.

Mais les violentes manifestations, qui ont duré trois jours, en guise de protestation contre la visite du porte-avions, sem-

blaient être apaisées, du moins jusqu'à dimanche, alors que les étudiants ont promis de revenir.

La police japonaise a dû repousser une foule d'étudiants qui essayaient en hurlant de traverser un pont menant à la base américaine de Sasebo, pendant que le porte-avions — le plus gros navire de guerre au monde — était amarré.

Un porte-parole de la police a déclaré que 32 policiers et 32 manifestants ont été blessés vendredi — ce qui porte les chiffres, pour les trois jours d'émeutes, à 137 manifestants et 148 policiers.

Trente spectateurs et journalistes ont été blessés et la police a déclaré que quatre policiers, 21 étudiants et cinq autres personnes ont dû être hospitalisés.

Huit étudiants ont été arrêtés vendredi, portant à 80 le nombre d'arrestations. Plusieurs des étudiants ont quitté Sasebo par train, vendredi, après que 500 d'entre eux se furent battus avec la police, vendredi matin.

A Tokyo, la police a arrêté vendredi 91 étudiants qui avaient pénétré de force dans l'édifice du ministère des Affaires étrangères, afin de protester contre la visite du porte-avions Enterprise.

CALENDRIER

SAMEDI, 20 JANVIER 1968
SS. Fabien et Sébastien, m.

Demain :
3^e dim. après l'Épiphanie

SOLEIL : Lever: 7:35

Coucher: 4:49

LUNE : Lever: 11:37

Coucher: 10:49

PHASES de la LUNE en JANVIER

Premier quart le 7 à 9h. 22 a.m.

Pleine lune le 15 à 11h. 11 a.m.

Dernier quart le 22 à 2h. 38 a.m.

Nouvelle lune le 29 à 11h. 29 a.m.

N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

Libéré, puis arrêté, il décide de quitter la Grèce pour les E.-U.

ATHENES (P.A.) — Le directeur d'un journal grec, Christos Lambrakis, l'une des personnes qui ont été libérées en vertu de l'amnistie décrétée par la junte militaire, la veille de Noël, a été arrêté de nouveau vendredi par la police de sécurité.

Lambrakis, directeur de deux quotidiens d'Athènes, était l'un des plus fermes supporters de l'ancien premier ministre Georg Papandreou et de son fils, Andreas.

Andreas, qui avait été également libéré par suite de l'amnistie, a eu la permission de quitter la Grèce mardi, et est parti pour Paris. On croit qu'il est en route pour les États-Unis.

Lambrakis, président âgé de 33 ans de la section grecque de l'Institut international de la presse, est le deuxième journaliste à être arrêté à la suite du départ du jeune Papandreou. M. John Kapsis, rédacteur-en-chef du journal Ethnos, a été incarcéré au quartier général de la sécurité, jeudi, et y est toujours détenu.

La police n'a pas donné les raisons de ces deux arrestations.

A NOS ABONNÉS...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

Un garçon empoisonne son père

ATLANTA, Ga. (Reuter) — Un garçon de 13 ans a déclaré à la police, jeudi, qu'il avait mis une dose mortelle de poison à rat dans le café de son père parce que ce dernier l'avait réprimandé lorsqu'il avait fait l'école buissonnière.

Le père, âgé de 50 ans, employé d'une entreprise de déménagement, est mort peu après avoir été transporté à l'hôpital, le 8 janvier.

Le lieutenant B.J. Stecher a déclaré que cet homme avait dit à un médecin qu'il croyait que son fils l'avait empoisonné. Les tests faits par le laboratoire criminel de l'Etat ont attribué la mort à l'empoisonnement à l'arsenic.

Le garçon aurait déclaré au lieutenant Stecher que son père, arrivant à la maison inopinément et se rendant compte que son fils avait manqué volontairement l'école, l'avait réprimandé sévèrement. Un peu plus tard, le père ayant demandé à son fils de lui préparer une tasse de café, celui-ci avait mis de l'arsenic dans le breuvage.

Le garçon est détenu dans une institution de jeunes délinquants. On n'a pas révélé son nom.

CARRIERES et PROFESSIONS

PARTIEL OU PLEIN TEMPS

VENDEURS bilingues, avec automobile, actifs, d'expérience et agressifs, ayant bonnes références pour représenter maison canadienne-française de Montréal, dans la vente de calendriers, articles et cadeaux publicitaires. Généreuse commission et territoires ouverts aux candidats sérieux seulement.

Ecrire DETAILS COMPLETS D'EXPERIENCE à :
CASIER No 177
L'ACTION — Québec 2, Qué.

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada

A un besoin immédiat d'une

Infirmière Hygiéniste

pour son centre médical de Québec.

Doivent être âgées de 25 à 35 ans et les postulantes sont priées de faire leur demande par écrit, mentionnant qualifications et expérience à :

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada
a/s Directeur du Recrutement
930 D'Aiguillon
Québec 4, P.Q.

la ville de Québec

recherche un
TECHNICIEN

pour la division de la voie publique

FONCTIONS

Sous direction, effectuer des relevés topographiques, localiser les bornes, établir les alignements des rues et trottoirs et faire la mise en plan nécessaire pour l'exécution des travaux de construction des rues; calculer les quantités de matériaux et les coûts estimatifs des travaux; assumer une surveillance technique des travaux sur les chantiers et contrôler la qualité des matériaux.

QUALIFICATIONS

Etre diplômé d'un institut de technologie ou posséder une formation équivalente; au moins trois années d'expérience progressive dans la construction de routes; expériences de l'utilisation des instruments d'arpentage et de la mise en plan de relevés topographiques; aptitudes à surveiller des travaux.

TRAITEMENT ANNUEL

Minimum \$4.884, maximum \$7.151.
Le traitement initial sera établi selon les qualifications du candidat choisi.

L'emploi est permanent. Congé annuel, régime de retraite, assurances collectives, congés de maladie et autres avantages sociaux.

Pour obtenir une formule d'inscription, les personnes intéressées sont priées de s'adresser au :

SERVICE DU PERSONNEL,
Hôtel de Ville, Québec 4, P.Q.
Téléphone 522-7041, postes 247 ou 248

NOUVEAUX DUPLICATEURS SCOLAIRES

NEUFS et USAGES - Représentant exclusif "ROTO"

Procédé à stencil et encre — Procédé liquide (alcool)
Ameublement du Bureau en bois et en métal.

A.B.C. Stencil, Machines et Ameublement de Bureau Inc.

1375 ouest, boul. Charest (Centre Charest) coin ave St-Sacrement

Tél.: 681-0535

ETABLIS DEPUIS 22 ANS

MEUBLES
ET APPAREILS ELECTRIQUES
à prix avantageux
Le rendez-vous des
FUTURS MARIÉS

Gaston LEVESQUE Inc.
122, ave Plante - Ville Vanier
683-3471

CHAMBRES DEMANDEES

pour la période du Carnaval

Toute personne ayant des chambres à louer pour la période du Carnaval de Québec, soit du 14 au 27 février 1968, est priée de s'adresser d'ici au 14 février prochain, entre 10.00 A.M. et 5.00 P.M., du lundi au vendredi, à l'endroit suivant :

Comité de Logement du Carnaval,
60, rue d'Auteuil,
Québec — Tél.: 522-4071 - 522-4072

"Durant le Carnaval, le civisme
est une foule de petites chambres"

FUTURES MARIÉES

l'Action

vous offre un excellent choix de :

FAIRE-PARTS
CARTES de RETOUR
CARTES de
REMERCIEMENTS
NAPPERONS
etc., etc.

Signalez :
522-4771

demandez le
local 36

(Non-
déservons
le Québec
Métropolitain).

Prenez rendez-vous avec un de nos vendeurs qui vous soumettra échantillons, prix et tous les renseignements désirés sur cette papeterie.